



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

Approuvé le 23/05/2023

Publié le 29/05/2023

PROCÈS-VERBAL

de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 14 MARS 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le quatorze mars, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont rassemblés dans la Salle amphithéâtre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, **Président**,

Présents : LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

ALLARD Emmanuel, AYRAULT Bérengère, BARDET Jean-Luc, BRESCIA Nathalie, BROSSEAU Ingrid, CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, GAILLARD Didier, GRENOUX Florence, GUERIN Jean-Claude, GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, MARTINEAU Jean-Yann, MIMÉAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Guillaume, PARNAUDEAU Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PILLOT Jean, PROUST Jacky, ROY Michel, THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure, WOJTCZAK Richard - Conseillers

Délégués suppléants :

GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique

Pouvoirs :

BEAUCHAMP Claude donne procuration à TREHOREL Jean-Luc
BACLE Jérôme donne procuration à ALBERT Philippe
CHEVALIER Éric donne procuration à MORIN Christophe
CHOUETTE Laetitia donne procuration à GUICHET Alain
JOLIVOT Lucien donne procuration à PILLOT Jean
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre
REISS Véronique donne procuration à PRIEUR Jean-Michel
RIVAULT Chantal donne procuration à AYRAULT Bérengère
ROBIN Pascale donne procuration à PROUST Magaly
SABIRON Véronique donne procuration à ALLARD Emmanuel

Absences excusées : PERONNET Jany, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice, BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc, CHARTIER Mickaël, CHIDA-CORBINUS Cécile, FERJOUX Christian, FEUFEU David, GAMACHE Nicolas, GUERINEAU Louis-Marie, HERVE Karine, LARGEAU Sandrine, LE ROUX Liliane, MALVAUD Daniel

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 8 mars 2024

Séance retransmise en direct sur la page Facebook publique de la Communauté de communes.

ORDRE du JOUR

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

DÉLIBÉRATIONS

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 – DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
- 2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2024
- 3 – RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ 2023

TOURISME – VALORISATION DU PATRIMOINE

- 4 – LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – APPROBATION DU BILAN MORAL ET FINANCIER 2023
- 5 – LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – PROGRAMME D'ACTION 2024

RESSOURCES HUMAINES

- 6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 7 – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT
- 8 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
- 9 – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

FINANCES

- 10 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
- 11 – CONTRATS D'ASSURANCES – APPROBATION D'UN AVENANT N° 3 AU LOT N° 2 « RESPONSABILITÉ ET RISQUES ANNEXES »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12 – APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS

- 13 – ASSOCIATION « AMORCE » – RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2024
- 14 – ASSOCIATION « RÉSEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE-AQUITAINE » - RENOUELEMENT D'ADHÉSION EN 2024

SCOLAIRE

- 15 – CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ÉCOLE DE VIENNA Y

FLIP

- 16 – FLIP 2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

SOCIAL – SANTÉ

- 17 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DE PARTHENAY-GÂTINE

QUESTIONS DIVERSES

SOMMAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES	5
1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATION DU BUREAU	5
2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2024.....	6
3 - RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ 2023	6
TOURISME - VALORISATION DU PATRIMOINE	9
4 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – APPROBATION DU BILAN MORAL ET FINANCIER 2023	9
5 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – PROGRAMME D'ACTION 2024	14
RESSOURCES HUMAINES	17
6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	17
7 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT	18
8 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS.....	19
9 - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS	20
FINANCES.....	21
10 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.....	21
11 - CONTRATS D'ASSURANCE – APPROBATION D'UN AVENANT N° 3 AU LOT N° 2 « RESPONSABILITÉ ET RISQUES ANNEXES ».....	41
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	42
12 - APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL.....	42
VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS	45
13 - ASSOCIATION « AMORCE » – RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2024	45
14 - ASSOCIATION « RÉSEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE-AQUITAINE » - RENOUELEMENT D'ADHÉSION EN 2024.....	46
SCOLAIRE	48
15 - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ÉCOLE DE VIENNAY	48
FLIP	50
16 - FLIP 2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS	50
SOCIAL - SANTÉ	51
17 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DE PARTHENAY-GATINE	51
QUESTIONS DIVERSES.....	52

Monsieur le Président salue les membres du Conseil communautaire, ouvre la séance.

Monsieur le Président énumère les absences et procurations.

Un secrétaire de séance est nommé.

O
O O
O

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

SERVICE « Enseignement artistique »

Monsieur Jérôme BACLE informe des interventions de Clarisse LE CHEVILLER, enseignante à l'école de musique de Parthenay-Gâtine, auprès de la crèche des Lucioles, et des RPE de Parthenay, Azay-sur-Thouet et La Ferrière-en-Parthenay.

SERVICE « Médiathèque-Ludothèque-SouRces-CTEAC »

Monsieur Jérôme BACLE informe de l'organisation, le 12/03/2024, d'un Comité technique du CTEAC ouvert aux partenaires susceptibles de porter des projets d'Éducation Artistique et Culturelle sur l'année 2024-2025, en présence de la conseillère DRAC chargée de l'EAC. Objectif : partager les éléments techniques nécessaires à la conception des projets et les attentes spécifiques des financeurs. Une vingtaine de participants à cette première réunion, des échanges et rencontres en parallèle avec d'autres partenaires qui n'avaient pu se libérer pour l'occasion. Dépôt des fiches-actions avant le 30 avril. Comité de pilotage prévu en mai.

Monsieur le Président propose de voter en bloc les sujets suivants :

Ressources Humaines

- Sujet n° 7 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement.
- Sujet n° 8 : Accroissement temporaire d'activité – Création d'emplois non permanents.
- Sujet n° 9 : Accroissement saisonnier d'activité – Création d'emplois non permanents.

Finances

- Sujet n° 11 : Contrats d'assurance – Approbation d'un avenant n° 3 au lot n° 2 « Responsabilité et risques annexes ».

Monsieur le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou observations concernant ces sujets. À défaut, il met au vote le principe du vote en bloc qui est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution, dont la commande publique,
- des délibérations prises par le Bureau communautaire.

Monsieur le Président demande aux élus s'ils ont des questions ou des observations à ce sujet. Il n'y en a pas.

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des observations. À défaut, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du 15 février 2024.

*_*_*_*_*

Arrivant à 18h49, Madame Laure VIGNAULT n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 1, 2, 7, 8, 9 et 11.

Arrivant à 18h51, Madame Nathalie BRESCIA n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 1, 2, 7, 8, 9 et 11.

*_*_*_*_*

3 - RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ 2023

Rapport de présentation :

La Commission Intercommunale d'Accessibilité, composée de représentants de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine, de la Ville de Parthenay, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la Communauté de communes a pour missions :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,*
- d'établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire Parthenay-Gâtine, en Conseil municipal de Parthenay et diffusé aux autres Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes,*
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,*
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,*
- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.*

Monsieur le Président indique que pour présenter le rapport annuel d'accessibilité, Monsieur Bernard CAQUINEAU est accompagné de Madame Noëlla GODRIE, l'agent référent en la matière, qui a accepté d'être présente.

Monsieur Bernard CAQUINEAU indique que ce rapport permet de faire le point sur ce qui a été fait pendant l'année. Il rappelle que la Commission Intercommunale d'Accessibilité se tient à disposition de l'ensemble des communes pour toutes les questions d'accessibilité et les questions d'aménagement, qu'elle est obligatoire pour tous les Établissements de Coopération Intercommunale et que, lors de la décision du 22 octobre, le Conseil Communautaire a voté la mise en place de cette commission.

Il ajoute que, par souci de cohérence et de travail en commun, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la Ville de Parthenay – qui a la même obligation que la CCPG – ont décidé de créer une seule commission.

Il souhaite rappeler le fonctionnement de la Commission : la Commission Intercommunale dans son ensemble se réunit deux fois par an, et trois groupes de travail thématiques ont été mis en place avec des réunions en fonction des besoins, de l'actualité et des sollicitations. Il explique qu'un des groupes de travail se concentre plus sur les déplacements et sur le cadre bâti, un autre sur la vie quotidienne et citoyenne, le troisième sur l'accessibilité spécialement pour la Ville de Parthenay. Il déclare que la Commission a essayé de suivre l'Agenda d'Accessibilité Programmé, l'Ad'AP de la Communauté de Communes en commençant par les bâtiments scolaires. Il rappelle que dans la déclinaison de son Ad'AP, la Communauté de Communes a fait le choix d'intégrer les préconisations d'accessibilité concernant les bâtiments scolaires dans un programme global annuel de travaux. En 2023 – année concernée par le rapport présenté – les efforts se sont portés sur les écoles de Pompaire et de Viennay avec un travail sur la mise en place d'une unité d'enseignement externalisée pour polyhandicapés à l'école du Tallud à compter du 24 juin 2024. Des préconisations de travaux ont été faites en 2023, de concert entre l'Adapei et les services scolaires et bâtiments et de la Communauté de Communes. Toujours dans le suivi de l'agenda accessibilité, il explique que des bâtiments autres que scolaires ont bénéficié de travaux : GâtinéO à Parthenay, l'Espace sports à Secondigny, le stand de tir à Parthenay et le marché aux bestiaux. Des projets de travaux sont également en cours ou à l'étude : la Villa Parthenay avec le futur campus dont les travaux ont démarré en 2023 ; le centre de loisirs Maurice Caillon dont les travaux sont en cours et pour lequel une rencontre a été organisée avec l'architecte et l'équipe qui suit les travaux ; Le Relais de petits dont les travaux sont également en cours et qui sera intégré au futur centre Maurice Caillon ; l'EPN Armand-Jubien dont l'équipement fait l'objet d'une réflexion globale d'une délocalisation de service ; la Maison de l'Enfance à Ménigoute dont les travaux sont prévus en 2024 et le complexe Léo Lagrange dont les travaux sont également prévus en 2024. Il explique que certains bâtiments ont été retirés parce qu'ils sont cédés, restitués ou en questionnement comme l'antenne de Ménigoute – un équipement restitué à la Commune – l'ancienne école du Retail – un équipement qui n'était plus utilisé pour le centre de loisirs et restitué à la Commune –, les bureaux de la rue Béranger puisqu'une partie des services situés dans ce bâtiment ont été relocalisés en 2023 et la relocalisation du reste du service est prévue courant 2025 et enfin l'antenne de Secondigny, un équipement fermé dont les agents ont été relocalisés à Parthenay.

Monsieur le Président précise que les agents du CIAS ont été relocalisés à Secondigny.

Monsieur Bernard CAQUINEAU poursuit en énumérant les bâtiments où des travaux restent à réaliser : le centre de Loisirs Les Buissonnets à Saint-Aubin-le-Cloud, la médiathèque de Parthenay, le Piaf à Amailloux et les bureaux de l'Informatique à Parthenay.

Il explique ensuite qu'un nouvel appareil est disponible à GâtinéO pour permettre à toute personne de se mettre à l'eau : il s'agit d'un nouveau lève-personne destiné à encourager les utilisateurs à la pratique aquatique qui est à disposition à tout moment sur simple demande. Fort de ce nouvel équipement, le Sport Nautique Parthenaisien, club de natation local affilié à une fédération handisport, propose des séances ouvertes aux personnes à mobilité réduite le samedi matin. Il se félicite de cette nouvelle richesse pour le territoire.

Il évoque ensuite un élément moins visible : l'accessibilité à partir d'un recueil de données mobiles. Il donne l'exemple des usagers qui ne peuvent pas se déplacer en mairie et pour lesquels, en fonction leur lieu de résidence, le Service à la population de la Ville de Parthenay a la possibilité de réserver un dispositif de recueil mobile à la Préfecture afin d'effectuer des demandes de carte d'identité. C'est un service qui existe pour pouvoir se déplacer auprès des personnes qui ne peuvent pas le faire, directement chez les particuliers ou au sein d'établissements pour les foyers de vie ou les EHPAD. Il rappelle qu'en septembre 2023, des agents du service se sont déplacés à l'EHPAD de Ménigoute pour refaire quinze cartes d'identité de résidents.

Il explique ensuite que, depuis plusieurs années, le choix a été fait d'avoir plusieurs événements pour sensibiliser à la différence : en 2023, la projection du film « Born to ride » de

Sébastien Bichon a été organisée le 25 mai à Parthenay, projection lors de laquelle ce dernier a pu présenter son film avec ensuite un temps de débat.

Trois projections ont eu lieu : une séance en matinée avec les élèves des collèges et lycées au cinéma Le Foyer, une séance en après-midi au foyer Gabriel Bordier avec ses résidents, ceux des Genêts et du Partage, une séance avec deux classes du lycée Les Grippeaux et enfin une séance en soirée ouverte à tout public au cinéma Le Foyer de Parthenay. Il précise que cette dernière séance était programmée dans le cadre du mois « Rencontres citoyennes » de la Ville de Parthenay sur le thème de « Choisir ce qui nous rend heureux ». Il présente ensuite une autre action de sensibilisation : la Commission a tenu un stand pendant le festival du FLIP, un stand dédié à l'accessibilité avec, tour à tour, Access +, Accessijeux, Alchimie Toulouse et la Commission Intercommunale d'Accessibilité qui ont animé cet espace pendant toute la durée du FLIP. Les résidents du foyer Le Partage de Châtillon-sur-Thouet sont venus partager des temps de convivialité autour de jeux confectionnés par leurs soins et les résidents des Genêts sont venus faire une démonstration de boccia. Il indique qu'il y est allé quelques jours et qu'il a trouvé que c'était passionnant, que les festivaliers sont venus sur le stand et ont été surpris de l'accessibilité vis-à-vis des jeux. Il indique qu'une autre action de sensibilisation a été menée avec le Service Jeunesse dans le cadre de la journée Jeunesse et Citoyenneté : pour la seconde année la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est associée à ce temps fort en proposant un atelier de Boccia ainsi qu'un atelier Parcours Fauteuils animé par les résidents du foyer Mélioris Les Genêts de Châtillon-sur-Thouet. Il termine en indiquant qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour l'année 2023.

Monsieur le Président le remercie pour sa présentation synthétique. Il explique que l'Intercommunalité essaiera de faire mieux pour essayer de déterminer plus précisément la somme affectée sur les travaux réalisés puisque, lorsqu'il s'agit de réhabilitation complète, l'accessibilité fait partie naturellement des aménagements qui sont à réaliser. Il ajoute que, là où avant il existait des enveloppes spécifiques, mais non consommées, car il s'agissait justement de projets globaux, à l'inverse, aujourd'hui, il manque une certaine visibilité. L'effort sera donc fait de mettre des chiffres en face des travaux réalisés, même lorsqu'il s'agit de conception globale.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire Parthenay-Gâtine en date du 22 octobre 2020, actant la mise en place d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité ;

VU la délibération du Conseil municipal de Ville de Parthenay en date du 23 novembre 2020, décidant de confier à la Commission Intercommunale d'Accessibilité l'ensemble des missions dévolues à la Commission Communale d'Accessibilité ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2023 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité a été exposé lors de la réunion plénière de la commission du 7 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être à la fois présenté en Conseil communautaire Parthenay-Gâtine et en Conseil municipal de la Ville de Parthenay ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour l'année 2023.

TOURISME - VALORISATION DU PATRIMOINE

4 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – APPROBATION DU BILAN MORAL ET FINANCIER 2023

Rapport de présentation :

Le service Patrimoine a conduit un grand nombre d'actions et de projets en 2023 dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, et ce sont 9 693 visiteurs qui ont été accueillis sur les différentes visites et animations proposées. Il faut noter la hausse très importante de la fréquentation, habituellement aux alentours de 6 000 visiteurs par an.

Le CIAP a connu une fréquentation record avec 3 583 visiteurs, et de nombreuses actions ont été menées autour de l'exposition qui y était présentée depuis 2021 « Le vitrail, l'art de la couleur » : exposition itinérante en plein qui a circulé dans 15 communes du territoire pendant 9 mois, conférences, colloque grand public sur le thème du vitrail, accueil d'une souffleuse de verre lors des Journées européennes des métiers d'art, activités pédagogiques, escape game « Formation in vitraux ».

Pendant la saison estivale, les animations proposées en soirée ont eu un succès particulièrement important : visites nocturnes à la lanterne (à Parthenay et Saint-Loup-Lamairé), et marches gourmandes organisées en partenariat avec des producteurs locaux. Les deux escapes games proposés pendant l'été et le jeu « Funtress » ont connu un grand succès lors du FLIP. La fréquentation globale du programme estival a été de 1 362 participants, ce qui est supérieur à ces dernières années.

Un certain nombre de visites et animations ont été proposées pendant l'année 2023, en dehors de l'été, davantage que d'ordinaire : des visites guidées du cimetière de Parthenay, une conférence au musée en lien avec l'exposition « Inspirations animales », une visite de l'église Saint-Laurent à Parthenay et une animation ludique à Pompaire en amont des Soirées du patrimoine de Gâtine, des visites du quartier médiéval lors des vacances d'automne et du marché du Noël de Parthenay, des visites de Saint-Loup-Lamairé dans le cadre de festivals. Ces différentes visites représentent une fréquentation de 312 participants.

Une vingtaine de visites de groupes ont eu lieu sur l'année, pour 535 personnes, ce qui est très satisfaisant et légèrement meilleur qu'en 2022.

Tout au long de l'année, le service a accueilli 2 390 enfants ou jeunes sur les différentes activités pédagogiques organisées sur le temps scolaire, périscolaire et de loisirs. Ce sont principalement des enfants des écoles primaires du territoire qui en ont bénéficié, mais il y a aussi eu de nombreux ateliers pour des collégiens et pour des écoles extérieures au territoire.

En ce qui concerne la communication sur les actions et sur le patrimoine à découvrir, il convient de souligner en 2023 la parution du bel ouvrage « Architecture du XX^e siècle en Deux-Sèvres. Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine et Thouars », résultat d'un travail collaboratif réalisé entre les trois territoires labellisés Villes et Pays d'art et d'histoire du département, avec le soutien de la DRAC. Deux actions de promotion de cet ouvrage ont été organisées fin 2023, à Thouars puis à Parthenay.

En plus de la participation aux grandes manifestations nationales (Journées européennes des métiers d'art, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture), le service a mis en place un certain nombre d'actions dans le cadre de manifestations et événements locaux.

Pour l'année 2023, le montant total des dépenses s'élève à 163 984,99 € et les subventions/ventes de produits à 59 098,32 € en recettes.

Il convient de souligner la belle augmentation des recettes de billetterie (près de 12 000 € tandis qu'elles s'élevaient à 9 400 € en 2022), grâce à la reprise des ateliers pédagogiques payants (pour les collèges et lycées et pour tous les établissements scolaires extérieurs au territoire) et à la hausse de la fréquentation des visites et animations.

Le colloque sur le thème du vitrail a bénéficié d'une aide financière spécifique de la Région Nouvelle-Aquitaine (2 000 €), dans le cadre du Programme d'Animation d'Initiatives de culture scientifique (PAI), piloté par le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI).

Madame Marina PIET, rapporteur, dit qu'il est toujours agréable de présenter un bilan quand il est positif, d'autant plus qu'elle considère qu'il est très intéressant d'accompagner l'équipe du service Patrimoine et tourisme au fil de l'année. Elle explique que c'est une équipe qui a un état d'esprit toujours positif, qui travaille avec des moyens contraints, mais reste très dynamique.

Sur autorisation du Président, **Madame Émilie BIRAUD**, Directrice du service Tourisme et valorisation du Patrimoine, indique qu'en 2023, le programme du service a été assez riche et elle espère pouvoir être synthétique dans sa présentation.

Elle souhaite commencer par l'exposition du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) : « Le vitrail : l'art de la couleur ». Elle indique que cette exposition a connu une fréquentation record avec 3 583 visiteurs alors que, les deux années précédentes, les chiffres tournaient autour de 2 000 visiteurs. Elle estime que cette augmentation est très satisfaisante, d'autant que cette exposition était présentée pour la troisième année, ce qui signifie qu'il est pertinent de proposer des expositions qui durent trois ans. Cette augmentation de la fréquentation s'explique à la fois par une très belle saison estivale globale en 2023, mais aussi par toutes les actions, tous les événements qui ont été menés autour de cette exposition et qui permettent de faire venir ou revenir le public. Parmi les actions menées, elle cite la présentation d'une exposition itinérante en plein air dans 15 communes du territoire de fin février à début novembre, une exposition photographique qui était complémentaire à celle du CIAP et qui a permis de faire rayonner cette exposition du CIAP sur le territoire et de lui donner plus de visibilité auprès des habitants. Elle explique qu'il est impossible d'avoir des chiffres précis du nombre de personnes qui l'ont vue, elle a donc indiqué un chiffre approximatif d'un minimum de 1 000 personnes. Elle considère ce chiffre certain d'autant qu'il a été fait en sorte de présenter cette exposition à chaque fois lors d'événements : par exemple, cette exposition a été présentée lors de plusieurs soirées du Patrimoine de Gâtine, à Gourgé, à La-Chapelle-Bertrand, à Amailloux et aux Châteliers. Elle a été présentée à Pompaigne lors du Marché des potiers, au moment de Pomm'Expo à Secondigny, lors du FIFO, c'est-à-dire des moments où il y a eu beaucoup de public qui était présent et qui pouvait voir cette exposition. Elle estime qu'il s'agit d'un beau projet avec les deux cubes que les élus ont eu l'occasion de voir circuler sur le territoire l'année dernière. Elle rappelle ensuite qu'en même temps que la circulation de cette exposition, quelques conférences ont été proposées à Gourgé, à La-Chapelle-Bertrand et à Aubigny avec un beau succès, notamment pour les deux premières à Gourgé et à La-Chapelle-Bertrand où il y a eu près de 50 participants à Gourgé et près de 30 participants à La-Chapelle-Bertrand, ce qui est très satisfaisant, les conférences ayant été très complémentaires à ce qui a été proposé au CIAP.

Elle revient ensuite sur l'un des événements marquants de 2023 en lien avec cette exposition : la journée de colloque grand public « Le vitrail, d'hier à aujourd'hui » organisée au mois d'octobre. Il s'agit du premier colloque organisé par le Service Patrimoine. Elle estime que cette journée a été très satisfaisante, que les interventions étaient de qualité et très appréciées par le public. Cela a d'ailleurs montré qu'il y avait une attente du public par rapport à ce type de proposition. Près de 100 personnes ont participé à cette journée qui a été un temps fort de cette exposition qui s'est terminée début novembre.

Elle revient ensuite sur le début de l'année et le printemps, avec la participation de la Communauté de Communes à la Journée Européenne des Métiers d'Art. Le programme de 2023 était un peu plus riche que l'année précédente avec notamment une conférence organisée à Secondigny sur les vitraux de Merklen qui se trouvent à la chapelle Notre-Dame de l'Agenuillée. Elle ajoute que, lors de ce week-end des JEMA, une exposition de la souffleuse de verre Floriane Tourrilhes s'est tenue au CIAP. Elle a également proposé un atelier de gravure sur verre et des démonstrations de filage de verre au chalumeau, le tout avec un public assez nombreux.

Comme les années précédentes, 2023 a été marquée par un certain nombre d'activités pédagogiques sur le thème du vitrail : il a été jugé intéressant de faire varier le motif utilisé pour l'atelier créatif qui plaît beaucoup aux enfants. Elle prend l'exemple de la création d'un motif en forme de pomme pour des ateliers à Secondigny et, à la fin d'année, au moment de Noël, les enfants ont réalisé des petits vitraux en forme de sapin, ce qui leur a beaucoup plu.

Elle évoque ensuite l'escape game « formation in vitraux » qui a de nouveau rencontré un beau succès. Elle souhaitait également signaler pour cette année 2023 la redécouverte de l'ancien vitrail du chœur de l'église de Secondigny puisque cela montre que ce travail mené sur une thématique pendant trois ans permet parfois de redécouvrir des choses. Cela a donc été le cas avec cet ancien vitrail qui n'était pas localisé au moment où le travail sur cette exposition était en cours et qui a été redécouvert puis mis en dépôt dans les réserves du Musée d'Art et d'Histoire de Parthenay ce qui permet aujourd'hui de le conserver dans de meilleures conditions.

Concernant la partie médiation dans les cités médiévales de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé, elle indique qu'il y a eu une vingtaine de visites de groupes en 2023. Elle rappelle que, chaque année, l'été est un temps fort avec de nombreuses visites et animations qui sont proposées : pendant l'été il y avait chaque semaine des visites qui étaient proposées à Parthenay et à Saint-Loup-Lamairé, visites qui ont plu au public notamment avec l'approche sensorielle qui est proposée à Parthenay. Elle explique que les visites qui connaissent le plus grand succès pendant l'été, ce sont les visites nocturnes à la lanterne qui ont quasiment toujours été complètes en 2023 et où il n'a pas été possible de satisfaire tout le monde pendant la période du FLIP malgré l'augmentation du nombre de visites. Elle ajoute que des visites sont aussi proposées en dehors de l'été, elles ont été développées en 2023, avec, notamment, des visites guidées du cimetière de Parthenay faites en lien avec les Archives qui ont attiré le public, une visite de l'église Saint-Laurent de Parthenay lors de la Soirée du patrimoine de Gâtine pendant l'été et des visites de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé organisées à l'occasion d'événements : à Saint-Loup-Lamairé lors du festival d'orgue mécanique puis lors du Festival de peinture et de sculpture et sur Parthenay lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants et à l'occasion du marché de Noël.

Elle revient ensuite sur le programme estival pour parler des activités ludiques, notamment de deux escape games – « Trésor à double tour » et « Formation in vitraux » – qui ont bien fonctionné ainsi que le jeu « Funtress », un jeu de société spécifiquement proposé pendant le FLIP en lien avec l'histoire et le patrimoine local. Ce dernier a connu un grand succès l'année précédente vu que ce jeu était dans les quêtes du FLIP, cela a permis d'attirer des gens qui n'auraient peut-être pas joué autrement, mais qui ont beaucoup apprécié.

Elle poursuit avec la valorisation du patrimoine naturel et rural de Gâtine : en 2023, cet axe a reposé sur la mise en place de marches gourmandes pendant l'été qui ont également connu un beau succès, sachant que des partenariats ont été établis avec des producteurs locaux de façon à ce que le public puisse aller à leur rencontre et échanger avec eux sur leur travail, découvrir leur lieu de production et déguster sur place leurs produits. Elle précise que ces marches gourmandes peuvent accueillir maximum une quarantaine de participants et elle estime que la fréquentation a été très satisfaisante et la satisfaction du public encourage à poursuivre de la même façon pour l'année à venir.

Concernant les activités pédagogiques, elle considère que 2023 a également été une belle année avec 119 ateliers et près de 2 400 participants, une fréquentation en augmentation par rapport à l'année précédente. Elle rappelle que la majorité des ateliers a lieu sur le temps scolaire. Elle note une augmentation d'ateliers payants, c'est-à-dire les ateliers qui sont organisés pour les collégiens et des écoles extérieures au territoire. Les thématiques de ces ateliers sont le Moyen Âge, le cadre de vie, les paysages et la nature et les ateliers créatifs. 77 ateliers ont eu lieu à Parthenay, 42 dans d'autres communes du territoire. Elle explique qu'habituellement la répartition était plus équivalente entre Parthenay et les autres communes et que plus d'ateliers ont eu lieu à Parthenay en 2023 parce que davantage d'élèves venant de l'extérieur du territoire ont été accueillis pour venir profiter de la cité médiévale. Elle précise que les ateliers réalisés dans les autres communes du territoire n'ont pas diminué pour autant et que le fait d'aller dans leur commune est très apprécié des enseignants, que ce soit pour des ateliers créatifs, des ateliers sur les paysages ou des ateliers de découverte du bourg.

Elle note qu'en 2023 la provenance des participants s'est diversifiée : suite à la crise sanitaire, les enfants et les jeunes accueillis étaient principalement du territoire du fait de la réduction des sorties et des déplacements en bus, mais on constate un retour des écoles et des collèges de l'extérieur c'est-à-dire une diversification de la provenance des participants. Elle note le travail qui est fait en complémentarité avec le Musée d'Art et d'Histoire de Parthenay : ce qui est proposé à Parthenay et dans les communes est complémentaire de ce qui est proposé au musée, ce qui attire les enseignants. Elle signale que certaines activités sont organisées dans le cadre d'événements comme les Journées Européennes des Métiers d'art ou les Rendez-vous au jardin.

Elle poursuit sur la communication sur les actions et sur le Patrimoine à découvrir. Elle explique que le service travaille chaque année sur la création et la diffusion de brochures, les programmes et des documents qui permettent au public une découverte du patrimoine en autonomie. Elle signale pour 2023 la parution de l'ouvrage « Architecture du XX^e siècle en Deux-Sèvres. Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine et Thouars » sorti en octobre réalisé en collaboration avec deux autres territoires labellisés Villes et pays d'art et d'histoire du département, le Mellois en Poitou et la ville de Thouars et rédigé par Sabine Blugeon, guide-conférencière à Thouars. Elle souligne le côté collaboratif de ce travail qui est l'aboutissement d'une importante entreprise d'inventaire mené sur plusieurs années à partir de 2013. Cet ouvrage est à présent un point de départ pour de nouvelles actions de médiation sur ce thème. Elle explique que ce nouvel ouvrage a commencé à être promu à la fin de l'année précédente, tout d'abord à Thouars le 12 octobre en présence de Lorraine Fouchet qui a écrit la préface, Marie-Claude Aubert, référente des villes et pays d'art et d'histoire à la DRAC et des représentants des trois territoires labellisés Ville et Pays d'art et d'histoire. Elle ajoute que le livre a pu être valorisé le samedi 25 novembre à Parthenay lors de la rencontre d'auteurs qui a été organisée avec les Archives, le musée de Parthenay, les éditions La Geste, Vincent Peignon et la librairie L'antidote.

Elle rappelle que le service participe tout au long de l'année à des manifestations nationales ou locales, avec des projets menés en partenariat comme les JEMA, les visites du cimetière ou le programme spécifique proposé pendant le FLIP. Elle souhaite évoquer d'autres événements notamment ceux exceptionnels comme la participation aux rencontres Grimaldi à Monaco qui a permis de promouvoir là-bas le patrimoine du territoire, la participation au Forum Petite enfance, une conférence proposée dans le cadre du programme du Musée d'Art et d'Histoire en lien avec l'exposition « Inspirations animales » ou encore le soutien à l'organisation d'une visite réalisée par une doctorante de l'INRAP sur la thématique de l'eau – « Parthenay au fil des puits et des fontaines ». Concernant les Soirées du Patrimoine de Gâtine et outre l'exposition en plein air sur le vitrail et la visite de l'église Saint-Laurent, elle évoque également une animation ludique de découverte du patrimoine qui a été proposée à Pompaire. Elle ajoute qu'en septembre le service a participé à l'événement « Les Jacqu'arts » qui ont accueilli un sculpteur métalliste au CIAP. Comme tous les ans, la Communauté de Communes a participé aux Journées Européennes du Patrimoine en proposant une conférence sur l'art du vitrail à Aubigny et plusieurs visites à Parthenay, Gourgé et Saint-Loup-Lamairé. Elle rappelle que le service a également participé aux Journée Nationales de l'Architecture puisque le colloque grand public

sur le vitrail a été organisé au même moment. Elle cite également une action de promotion de l'ouvrage sur l'architecture du XX^e siècle en Deux-Sèvres et à Thouars.

Elle évoque ensuite la fréquentation des visites et animations en 2023 qui s'élèvent 9 613 visiteurs contre 6 163 visiteurs en 2022, ce qui montre donc une belle augmentation. Elle explique cette hausse à la fois par une augmentation de la fréquentation sur certaines visites et animations qui étaient déjà proposées et aussi par le développement de nouvelles actions comme l'exposition itinérante ou le colloque qui n'avaient pas lieu auparavant, ainsi que toutes les visites et conférences organisées tout au long de l'année.

Elle explique ensuite que la DRAC a demandé aux différents territoires labellisés Ville et Pays d'art et d'histoire de la région un tableau de répartition des actions afin de voir comment les actions se répartissaient sur le territoire. Elle constate que, chaque année, des interventions sont proposées un peu partout même s'il peut y avoir des années où certaines communes ne sont pas concernées. Elle indique qu'il n'y a pas eu d'action en 2023 dans certaines communes, mais il y en aura dans les années à venir.

Elle termine avec le bilan financier de 2023 qui montre un total de 163 984,99 euros, ce qui est moins élevé que le budget prévisionnel qui prévoyait 170 000 euros. Elle explique que les dépenses ont été moins élevées du fait des efforts pour les limiter, mais aussi du fait de l'augmentation des recettes, notamment celles de billetterie qui s'élèvent à près de 12 000 euros alors que 8 000 euros avaient été prévus et sachant que, l'année précédente les recettes s'élevaient à un peu plus de 9 000 euros. Elle estime donc qu'il s'agit d'une très belle augmentation. Elle note également l'obtention en 2023 d'une aide financière spécifique de la Région pour le projet de colloque à hauteur de 2 000 euros, ce qui n'était pas prévu initialement dans le budget.

Monsieur le Président rappelle que l'équipe du service est réduite, mais s'engage particulièrement sur l'ensemble des chemins de Gâtine. Il encourage les élus à faire appel au service pour proposer des choses en termes de circuit de visite. Le service les aidera autant qu'il le pourra au regard des moyens humains. Il souhaite ajouter un élément qui n'est pas directement lié aux Villes et Pays d'art et d'histoire, il s'agit du travail fait sur l'animation d'un certain nombre de chemins de randonnée, de sentiers comme les élus ont pu le voir dans la presse très récemment avec la Société Rossignol sur les circuits trails. Il rappelle que ce sont les mêmes agents qui y contribuent et cela donne une charge de travail importante. Il tient donc à remercier les agents sur service pour leur fort engagement. Il demande ensuite aux élus s'ils ont des questions ou des observations par rapport à cette présentation. À défaut, il leur propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et valorisation du patrimoine », réunie en date du 7 février 2024 ;

CONSIDÉRANT le grand nombre d'actions conduites en 2023 dans le cadre de l'animation du label « Pays d'art et d'histoire » ;

CONSIDÉRANT le montant total des dépenses s'élevant à 163 984,99 € et celui des recettes s'élevant à 59 098,32 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le bilan moral et financier du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2023 ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*_*_*_*_*

Arrivant à 19h13, Monsieur Pierre-Alexandre PELLETIER (porteur d'un pouvoir de Monsieur Hervé LE BRETON) n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 et 11.

*_*_*_*_*

Quittant la séance à 19h14, Monsieur Alexandre MARTIN (porteur d'un pouvoir de Monsieur Jany PERONNET) n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 5, 6, 10, 12, 13, 14, 15 et 16.

*_*_*_*_*

5 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » – PROGRAMME D'ACTION 2024

Rapport de présentation :

Le programme d'action du Pays d'art et d'histoire pour 2024 est structuré autour de 6 axes :

- *Présenter une nouvelle exposition au CIAP sur les décors sculptés,*
- *Valoriser les cités médiévales de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé,*
- *Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine,*
- *Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à la création architecturale et au cadre de vie,*
- *Participer aux grandes manifestations culturelles nationales,*
- *Communiquer efficacement en direction des publics.*

Au sein de ce programme, la création de la nouvelle exposition du CIAP va constituer un temps fort et il est à noter que de nombreuses actions autour de cette exposition seront ensuite développées au fil des trois années de sa présentation (ateliers pédagogiques, escape game, conférences, exposition itinérante...).

Pendant cette année 2024, il convient également d'indiquer qu'un travail important va être réalisé pour finaliser le dossier de renouvellement et d'extension du label « Pays d'art et d'histoire », avec l'objectif de présenter ce dossier en mars 2025 en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA).

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est un peu supérieur à celui présenté en 2023, en raison d'une augmentation des frais de personnel. Le budget global dédié aux différentes actions n'a quant à lui pas augmenté, malgré le coût important qui est à prévoir pour la réalisation de la nouvelle exposition du CIAP. Il faut noter que le service prévoit des recettes de billetterie supérieures à ces dernières années, compte tenu de la forte augmentation réalisée en 2023, grâce à la reprise des ateliers pédagogiques payants (pour les collèges et lycées et pour tous les établissements scolaires extérieurs au territoire) et à la hausse de la fréquentation des visites et animations.

Madame Émilie BIRAUD explique que l'un des objectifs prioritaires fixés pour cette année 2024 est le renouvellement et l'extension du label Pays d'art et d'histoire. Elle indique que le service travaille depuis plusieurs années sur ce dossier de renouvellement de la convention avec le Ministère de la Culture, une convention qui date actuellement de 2011 et qui est à renouveler. Elle ajoute qu'un nouvel objectif a été défini avec la DRAC : l'idée est de pouvoir présenter le dossier en mars 2025 en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture.

Concernant la nouvelle exposition au CIAP, elle rappelle que l'exposition sur le vitrail a été présentée pendant trois ans (2021-2023) et qu'il est temps de passer à une nouvelle thématique. Elle explique que la thématique des décors sculptés a été choisie parce qu'il y avait le souhait de poursuivre avec un thème artistique, mais aussi fédérateur afin d'avoir de nombreux exemples sur le territoire à valoriser. Ce thème est également en lien avec les projets éducatifs,

artistiques et culturels qui ont déjà été menés, dont un projet sur la sculpture sur pierre. Elle ajoute que cette exposition va amener le service à proposer de nouvelles activités pédagogiques en lien avec la sculpture. Elle indique que ce projet est également intéressant du fait de son lien avec la Cité des Arts de la Ville de Parthenay et la participation de la Communauté de Communes aux Journées Européennes des Métiers d'Art. Elle rappelle que l'objectif des expositions du CIAP est de valoriser le patrimoine du territoire, de donner des clés de compréhension et enfin d'inciter à découvrir ce patrimoine sur place, d'où l'intérêt des expositions itinérantes complémentaires. Elle ajoute que cette nouvelle exposition sera complétée par tout un ensemble d'actions diversifiées de médiation comme pour le thème du vitrail : des visites, des ateliers pédagogiques, un escape game, des conférences, peut-être un nouveau colloque, des expositions d'artisans d'art et une exposition itinérante. Elle montre ensuite aux élus quelques exemples de décors sculptés du territoire de Parthenay Gâtine avec deux édifices majeurs en la matière : l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux pour l'art roman et la chapelle Jean-Boucard à Ménigoute, un exemple de style gothique flamboyant.

Concernant la valorisation des cités médiévales de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé, un programme riche et diversifié de visites et d'animations est prévu pendant l'été, de même que le développement d'actions de médiation tout au long de l'année pour le public local.

La valorisation du patrimoine naturel et rural de Gâtine se poursuit à travers les randonnées en réitérant les partenariats avec les producteurs locaux dans le cadre des marches gourmandes.

Elle indique que le service continuera également de sensibiliser le jeune public au patrimoine, à la création architecturale et au cadre de vie à travers des activités pédagogiques mises en place sur le temps scolaire, périscolaire et de loisirs. Pour cette année 2024, le travail se porte sur la mise en place d'un projet éducatif, artistique et culturel sur la calligraphie et l'enluminure. Elle indique que, comme chaque année, la Communauté de Communes participera aux grandes manifestations culturelles nationales notamment prochainement aux Journées Européennes des Métiers d'Art au cours desquels sera accueilli au CIAP Fabien Pandraud, enlumineur, puis au Rendez-vous au jardin, aux Journées Européennes du Patrimoine et Journées Nationales de l'Architecture.

En termes de communication en direction du public, elle explique le service travaillera de nouveau sur la création et la diffusion de brochures. Elle signale par ailleurs la création d'une signalétique d'interprétation du patrimoine à Fénerly, en collaboration avec la Commune : cela fait en effet plusieurs années que sont développées de nouvelles signalétiques d'interprétation du patrimoine dans les communes en lien avec celles qui existent sur Parthenay. Des signalétiques de ce genre ont déjà été mises en place à Aubigny ainsi qu'à La Chapelle-Bertrand. Par ailleurs, le travail de promotion du nouvel ouvrage sur l'architecture du XX^e siècle en lien avec les deux autres territoires labellisés Ville et Pays d'art et d'histoire sera poursuivi.

Elle indique que le budget prévisionnel s'élève à 175 600 euros : il est un peu plus élevé que le budget prévisionnel de l'année précédente du fait de l'augmentation des charges de personnel. Le budget des actions, pour sa part, n'augmente pas. Elle note qu'il est prévu davantage de recettes, compte tenu des bons résultats de l'année 2023. Elle ajoute que le service a commencé à accueillir un certain nombre de collègues et d'écoles venant de l'extérieur qui permettent d'apporter des recettes supplémentaires. Par ailleurs, elle considère qu'il serait délicat de réduire le budget dédié aux actions, car cela signifierait également réduire les subventions qu'il serait possible d'obtenir de la part de la DRAC, du Département ou de la Région : cela réduirait les moyens du service sans pour autant qu'il y ait d'impact pour la Communauté de Communes.

Madame Marina PIET remercie Madame Émilie BIRAUD pour sa présentation synthétique et complète. Elle souligne que les résultats sont plus que positifs sur la dernière saison estivale et indique que le service a hâte d'entamer la nouvelle saison touristique. Elle espère que la fréquentation sera aussi bonne que l'année dernière, cela permet d'avoir des recettes sur la taxe de séjour dont la collecte est en hausse et permet à l'Intercommunalité de réaliser par la suite

des projets comme la station de trail comme l'indiquait Monsieur le Président et dont il sera question plus précisément dans les prochaines semaines. Elle félicite l'équipe et croise les doigts pour cette nouvelle saison.

Monsieur le Président la remercie et demande aux élus s'ils ont des questions ou des observations par rapport à cette proposition de programme.

Monsieur Jean-François LHERMITTE souhaite savoir si la contribution financière de la Commune de Saint-Loup-Lamairé pourrait augmenter.

Monsieur le Président demande en effet si, pour la Commune de Saint-Loup-Lamairé, la contribution est à la hauteur de la dépense.

Madame Émilie BIRAUD assure que la contribution est à la hauteur de ce qui est fait. Elle explique que Madame Marine PIET lui avait demandé l'année précédente de faire des calculs pour faire une estimation par rapport au temps passé par l'équipe pour les visites et les animations qui sont faites à Saint-Loup-Lamairé. Elle peut donc assurer qu'il n'y a pas de souci et que le versement qui est fait par la Commune de Saint-Loup-Lamairé couvre les animations qui y sont faites. Elle admet qu'un certain nombre de visites est fait pendant l'été, mais sur une période courte. Elle explique qu'une visite par semaine a été proposée l'été dernier et qu'en temps passé par l'équipe, ce n'est pas si important que ça. Elle estime qu'il ne serait pas forcément pertinent de demander davantage à la Commune de Saint-Loup-Lamairé. Elle ajoute qu'en 2022, lors de laquelle le programme avait été un peu plus riche notamment dans cette commune avec plus d'actions mises en place, la contribution avait été un peu plus élevée, 3 000 euros. Elle rappelle que le travail de renouvellement de la convention avec le Ministère de la Culture sera fait de manière à ce que le territoire labellisé corresponde véritablement au territoire sur lequel le service intervient et que cette convention concerne le territoire de la Communauté de Communes de Parthenay alors que le service intervient sur toutes les communes de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et Saint-Loup-Lamairé. Il y aura donc un travail à faire au moment de l'établissement de la nouvelle convention par rapport au fonctionnement avec la Commune de Saint-Loup-Lamairé.

Monsieur le Président rappelle que l'Intercommunalité avait sollicité les autres territoires de l'Airvaudais – Val du Thouet et du Val de Gâtine pour savoir s'il souhaitait s'associer à cette démarche, mais il n'y avait eu aucun retour positif à l'exception de la Commune de Saint-Loup-Lamairé. Il s'agit donc de faire en sorte que la DRAC puisse contribuer à une hauteur un peu plus importante.

Madame Émilie BIRAUD ajoute que c'est également la raison pour laquelle il est important de travailler sur le renouvellement de la convention avec le Ministère de la Culture puisqu'en renouvelant cette convention, pendant les trois années suivantes, la Communauté de Communes pourra bénéficier de 20 000 euros de subvention de la part de la DRAC au lieu des 12 000 euros actuels. Elle ajoute que tout est fait pour augmenter les recettes.

Monsieur le Président indique que cette partie de proposition d'animation d'ateliers permet aussi de retenir les touristes un peu plus longtemps sur le territoire et de faire en sorte qu'il y ait de l'argent qui soit injecté dans l'économie – même si c'est difficile à estimer – notamment dans la restauration, les bars, les hébergements, etc. Il demande si les élus ont d'autres souhaits d'intervention. À défaut il leur propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et valorisation du patrimoine » réunie en date du 7 février 2024 ;

CONSIDÉRANT le programme d'action du Pays d'art et d'histoire pour 2024 développant des propositions pour promouvoir et valoriser le patrimoine autour de 6 axes :

- Présenter une nouvelle exposition au CIAP sur les décors sculptés,
- Valoriser les cités médiévales de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé,
- Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine,
- Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à la création architecturale et au cadre de vie,
- Participer aux grandes manifestations culturelles nationales,
- Communiquer efficacement en direction des publics.

CONSIDÉRANT que le budget prévisionnel du service Patrimoine pour l'année 2024 s'élève à 175 600 € ;

CONSIDÉRANT qu'un soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres peut être sollicité, conformément au plan de financement ci-annexé ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'action du service Patrimoine pour l'année 2024 ci-annexé,
- d'approuver le plan de financement du service Patrimoine pour l'année 2024 ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter le soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Président remercie les intervenantes et toute l'équipe très engagée au regard des moyens humains pour faire vivre ce Pays d'art et d'histoire et sa richesse culturelle et touristique.

RESSOURCES HUMAINES

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport de présentation :

Dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade, il appartient au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs.

Il s'agit ici de créer les emplois suivants, à compter du 1^{er} avril 2024 :

- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, temps complet (secteur Ludothèque, suite réussite au concours),
- 1 adjoint technique, temps complet (service Bâtiments, pérennisation de l'agent occupant le poste),
- 2 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, temps complet (secteur juridique, suite réussite au concours de l'agent occupant le poste et service jeunes pour pérennisation d'un poste existant),
- 2 adjoints administratifs, temps complet (secteur finances et Tourisme/Patrimoine, pérennisation d'agents occupant les postes).

Il s'agit également de modifier l'emploi suivant, à compter du 1^{er} avril 2024 :

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, temps complet au lieu de 17h30 hebdomadaires, dans le cadre de l'évolution des missions de l'agent (service communication).

Madame Marie-Noëlle BEAU, rapporteur, salue l'assemblée et donne lecture de la délibération. Elle rappelle que, concernant la modification de l'emploi d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe, celle-ci avait obtenu un avis favorable lors de la séance du CST du 8 février 2024. Elle indique qu'il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs, de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024, chapitre 012 et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Président demande si les élus ont des observations ou des questions. À défaut il leur propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

VU l'avis favorable du comité social territorial du 8 février 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade au sein des services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, il convient de créer les postes correspondants ;

CONSIDÉRANT que toute modification de la durée hebdomadaire du travail supérieure à 10 % doit être précédée d'un avis du Comité social territorial ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer les postes suivants, à compter du 1^{er} avril 2024 :

- * 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- * 1 poste d'adjoint technique à temps complet ;
- * 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- * 2 postes d'adjoint administratif à temps complet.

- d'augmenter le temps de travail pour le poste suivant, à compter du 1^{er} avril 2024 :

- * 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au lieu de 17h30 hebdomadaires.

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

7 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Rapport de présentation :

La communauté de communes de Parthenay-Gâtine fait appel à des agents contractuels pour remplacer des agents titulaires ou contractuels momentanément indisponibles.

Pour ce faire, il convient de prendre une délibération de principe autorisant ce type de recrutement.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-13 ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, pour répondre à des besoins temporaires, des agents contractuels territoriaux peuvent occuper des emplois permanents des collectivités et de leurs établissements publics administratifs pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux :

- Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ;
- Indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ;
- Indisponibles en raison d'un congé régulièrement accordé en application du présent Code ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux.

CONSIDÉRANT que les besoins des services communautaires peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ; étant précisé que le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des agents retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

8 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Rapport de présentation :

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine fait appel régulièrement à des agents contractuels pour des missions liées à de l'accroissement temporaire d'activité.

Pour ce faire, il convient de prendre une délibération annuelle, précisant le nombre de postes ouverts.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.313-1 et L.332-23 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, conformément au tableau ci-dessous :

Grades	Nb de postes	Services
Adjoint Territorial d'Animation	100	Service Jeunesse – ALSH
	160	Service Affaires Scolaires - Intendance
	20	Service Petite Enfance –Crèche Les Lucioles
	2	Service Médiathèque
Adjoint Technique Territorial	15	Service Jeunesse – ALSH
	2	Service Bâtiments
	100	Service Affaires Scolaires - Intendance
	15	Service Petite Enfance – Crèche Les Lucioles
	5	Service des Sports
	7	Service Déchets
Adjoint Administratif territorial	1	Service Tourisme & Patrimoine
	1	Service Jeunesse – ALSH
	1	Service Déchets
	2	Service Finances
	1	Service Sports
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	Service pôle d'enseignement artistique – École Arts plastiques
	5	Service pôle d'enseignement artistique - École de musique
Adjoint territorial du patrimoine	5	Service Tourisme & Patrimoine
Éducateur territorial des APS	2	Service Sports
Rédacteur Territorial	1	Service des jeux - FLIP

CONSIDÉRANT que la rémunération des agents contractuels sera calculée par référence à l'échelon 1 des grades énoncés ci-dessus ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer les postes, listés ci-avant, de non-titulaires à temps complets et non complets pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 mars 2025,
- de dire que les crédits seront ouverts aux budgets des années correspondantes, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

9 - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Rapport de présentation :

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine fait appel régulièrement à des agents contractuels pour des missions liées à de l'accroissement saisonnier d'activité.

Pour ce faire, il convient de prendre une délibération annuelle, précisant le nombre de postes ouverts.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.313-1 et L.332-23 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, conformément au tableau ci-dessous :

Grades	Nb de postes	Services
Adjoint Territorial d'Animation	250	Service des Jeux - FLIP
	90	Service Jeunesse - ALSH
	1	Service Sports
Adjoint Technique Territorial	1	Service Bâtiments
	10	Service des Jeux - FLIP
	10	Service Jeunesse - ALSH
Adjoint Administratif territorial	5	Service Tourisme & patrimoine
	5	Service Sports

CONSIDÉRANT que la rémunération des agents contractuels sera calculée par référence à l'échelon 1 des grades énoncés ci-dessus ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer les postes, listés ci-avant, de non-titulaires à temps complets et non complets pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité jusqu'au 31 mars 2025,
- de dire que les crédits seront ouverts aux budgets des années correspondantes, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*_*_*_*_*

Quittant la séance à 20h48, Messieurs Emmanuel ALLARD (porteur d'un pouvoir de Madame Véronique SABIRON) et Richard WOTZJACK n'ont pas pris part au vote des sujets n^{os} 10, 12, 13, 14, 15 et 16.

*_*_*_*_*

FINANCES

10 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapport de présentation :

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire.

Pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, la Loi NOTRe prévoit la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire qui doit comporter les éléments suivants :

- *Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;*
- *La présentation des engagements pluriannuels ;*
- *Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;*
- *Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature, le temps de travail et à la durée du travail.*

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine présente ce débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président souhaite rappeler le vote du budget de l'an passé qui s'était fait dans un contexte difficile du fait de l'explosion des coûts de l'énergie qui ne permettait pas d'avoir d'éléments véritablement fiables sur l'ensemble de l'exercice. Il évoque leurs interrogations depuis la création de l'Intercommunalité sur les moyens qui lui sont dédiés pour pouvoir remplir l'ensemble de ses missions et l'engagement de mettre une démarche de construction collective sur la capacité de cette Intercommunalité à pouvoir porter l'ensemble de ses missions. Ce processus a été mis en place sur l'année 2023 avec un certain nombre de commissions générales thématiques qui ont permis de pouvoir réaffirmer le fait que la Communauté de Communes souhaitait conserver ses blocs de compétences à quelques marges près, le fait qu'il était souhaité qu'il n'y ait pas de nouvelles attributions de compensation en direction de l'Intercommunalité et que donc, des moyens supplémentaires nécessitent une réévaluation de la fiscalité ou un différentiel entre les dépenses et les recettes courantes de la Communauté de Communes. Il évoque également un plan pluriannuel d'investissement ambitieux puisque pour 2024, 2025 et 2026, avec un début de lisibilité pour 2027 et les exercices suivants, il faudra poursuivre ce travail. Il explique que, lors de la Commission Générale, les élus ont pensé ensemble l'évolution de la carte scolaire et l'ensemble des services qui y sont dédiés. Il annonce un PPI de l'ordre de 17 000 000 d'euros d'investissement pour ces trois années et qui concerne pour plus de 85 % les politiques Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, ce qui représente un chiffre plus que conséquent sur cet axe prioritaire. Il indique que ce principe de concertation a permis d'arriver à de premières estimations qui ont été présentées lors de la dernière Commission des Finances et pour lesquelles plusieurs remarques ont été faites, notamment sur le fait de toujours s'interroger sur la partie du budget – des dépenses et des recettes – relative aux ordures ménagères, ces déchets qui souvent polluent les échanges parce qu'il y a peut-être nécessité de reposer les choses pour pouvoir avoir plus de transparence d'une part et une recherche d'équité d'autre part.

Il explique qu'un certain nombre de choses ont été remaniées suite à cette Commission Finances, pour pouvoir proposer aux élus ce débat d'orientation budgétaire : l'idée est bien que les élus débattent, qu'ils puissent acter un certain nombre d'orientations qui permettront, lors de la prochaine Commission Finances et lors d'une Commission Finances qui doit se dérouler le 21 mars, de pouvoir aboutir véritablement à la construction de ce budget avant le vote du budget le 4 avril, un vote qui comprendra aussi celui du compte administratif et des taux de fiscalité. Il propose aux élus de poursuivre ce processus d'amélioration continue et de concertation. Il invite ensuite à Monsieur Olivier CUBAUD à prendre la suite.

Monsieur Olivier CUBAUD, rapporteur, salue l'assemblée. Il rappelle que la séance du jour est une étape dans un processus dont l'étape finale est le 4 avril et qu'il y aura d'autres séances de travail. Par rapport aux documents envoyés et ceux présentés lors de la dernière Commission Finances, il mentionne des évolutions de chiffres qu'il détaillera par la suite. Il souhaite donner en préambule quelques éléments de contexte général sur la loi de finances 2024 : certains dispositifs liés à l'énergie sont maintenus, comme le dispositif d'amortisseur d'électricité et la

reconduction du filet de sécurité dont la Communauté de Communes a eu la bonne surprise d'être bénéficiaire en 2023 ce qui lui a valu un produit exceptionnel de 416 000 euros. Il précise toutefois que le compte administratif va faire apparaître des résultats qui, de façon quasi certaine, vont exclure l'Intercommunalité du champ d'application de ce dispositif en 2024. Cela relativise les bons résultats dont il faut toutefois se satisfaire. Il évoque l'annonce de l'augmentation de la dotation d'intercommunalité de 90 000 000 d'euros par rapport à 2023, l'augmentation de l'enveloppe du FCTVA sur laquelle il se montre cependant prudent, car les discours entendus le laissent dubitatif sur le fait de voir ces enveloppes données au territoire. Il mentionne la revalorisation par l'État des bases fiscales à 3,9 % – chiffre plus certain et sur lequel est basée la construction du budget en sachant que l'augmentation des bases fiscales l'année précédente s'élevait à 7,1 %, ce qui explique qu'il n'y aura pas la même dynamique cette année. Il évoque également la revalorisation de la fraction de TVA perçue en compensation de la Taxe d'Habitation et de la CVAE de 4,5 %, c'est-à-dire légèrement supérieure à l'inflation.

Il revient ensuite sur le territoire de la Communauté de Communes proprement dit en reprenant les chiffres des anciens exercices, notamment ceux des recettes réelles de fonctionnement qui augmentent plus fortement ces dernières années que pendant la phase médiane de la période, du fait du contexte inflationniste qui fait que les courbes s'infléchissent de façon plus forte. Il note de nouveau le produit exceptionnel de 416 000 euros en 2023 qui n'est évidemment pas inscrit au budget prévisionnel puisque, à l'époque, les éléments pour savoir si l'Intercommunalité pouvait être éligible n'étaient pas connus. Il indique que ce produit a contribué à gommer l'augmentation du coût de l'énergie en 2023, ce qui ne sera pas du tout le cas en 2024 et que le choc de l'énergie sera finalement plus sur 2024 que 2023 puisque la Communauté de Communes est passée d'un peu plus de 300 000 euros à 700 000 euros : si l'on retranche les 400 000 euros, le niveau reste à peu près le même.

Il présente ensuite l'évolution des recettes de fonctionnement pour les différents postes selon les services, l'évolution des dotations reçues par la Communauté de Communes : pour cette dernière il attire l'attention des élus sur une tendance à la baisse des apports. Il prend l'exemple des dernières années comme entre 2022 et 2023 où l'on est passé de 3 136 000 euros à 3 159 000 euros soit 20 000 euros de plus sur l'exercice budgétaire dans un contexte d'inflation forte et pour lesquels il estime qu'il s'agit d'un recul du soutien des dotations de l'État pour le territoire, déjà visible depuis plusieurs années. Il revient sur l'exercice 2023 et notamment sur le budget primitif sur lequel il souligne, sur le compte administratif provisoire, un chiffre quasi définitif, mais beaucoup plus bas. Il en profite pour remercier les élus et les agents de la Collectivité d'avoir freiné sur les dépenses aux environs de l'été dernier : ce phénomène de non-consommation ou de sous-consommation du budget explique une grande partie du bon résultat de l'année 2023, un bon résultat dont il répète qu'il ne faut pas s'en satisfaire parce qu'il ne répond pas, de façon structurelle, aux besoins de la Collectivité.

Il présente ensuite l'évolution des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, les frais de personnel, les frais financiers et autres charges pour lesquels les augmentations sont visibles, mais bien moindres que celle, par exemple, entre 2021 et 2022 grâce au coup de frein donné en 2023 malgré des charges importantes et non contrôlables et une inflation encore forte. Il rappelle qu'en 2022, la somme dépenses/recettes était quasi égale avec presque aucun dégagement de capacité d'autofinancement, ce qui a valu les différents travaux de cette année pour voir comment il était possible d'assurer de façon pérenne et solide le fonctionnement de l'Intercommunalité face à un programme d'investissement ambitieux et nécessaire qui a été confirmé. Il assure que ces travaux n'auront pas été inutiles, ils ont contribué à bâtir la maquette du budget 2023 pour lequel il montre le différentiel avec 27 706 000 euros sur les recettes et 25 347 000 euros pour les dépenses, ce qui dégage une bonne CAF pour l'exercice 2023.

Il revient ensuite sur cet exercice 2023 avec le plongeon en 2022 où la Communauté de Communes a accusé le coup avec une remontée sensiblement supérieure à la moyenne des exercices précédents, mais finalement moins évidente au regard des recettes exceptionnelles qu'il n'y aura pas en 2024, sans compter quelques mauvaises surprises, notamment en matière

d'assurance avec un surcoût d'un peu plus de 160 000 euros. Même s'il reste prudent, Monsieur CUBAUD considère qu'il s'agit d'un résultat positif.

Toujours dans le cadre du contexte budgétaire, il présente ensuite l'évolution des recettes d'investissement pour lesquelles il souligne que l'année 2023 était plutôt dans la moyenne basse, tout comme en dépenses, mais il explique que ce sera différent pour les prochains exercices puisqu'il y aura de forts investissements donc des recettes qui correspondent pour certains. Il note l'emprunt à réaliser cette année à hauteur de 600 000 euros sachant qu'il n'y en avait pas l'année passée, mais cela reste dans la moyenne des exercices précédents. Pour les dépenses d'investissement, il indique un montant autour de 1 400 000 euros, ce qui se situe dans la moyenne des exercices précédents à l'exception de 2020 où de grosses opérations d'investissement avaient eu lieu. Il précise que, sur le PPI, la prospective est plus forte en matière d'investissement notamment du fait de certains grands travaux en cours. Il note une stabilité de l'emprunt dans la durée à l'exception, là aussi, de 2020 avec des emprunts plus importants liés notamment à la déchetterie. Concernant la capacité d'endettement, il explique qu'elle n'avait pas été calculée l'année précédente du fait de la CAF quasi négative qui aurait donné un chiffre aberrant. Ce mode de calcul montre que la Collectivité est dans un niveau d'endettement qui n'est pas dramatique pour l'avenir.

Monsieur Christophe MORIN demande comment on explique l'augmentation du capital restant dû entre 2022 et 2023 pour 1 160 000 euros alors que la Communauté de Communes a emprunté 600 000 euros.

Monsieur Olivier CUBAUD indique qu'ils chercheront hors séance et donneront l'explication lors de la prochaine Commission générale.

Monsieur Christophe MORIN fait remarquer que c'est important, car cela change tout sur les chiffres suivants puisque le remboursement n'est plus du tout le même entre 2023 et 2024, car cela ferait 1 800 000 euros de remboursement de capital entre 2023 et 2024 par rapport aux prévisions qui sont faites. Il remarque qu'on est loin du compte.

Monsieur Olivier CUBAUD assure que l'information sera recherchée. Il se demande si cela ne correspond pas à la Bressandière.

Monsieur Jean-François LHERMITTE rappelle qu'il y a 1 000 000 d'euros correspondants à la Bressandière à rembourser au mois de mai.

Monsieur Christophe MORIN répond que ce remboursement-là n'est pas sur le budget principal mais sur le budget annexe.

Monsieur le Président explique le montant a été intégré à tort ici, mais cela demandera vérification. Il ne voit pas d'autre explication possible.

Monsieur Olivier CUBAUD assure que cela sera vérifié, mais qu'effectivement, cette somme impacterait un des deux budgets annexes de la Bressandière.

Il poursuit en présentant la construction proprement dite du budget par rapport aux services avant arbitrage selon ce qui est remonté au cours du travail de préparation budgétaire. Il rappelle que le BP 2023 était de 27 130 000 euros, mais il souligne que ce qui a été réalisé est beaucoup plus bas. Il indique que l'addition sur laquelle ils travaillent encore serait d'un peu plus de 29 000 000 d'euros ce qui, finalement, ne ferait pas un budget à l'équilibre, mais il assure que le budget sera présenté de façon équilibrée. Il ne s'agit que d'un point informatif et d'une phase traversée chaque année lors de la construction du budget, au niveau des estimatifs. Il ajoute que, lors de la Commission Finances, il a été demandé de voir quelles parties étaient incompressibles, car il y a un certain nombre de dépenses sur lesquelles il est difficile d'agir même avec une gestion très rigoureuse : il cite notamment sur le chapitre 011 la partie déchets avec une augmentation d'un peu plus de 550 000 euros, le surcoût d'assurance dommage aux

biens pour 160 000 euros par rapport au contrat précédent et le poste fluide. Sur ce dernier, il rappelle que, lors de la construction de l'exercice budgétaire précédent, le budget prévisionnel de départ était de 450 000 euros et que certains avaient suggéré de mettre un peu plus. Il concède qu'il aurait fallu mettre un peu plus puisque le réalisé était de 767 760 euros soit environ 300 000 euros de plus que ce qui était prévu. Toutefois, une partie de l'objectif a été atteint, c'est-à-dire une baisse de consommation de l'énergie, mais compte tenu des hausses de coût, l'impact a été assez fort même s'il note que l'année 2023 a pu être passée sans devoir mettre de nouveaux crédits sur ces lignes budgétaires du fait d'autres économies. Il admet que ce n'est pas satisfaisant, mais cela a permis de boucler l'exercice budgétaire avec peut-être une sous-inscription. Il explique qu'il est possible d'y voir plus clair aujourd'hui, ce qui va permettre de travailler sur le budget 2024 en repartant de cet étiage. Il indique que les chiffres étaient plus hauts lors du premier jet puisque c'est un budget de 950 000 euros qui a été présenté lors de la Commission Finances alors que finalement, la proposition budgétaire serait plutôt autour du réalisé de 2023.

Concernant le coût de l'énergie, **Monsieur le Président** rappelle que l'année dernière la Communauté de Communes était à gaz x9 et électricité x4 qui impactaient principalement les compteurs de plus de 36 kVA. Il indique que, cette année, le gaz est à moins 24 % et l'électricité à moins 5 %. Il évoque la mise en service du Campus du Parthenay, à l'inverse, la fermeture de La Guichetière et puis l'usage du bâtiment de Montgazon en partie pour les activités liées au Centre de loisirs sans hébergement, ce qui signifie une augmentation un peu plus importante et ce qui explique ce chiffre de départ.

Monsieur Olivier CUBAUD indique que le chiffre de départ pour les fluides était plutôt de 950 000 euros et plus 250 000 euros pour l'assurance, mais que ces montants ont un peu évolué. Il revient sur les dépenses énergétiques des derniers exercices avec la forte augmentation de 2023, mais explique qu'en soustrayant 416 000 à 760 000 euros, le net redescend sur ce qu'a coûté l'énergie l'année précédente, ce qui veut dire que l'énergie, en 2023, n'a pas plombé les comptes de la Communauté de Communes. Toutefois, si cette somme est réinscrite sans bénéficier des 416 000 euros, ce sera une des contraintes majeures de l'exercice 2024 qui fait que, même en serrant sur les dépenses de fonctionnement, certains postes seront très contraints avec une part d'incertitude sur l'évolution des coûts de l'énergie entre les aléas internationaux et d'autres éléments.

Il présente ensuite la partie ressources humaines, qui est un des éléments demandés en Commission Finances pour comprendre quelles dépenses étaient automatiques, dépenses sur lesquelles l'Intercommunalité n'a pas la maîtrise et ce sur quoi il était possible de travailler. Il rappelle l'impact des cinq points d'indice supplémentaires au premier janvier 2024, ce qui représente 170 000 euros pour la Collectivité, ainsi que l'augmentation de l'assurance du personnel pour un surcoût de 170 000 euros qui correspond à la part de l'assureur par rapport au contrat précédent. Concernant les créations de postes, il évoque une augmentation de 283 250 euros qui représente le coût total pour la Communauté de Communes sachant que certains postes sont mutualisés avec, donc, quelques recettes. Il indique que ce chiffre a également évolué : il a été diminué dans les dernières constructions.

Monsieur Didier GAILLARD demande s'il est possible d'avoir le détail des augmentations de postes.

Monsieur Olivier CUBAUD demande s'il souhaite avec un détail poste par poste.

Monsieur Didier GAILLARD répond qu'il voudrait savoir où ils seront attribués, dans quel domaine et pour quel type de personnel.

Monsieur le Président explique qu'il y a eu un nouveau travail sur les demandes : tous les postes sollicités n'ont pas été pourvus. Il indique que sur les 283 000 euros il en restera pour 133 000 euros. Il a été décidé de ne pas donner suite à des postes qui représentent une dépense de 150 000 euros. Ceux qui restent sont : deux mi-temps, deux temps partiels qui passent à

temps plein, un au Service Informatique, un autre au Service Communication ; un poste sur les centres de loisirs pour la coordination et au regard de la surcharge de travail liée à la mise en œuvre de Maurice Caillon, avec un départ en retraite au mois de septembre qui permettra de poser les choses sur l'évolution de ce service pour décider de son éventuelle continuité ; trois apprentis aux Affaires Scolaires et un BPJEPS pour des petits montants, mais qui s'ajoutent les uns aux autres.

Monsieur Didier GAILLARD fait remarquer qu'il y avait des apprentis les autres années aussi.

Monsieur le Président répond qu'il y en a quelques-uns en plus et que l'idée est de renforcer l'apprentissage. Il ajoute qu'il y a également un chef de projet Partenariats et Développement en renfort au FLIP, un emploi non permanent. Il est prévu de faire le bilan à l'issue de cet emploi qui a pour mission d'aller rechercher des financements extérieurs qui couvrent au moins la création de son poste. Il répète que le bilan sera fait à l'issue des huit mois d'activités. Il ajoute la présence d'un Service Civique.

Monsieur Didier GAILLARD demande si ces postes visent à conforter certains domaines et remarque qu'il n'y a pas de création de nouvelles activités.

Monsieur le Président le confirme.

Monsieur Didier GAILLARD se demande si cela veut dire qu'il y a un manquement ou que certains sont moins courageux.

Monsieur le Président ne peut pas accepter ce terme. Il pense que tous les élus connaissent l'engagement des agents de la Communauté de Communes. Il affirme qu'il y a des besoins et rappelle que, par rapport à d'autres collectivités de la même taille, les taux d'encadrement dans l'Intercommunalité ne sont pas très importants, en particulier sur les personnels d'accompagnement des cadres donc il y a des besoins qui ont été exprimés. Il ne sera pas possible de donner satisfaction à l'ensemble des besoins, c'est une évidence, mais l'idée est de pouvoir accompagner les services dans l'expression des besoins auprès des usagers. Il confirme qu'il y a pas mal d'apprentis, ce qui concourt à la politique d'attractivité du territoire. Il rappelle qu'il y a des difficultés de recrutement sur un certain nombre de métiers et il estime que l'apprentissage permet de pouvoir faire face à des problématiques de recrutement sur certains de ces services en essayant de fidéliser des jeunes du territoire, car il considère que cela fait également partie de la vocation de la Communauté de Communes.

Monsieur Guillaume CLÉMENT évoque les 563 000 euros, mais il lui semble avoir vu le double sur la ligne « Personnel », 1 200 000 ou 1 300 000 euros notés sur la diapositive précédente. L'augmentation entre 2023 et 2024 serait de plus de 1 000 000 d'euros. Il montre que le détail de la hausse est expliqué sur 560 000 euros au lieu de 1 300 000 euros.

Monsieur Olivier CUBAUD répond que cela correspond à l'addition des besoins, mais tout n'a pas été validé en arbitrage RH.

Monsieur Guillaume CLÉMENT demande si cela signifie que seuls 560 000 euros sont retenus sur les 1 300 000 euros.

Monsieur Olivier CUBAUD répond qu'ils n'étaient déjà plus à ce chiffre-là, c'est celui qui avait été envisagé, mais quand il y a eu les arbitrages RH le projet était les 283 000 euros qui ont été revus autour de 130 000 euros.

Monsieur le Président explique qu'il y a d'abord eu l'expression du besoin global, ensuite un arbitrage RH et, au regard des chiffres qui étaient posés, il y a eu un nouvel arbitrage des besoins de façon à se cantonner au strict nécessaire en termes de besoin pour les agents de la

Collectivité. Le but était de montrer l'ensemble des besoins qui ont été exprimés et ce qui a été retenu.

Monsieur Philippe ALBERT explique que, dans le domaine scolaire, les chefs de service ont vraiment eu une année difficile avec des remplacements tout en essayant d'assurer l'accueil périscolaire. Le fait d'avoir des apprentis permet d'attirer sur ces emplois, car il est difficile de recruter. Il considère donc qu'il est intéressant d'avoir des apprentis pour pouvoir ensuite les garder.

Monsieur Olivier CUBAUD reprend l'énumération des dépenses contraintes en évoquant le rattrapage de la prime annuelle de 600 euros qui n'était pas donnée à tous les agents ce qui occasionne un surcoût de 40 000 euros. Il confirme que le chiffre de 560 000 euros présenté en Commission des Finances est beaucoup plus bas. Dans les points positifs, il note l'absence de versement au FIPHFP qui correspond à l'obligation des 6 % pour les travailleurs handicapés puisque la Communauté de Communes a rempli les obligations légales et n'a donc pas été contrainte par des pénalités.

Monsieur le Président précise que le chiffre auquel faisait allusion Monsieur CLÉMENT comprend aussi l'indice de vieillissement de l'ensemble des agents ou tout simplement les prises de points et les évolutions régulières de la masse salariale.

Monsieur Olivier CUBAUD remarque que cela aurait même pu être noté en dépenses contraintes. Il reprend ensuite sur le chapitre 012 par rapport au BP 2023 et évoque une augmentation de 4,47 % sans prendre en compte les cinq points d'indice, 5,95 % en les prenant en compte et 8,41 % en incluant toutes les créations de postes, mais ce ne sera pas ce chiffre qui sera proposé au vote le 4 avril. Toujours dans les contraintes, sur le chapitre 65, il note la partie déchets, des questionnements sur les subventions aux associations et notamment sur les métiers de l'enfance et de la jeunesse avec une convention de revalorisation dont le chiffre n'est pas encore complètement calé, car tous les éléments ne sont pas encore connus et ne le seront que tardivement, et enfin les participations aux budgets annexes « Eco » hors ZAE.

Concernant la partie recettes, il explique que, pour le BP 2023, les recettes se montaient à 27 127 000 euros. En prenant uniquement en compte l'évolution des bases à 3,9 % – un chiffre acquis – le montant pour 2024 se monte à 27 367 000 euros. Les chiffres précédents avant arbitrage s'élevaient à 29 000 000 d'euros, il y avait encore du travail pour équilibrer le budget. Il constate que la dynamique des bases est moins forte que sur l'année précédente qui a été exceptionnelle, mais aussi exceptionnellement forte en matière d'inflation.

Il montre ensuite le détail, taxe par taxe, de l'évolution des bases puis il aborde les hypothèses de travail afin d'obtenir un équilibre et permettre de dégager ce qui a été validé plusieurs fois en Commission Générale : une CAF suffisante non seulement pour la réalisation des investissements de l'année 2024, mais également du PPI pour les prochains exercices budgétaires jusqu'à la fin de la mandature ou le début de la suivante.

Il note, en termes d'orientation, qu'il faut :

- revoir les prévisions des services avec un minimum de 300 000 euros d'économies sur le fonctionnement courant ;
- travailler sur l'augmentation de la fiscalité « ménage » – taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants, le foncier bâti et le foncier non bâti ;
- travailler sur une augmentation de la CFE en prenant en compte l'alerte donnée lors de la Commission Générale de septembre sur le risque d'être trop en décalage ou rester dans le niveau de strate moyenne de la CFE sur les EPCI voisins de façon à ne pas générer de perte d'entreprise ou départ pour des raisons fiscales – ce qui est rarement le cas ;
- prendre en compte le coût réel du Service Déchets et définir l'augmentation de la fiscalité associée avec, en perspective, la création d'un budget annexe en 2025 si c'est possible, en tous cas à l'échelle de la fin de mandature, de façon à mieux isoler les coûts et à faire que son portage et son recouvrement par la taxe soient fidèles aux dépenses réelles.

L'objectif est de dégager une CAF brute à hauteur de 1 500 000 euros en rappelant que, sur les études précédentes et notamment celle du cabinet EXFILO, les estimations par rapport aux investissements étaient sur une fourchette entre 1 200 000 euros et 1 700 000 euros et que l'effort est calé sur une CAF brute à maintenir sur les différents exercices budgétaires à hauteur de 1 500 000 euros.

Il explique ensuite que, lors d'une séance de la Commission Générale, plusieurs pistes ont été travaillées et la question s'est posée de savoir si la Communauté de Communes devait garder le périmètre des compétences. Il a été finalement admis de garder les compétences actuelles avec des ajustements marginaux sur certains équipements qui font l'objet de discussion et de retour aux communes, mais il n'y a pas de remise en cause fondamentale des compétences qui structurent la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Il évoque aussi le fait de ne pas conforter la structuration financière de l'Intercommunalité par une modification des attributions de compensation de façon à la doter à nouveau d'attributions de compensation jugées un peu faibles, mais sur lesquelles le choix – collectif – a été fait de ne pas revenir. Sur ces bases, un consensus s'est dégagé sur le fait que c'était essentiellement l'évolution de la fiscalité qui devait permettre de maintenir le programme d'investissement avec aussi l'hypothèse de l'emprunt. Il a été finalement décidé de tout laisser à un niveau qui ne remette pas aux successeurs une dette trop forte qui pourrait pénaliser de nouveaux projets tout en ayant le levier de la fiscalité.

Concernant les premiers travaux sur la construction du budget qui ont été présentés en Commission Finances et sur lesquels la Commission Générale travaillera la semaine suivante, Monsieur CUBAUD indique que l'objectif est la maîtrise des dépenses de fonctionnement par rapport aux estimations des services et à l'augmentation des recettes de fiscalité pour pouvoir doter la Communauté de Communes d'une CAF de 1 500 000 euros. Il explique ensuite que la dernière Commission Finances a retravaillé le coût des fluides, ce qui permettrait de descendre de 200 000 euros par rapport aux 950 000 euros ce qui placerait l'Intercommunalité au niveau de réalisation de l'exercice 2023.

Le poste « charges financières » a également été retravaillé, car il avait été jugé un peu élevé même s'il faut prendre en compte l'impact de certains emprunts et d'un en particulier, l'emprunt dit « toxique » sur lequel la Communauté de Communes a eu beaucoup d'aléas financiers et dont elle n'est pas sortie. Il indique qu'avec un calcul plus fin, le niveau de charges financières est descendu de 200 000 euros par rapport à ce qui avait été présenté. Il précise qu'il s'agit du chiffre donné précédemment sur le chapitre 012 : par rapport à ces 283 000 euros, on redescend de 150 000 euros. Un travail a également été mené sur une analyse du coût du Service Déchets qui visera notamment à réincorporer dans le coût des amortissements des investissements, celui, notamment, de la déchetterie de Parthenay. Il évoque ensuite les métiers de la petite enfance sur lesquels il reste des interrogations puisque les chiffres ne seront connus que fin mars quant à l'évolution de leur coût. Un montant provisoire a été noté, il sera sans doute nécessaire de l'ajuster, car il ne sera peut-être pas suffisant. Il aborde ensuite la stabilisation des orientations du PPI qui a été présenté plusieurs fois et qui sera retravaillé. Il continue sur la problématique des déchets en indiquant qu'il laissera Monsieur Jean-François LHERMITTE compléter. Il rappelle qu'il y a deux zones sur la Communauté de Communes, une exercée en régie par l'Intercommunalité et la seconde gérée par le SMC. Lors de la dernière Commission Finances, il a été vu que si l'augmentation des différents coûts sur la zone 1 était appliquée, cela représenterait de gros investissements qui viendraient augmenter les dépenses du SMC. Il s'agit d'un impact d'un peu plus de 20 %, ce qui conduirait à ce que la taxe couvrant le coût du service sur la zone 1 passe de 11,60 % à 13,80 % selon les informations du SMC. La zone Parthenay-Gâtine, c'est-à-dire la zone 2, a plus particulièrement été retravaillée, car ce qui avait été présenté en Commissions Finances conduisait paradoxalement à descendre le taux de 10,38 % à 10,15 % sur ces bases de calcul et ce qui était sorti de la Commission Finances montrait qu'on ne pouvait pas augmenter sur un secteur et baisser sur l'autre, sachant que, le coût des déchets augmentant, cela aurait pu augmenter l'année d'après.

Il présente ensuite le travail mené pour voir les coûts qui étaient intégrés ou non dans le coût du service sur la zone 2 et qui montre une variation importante : les amortissements ont été repris

et la simulation présentée montre que le taux de la zone 2 ne baisserait pas comme cela a pu être annoncé dans un premier temps, mais passerait de 10,38 % à 11,99 %. Ces évolutions envisagées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec une augmentation sur les deux secteurs conduisent à une augmentation des produits de la taxe de 3 900 000 euros à 4 700 000 euros qui couvrent complètement, secteur par secteur, le coût réel du service, c'est-à-dire que les 1 400 000 euros de produit sur la zone 1 couvre les coûts de la zone 1 et les 3 370 000 euros couvrent la zone 2. Il s'agit de l'exercice 2024 avec un travail de clarification et de transparence qui vise aussi, dans des perspectives d'évolution de l'exercice de la compétence, à aboutir à une harmonisation tendancielle sur les deux zones. Il souligne que le fait de réincorporer tous les coûts occasionne déjà des augmentations fortes sur les deux zones. Il propose à Monsieur LHERMITTE de préciser les choses.

Monsieur Jean-François LHERMITTE explique qu'en ce qui concerne la zone 1 et la zone 2 du SMC, la dépense est totalement contrainte parce que le SMC a voté son budget avec une augmentation globale de 20 % des coûts. Il note d'ailleurs que les délégués de la CCPG ont voté contre, mais ils sont minoritaires. Cela devient donc une dépense obligatoire pour la Communauté de Communes. Cela correspond au fait que le SMC a vu ses coûts globalement augmenter de 20 %. Selon lui, cela s'explique toujours par les mêmes motifs : à la fois les coûts salariaux et l'ensemble des taxes qui grèvent les déchets dont notamment la TGAP qui était à 25 euros la tonne il y a trois ou quatre ans et va passer à 65 euros la tonne. La seule solution qu'a l'Intercommunalité par rapport à ce coût est de diminuer le tonnage des déchets, mais il souligne que, de toute façon, au SMC, la répartition se fait au nombre d'habitants et non au tonnage, ce qui constituera un autre débat à avoir. Cela signifie que, si dans la zone de la Communauté de Communes, le tonnage est diminué de manière très importante, dans l'état actuel des statuts du SMC l'Intercommunalité paiera la même chose puisque la répartition se fait à l'habitant. En ce qui concerna la zone 2, l'augmentation du coût du service est en apparence nettement plus limitée puisqu'on aboutit à un coût d'augmentation du service – c'est-à-dire les charges directes du service – de l'ordre de 5 %, mais le Service Déchets s'est aperçu qu'un certain nombre de dépenses n'était pas imputé au budget déchets, mais supporté par le budget général. Cela concerne notamment certaines dépenses d'amortissement, sachant qu'il y avait eu des dépenses importantes notamment en matière de déchetterie, dépenses qui se sont terminées en 2019-2020. Il évoque 1 800 000 euros d'investissements en matière de déchetterie faits à cette époque. Il note que cela n'est pas une erreur de ne pas avoir imputé tous les amortissements au budget déchets, il s'agit d'une décision de nature politique qui n'a sans doute pas été expliquée de manière claire à l'époque donc, ce qui est proposé aujourd'hui, c'est d'aller au coût réel et de dire qu'il est normal que les usagers paient les déchets à leur juste valeur. Il considère qu'il serait anormal que les Services des Déchets soient payés en partie par le budget général, c'est-à-dire par tous les contribuables, y compris ceux de la zone 1. Réincorporer l'ensemble des dépenses qui sont directement imputables au Service des Déchets aboutit à cette augmentation relativement importante de la taxe qui passe de 10,38 % à 11,99 %. En ramenant ces chiffres au coût par habitant, le coût du Service Déchets serait de 124 euros par habitant aussi bien dans la zone 1 que dans la zone 2 avec des taux qui sont effectivement différents parce que les bases locatives sont moyennes, c'est-à-dire plus élevées dans la zone 2 que dans la zone 1. Il indique que plusieurs comparaisons seront faites par la suite avec Niort, et explique que le coût des déchets à Niort s'élève à 150 euros par habitant contre 120 à 124 euros par habitant pour Parthenay-Gâtine, donc nettement en dessous de Niort. Il remarque que le fait d'être sur le coût réel se traduira dans les faits par une augmentation très forte de l'ordre de 20 % de la Taxe sur les Ordures Ménagères. Il rappelle que cette taxe se répercute en partie sur les propriétaires, mais aussi sur les locataires puisque la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères peut être répercutée par le propriétaire sur le locataire, car c'est la seule charge locale payée par le locataire depuis la suppression de la Taxe d'Habitation.

Monsieur Olivier CUBAUD le remercie pour ces compléments et demande si les élus ont des questions.

Monsieur Christophe MORIN demande ce qui serait retiré du budget principal pour être incorporé dans le budget déchets et combien cela représente en charge supplémentaire.

Messieurs Olivier CUBAUD et Jean-François LHERMITTE répondent que cela représente 550 000 euros.

Monsieur Olivier CUBAUD explique que c'est la raison pour laquelle qu'il voulait commencer par cet aspect-là, c'est un point saillant et important dans le débat, mais qui fait que les secteurs ont des coûts et des services relativement proches. Ce qui veut dire que l'un des objectifs à termes qui est d'arriver à une seule zone ou à un seul taux n'est pas invraisemblable. Mais il estime que cette année correspond à une opération de clarification et de réaffectation de certaines sommes qui ont beaucoup interrogé. C'est la raison pour laquelle il tient à insister sur ce sujet qui a beaucoup évolué par rapport à la copie qu'ils avaient encore quelques semaines auparavant. Il estime que ça a dû être un choc pour Monsieur LHERMITTE qui vient de prendre la responsabilité de ce gros dossier.

Monsieur Guillaume CLÉMENT souhaitait revenir sur les perspectives d'augmentation des taux évoquées précédemment. Il indique que les bases augmentent déjà et que si la TEOM est augmentée dans ces proportions, cela fera de grosses augmentations. Cela voudrait dire que la Communauté de Communes a mal compté, et qu'à taux constant de fiscalité, elle récupère 550 000 euros sur le budget principal via la TEOM, ce qui veut dire que l'Intercommunalité se donne une souplesse de marge de manœuvre sur le budget principal en réaffectant les dépenses sur la TEOM.

Monsieur Jean-François LHERMITTE explique que si cette opération sur la TEOM n'est pas faite, il faudra la faire sur le budget principal : la TEOM ne sera pas augmentée, mais il faudra augmenter la TH et le foncier bâti dans de plus grandes proportions.

Monsieur Guillaume CLÉMENT pense qu'il serait peut-être mieux de maintenir d'un côté s'il y a une grande augmentation de l'autre.

Monsieur Olivier CUBAUD explique que ce sera vu après, mais indique que pour assurer cette pérennité d'autofinancement, il y aura quand même une hausse de la fiscalité néanmoins amoindrie par cet aspect. Il ajoute que cela fait partie du débat.

Monsieur Alain GUICHET considère qu'il serait logique que la zone 2 paie ce qu'elle doit payer. Il demande ensuite, à titre informatif, le montant et souhaite savoir de quel amortissement il s'agit. Il comprend qu'il s'agit de la déchetterie et demande si cela veut dire qu'elle sera amortie sur trois ans.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de l'ensemble des amortissements.

Monsieur Christophe MORIN pense que, pour le vote du budget, il serait bien que les élus aient, à part, le résultat « déchets » et le résultat du budget principal. Il explique être interpellé parce que, l'année précédente, au CA de 2022, en bilan du Service Déchets, il y avait 738 000 euros de CAF brute donc même en rajoutant 550 000 euros de charges, il en reste encore un peu. Il ajoute qu'en enlevant 126 000 euros de travaux et le remboursement de dette en capital de 85 000 euros, il reste un excédent net de 528 000 euros, ce qui représente quasiment le montant du coût. Il pense donc que, dans le calcul du prévisionnel, il faudrait mettre à part le coût du déchet et le budget, car, selon lui, si un calcul global est fait sans scinder les deux, il craint qu'il y ait des erreurs.

Monsieur Olivier CUBAUD pense comprendre qu'il demande que ce soit scindé comme s'il y avait un budget annexe.

Monsieur Christophe MORIN confirme, du moins pour le calcul du BP. Cela permettrait d'être sûr des augmentations par rapport aux investissements parce qu'il suppose que, désormais, les investissements du budget déchets ne vont pas être du même niveau qu'ils l'ont été du fait de tous les travaux qui ont été faits. Il considère que l'excédent de la partie déchets ne doit pas forcément financer des travaux du budget principal pour la partie intercommunale.

Monsieur Olivier CUBAUD dit qu'il est entièrement d'accord.

Monsieur Christophe MORIN pense que, sans budget annexe, il serait bien de faire les deux s'il est question d'augmentation de fiscalité, pour pouvoir bien jauger. Il rappelle que le programme d'investissement est très important.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit justement de l'objectif : par la proposition d'un budget annexe à venir, ils commencent, dès cette séance, à proposer aux élus une plus grande visibilité et une plus grande transparence sur ce budget des déchets et que chacun paie ce qu'il doit.

Monsieur Christophe MORIN indique que, si c'est fait en budget annexe, il faudra que tout s'équilibre et qu'il n'y en est pas un qui équilibre l'autre parce qu'il pense qu'ils n'étaient pas vraiment dans le vrai l'année précédente au vu du résultat. Il considère donc que c'est important que ce soit fait au moment du BP pour bien voir le montant des CAF afin d'avoir une visibilité jusqu'en 2027. Il rappelle que les chiffres de la simulation 2024 indiquent moins 1 360 000 euros : même si la Communauté de Communes fait 300 000 euros d'économies on reste à moins 1 000 000 d'euros donc pour arriver à 1 500 000 euros il faut trouver 2 500 000 euros. En sachant que la taxe foncière sur le bâti est à 1 300 000 euros cela veut donc dire que, sur le principe, il faut multiplier par trois le taux de la taxe foncière. C'est la raison pour laquelle il pense qu'il est intéressant de scinder les deux pour voir vraiment l'impact entre le budget principal et le budget déchets parce qu'il pense qu'il pourrait y avoir des surprises.

Monsieur Olivier CUBAUD répond que le travail sera poursuivi. Il explique que cela correspond à la suite des travaux. Il admet que, pour assurer ces objectifs, la TEOM ne sera pas suffisante. La Commission Générale de septembre avait tablé sur une augmentation de fiscalité de l'ordre de 900 000 à 1 000 000 d'euros avec des économies entre 300 000 et 500 000 euros. La nouveauté réside dans le fait qu'une partie reposera sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Pour le reste et afin d'équilibrer, une augmentation de la fiscalité « ménages » ou « entreprises » est envisagée.

Monsieur Emmanuel ALLARD se souvient qu'un lissage avait été évoqué sur les zones 1 et 2, mais que ce lissage est ignoré depuis quelques années. Il demande donc à repenser à ce taux unique sur l'ensemble du territoire. Il rappelle que ce lissage avait été pensé pour, d'un côté, ne pas faire trop d'augmentation sur une zone donc ce n'était pas, de l'autre côté, pour ne pas faire trop de diminution, c'était pour continuer à faire payer les gens de l'autre côté avec une baisse régulière afin que les deux se rejoignent. Il remarque que cette logique est oubliée. Il souhaiterait que cette idée de territoire unique soit reprise : les bases du service sont différentes, mais les services sont différents aussi. Il considère qu'un taux unique pour l'ensemble du territoire ne serait pas aberrant.

Monsieur le Président répond qu'il lui paraît assez compliqué de mettre en place un taux unique dès cette année d'autant plus qu'il faut que les deux secteurs paient ce qu'ils doivent

Monsieur Emmanuel ALLARD se demande pourquoi. Pour un secteur à 11,60 % il voit que l'autre passe à 11,99 %.

Monsieur le Président précise qu'il y en a un à 13,80 % et l'autre à 11,99 %.

Monsieur Emmanuel ALLARD répond qu'en 2023 c'était 11,60 % et qu'il est envisagé en 2024 sur la zone 2 à 11,99 %.

Monsieur Jean-François LHERMITTE répond que si un taux unique est mis en place, cela signifie que le taux sera aux alentours de 13 %, ce qui veut dire que pour la zone 2, l'augmentation serait encore plus importante que celle envisagée pour le moment.

Monsieur Emmanuel ALLARD le voyait plutôt à 12,5 %. Il précise qu'il ne demande pas de le faire sur une année, mais d'avoir quelque chose qui soit inscrit jusqu'à 2027.

Monsieur Jean-François LHERMITTE estime qu'il s'agit d'un choix totalement politique.

Monsieur Guillaume CLÉMENT considère que l'uniformité du territoire passe par une offre des déchetteries et de la collecte d'ordures ménagères. Il y a des villes, de par leur spécificité urbaine, qui ont une collecte par semaine, les territoires ruraux une collecte toutes les deux semaines, certains sont collectés par la CCPG, d'autres par le SMC. Si le problème est reporté sur les écoles, on ne s'attache pas à dire qu'il y a plus d'enfants dans la zone 1 ou plus de charges : tout est mutualisé. Il dit donc rejoindre Monsieur ALLARD. Il estime que, que ce soit le SMC ou la Communauté de Communes, cela permet de comparer les deux offres, une offre privée et une offre publique et d'avoir une certaine visibilité de la qualité ou du coût du service. Concernant l'habitant, l'essentiel c'est que ses poubelles soient collectées. Tout cela va dans le pot commun déchets, il suffit ensuite de rediviser.

Monsieur Philippe ALBERT pense qu'avoir un budget annexe en 2025 permettra d'y voir beaucoup plus clair. Il dit avoir déjà dit que tout n'était pas comptabilisé dans ce budget – il le maintient toujours. Néanmoins, lorsque Monsieur Christophe MORIN parle de 528 000 euros nets, il est nécessaire de prendre en compte le fait que l'amortissement qui est à environ 300 000 euros sur une année correspond à un an et demi ou deux ans d'amortissements qui n'ont pas été comptabilisés les autres années. Il considère que cette CAF brute et nette a été faite parce que tout n'a pas toujours été comptabilisé. Il dit être d'accord sur le fait que les choses seront plus claires avec un budget annexe et qu'il sera peut-être possible, par la suite, d'uniformiser les taux.

Monsieur Alain GUICHET souhaite revenir sur le lissage des chiffres : mathématiquement, c'est très esthétique, mais il considère que cela augmentera énormément le coût par habitant, car tant que les bases locatives ne seront pas lissées, cette différence perdurera. Il ajoute que, comme il y a deux services différents, leur gestion n'est pas la même, leur efficacité non plus : il lui semble que la gestion de la zone 2 est plus efficace que celle de la zone 1. Il a entendu précédemment que le projet était de faire payer les habitants de la zone 1 124 euros par habitant et c'est à peu près ça sur la zone 2. Il constate une équité sans avoir besoin de recourir au lissage. Il considère que mettre le même chiffre est juste un souci d'esthétique.

Monsieur Jean-François LHERMITTE explique qu'ils sont complètement tributaires de la fiscalité et que, si demain, la Communauté de Communes était à la redevance, elle pourrait facturer le coût du service proprement dit. Il considère toutefois qu'il reste encore du chemin à parcourir avant d'en arriver là. Il pense qu'il va falloir aller vers la redevance incitative, cela peut faciliter l'harmonisation des taux. La vraie difficulté devant laquelle se trouve l'Intercommunalité c'est que l'impact sur la zone 2 d'une harmonisation des taux serait encore plus fort que le taux de ce jour. La question est de savoir si, pour arriver à une harmonisation qu'il considère intéressante sur le plan politique, les limites de l'effort budgétaire ne seraient pas atteintes. Il estime que c'est sur ce point qu'il y a débat tout en gardant à l'esprit que le taux ne serait plus à 11,99 %, mais autour de 13 %, ce qui ferait passer ce taux de 10,15 % à 13 % pour la zone 2. L'effort serait moindre pour la zone 1 et se porterait essentiellement sur la zone 2 : en harmonisant, les efforts à fournir seraient très différents pour les deux populations.

Monsieur Christophe MORIN souhaite reprendre ce que disait Monsieur ALBERT : effectivement, les 550 000 euros nets de 2022 pouvaient couvrir les 550 000 euros de rattrapage. Il note qu'il n'y aura pas plus de 550 000 euros les autres années puisqu'il est dit que la Communauté de Communes est en train de rattraper les amortissements qui n'ont pas été mis. L'amortissement normal étant de 300 000 euros, sur un an, en 2022, ce qui est en excédent est rattrapé et les 550 000 euros sont couverts. La Communauté de Communes est donc ensuite sous une influence de 300 000 euros.

Monsieur Philippe ALBERT indique qu'il faut recomparer tous les ans.

Monsieur Christophe MORIN remarque que, tous les ans, le CA est fait avec le coût des déchets et tous les ans, l'Intercommunalité était largement en excédent sur le coût du déchet. Il pense même qu'avec les déchets, les investissements du budget principal sont financés.

Monsieur Jean-François LHERMITTE lui répond qu'à contrario, les investissements du Service Déchets n'étaient pas pris en compte.

Monsieur Christophe MORIN pense l'inverse et considère qu'il ne faut pas dire tout et n'importe quoi sur les investissements du Service Déchets à une époque. Il indique que les investissements peuvent être repris, ils étaient distingués.

Monsieur le Président rappelle que la proposition qui est faite est d'être plus transparent d'une part en apportant l'ensemble de ces informations, de viser, à terme, un budget annexe – un terme bref, s'il s'agit de l'année prochaine – et d'autre part d'être plus équitable ou juste, de viser une harmonisation des deux secteurs, d'autant plus si on considère le coût de gestion des déchets qui est relativement similaire entre les deux secteurs malgré ou avec une augmentation très significative en deux ans d'environ 104, 105, 107 euros par habitant à 124 euros par habitant. Il constate que ce sont des dépenses qui vont continuer de peser fortement sur les budgets de l'Intercommunalité, mais que l'idée est bien de viser une harmonisation dans la fiscalité sur les deux secteurs pour que les habitants du territoire soient dans une situation relativement équilibrée et juste. Il invite Monsieur CUBAUD à poursuivre.

Monsieur Olivier CUBAUD admet que ces questions ont beaucoup occupé la Commission et rappelle qu'il s'agit d'une question de choix : le fait que le budget principal prenne en charge les investissements est tout à fait réglementaire, cela se fait dans beaucoup d'endroits. Il considère qu'il faut simplement qu'il y ait une plus grande sincérité et une plus grande adéquation entre coût et produit sur un service qui est devenu quasiment aujourd'hui la première compétence, en volume, de la Collectivité, compte tenu de son évolution.

Concernant l'autre partie de la fiscalité et par rapport aux orientations de la Commission Générale et l'objectif d'arriver à pérenniser une CAF suffisante pour assurer le PPI jusqu'à la fin de la mandature, voire même sur 2026-2027, il évoque différentes pistes de travail sur l'évolution de la fiscalité. En 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires était de 11,75 %. Plusieurs simulations ont été faites pour 2024 avec des variations de taux. Il en ressort que ce qui serait nécessaire aujourd'hui sur cet axe-là pour assurer cet équilibre serait une évolution de 11,75 % à 13,51 % sur la taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants. Le même travail a été fait sur le foncier bâti et non bâti : le taux est actuellement 3,25 % sur le foncier bâti. L'hypothèse de travail retenue serait de passer à 3,74 %. Sur le foncier non bâti, l'hypothèse la plus solide serait de passer de 14,84 % à 17,07 %. Il synthétise ensuite l'évolution des trois taxes précédentes pour 2024 avec l'application des taux : une augmentation de 15 % donnerait un produit supplémentaire de 379 083 euros auxquels s'ajoute le travail sur l'évolution de la fiscalité « entreprises » donc de la CFE. Le taux actuel est de 25,30 % à partir duquel différentes hypothèses ont été travaillées.

Celle qui a été retenue est un taux de 26,57 % qui générerait – en additionnant l’augmentation des taxes « ménages » et « entreprises » – une augmentation de 15 % sur la TH foncier bâti et non bâti et de 5,02 % sur la CFE soit un produit supplémentaire de 529 776 euros. C’est ce chiffre, en plus de l’augmentation de la TEOM, qui permet d’atteindre une CAF brute sur les prochains exercices budgétaires à hauteur de 1 500 000 euros, ce qui conforte et assure la réalisation du programme d’investissement de la mandature.

Monsieur Christophe MORIN dit ne pas comprendre : la simulation de dépenses 2024 montre 27 327 000 euros, ce qui fait une CAF négative de 1 360 000 euros. Il admet que quelques économies sont faites, autour de 300 000 euros, parce qu’il n’est pas tenu compte des charges financières puisqu’elles n’augmentent pas vraiment entre 2023 et 2024. Toutefois, l’économie prévue n’est pas là : en additionnant le chiffre négatif de 1 360 000 euros aux 300 000 euros, cela donne 1 000 000 d’euros. Il indique que, même en ajoutant les 529 000 euros et les 1 000 000 d’euros des déchets, le montant tombe à zéro et non pas à 1 500 000 euros.

Monsieur Olivier CUBAUD pense qu’ils ne partent pas des mêmes chiffres. Il indique que les résultats de l’exercice – qui sont autour de 1 400 000 euros – sont intégrés.

Monsieur Christophe MORIN considère qu’il s’agit de deux choses différentes et que l’intégration de l’excédent de l’année précédente va couvrir la première année, mais il est dubitatif sur la simulation 2025 avec un résultat à moins 1 374 000 euros et sur celle de 2026 avec moins 1 400 000 euros. Il se demande si les chiffres qui ont été donnés sont faux et il déplorerait que ce soit le cas.

Monsieur Olivier CUBAUD confirme que ce ne sont pas les derniers chiffres.

Monsieur Christophe MORIN remarque que cela signifie que la Communauté de Communes a bien réduit la voilure et que 1 000 000 d’euros d’économies ont été trouvés.

Monsieur Olivier CUBAUD confirme.

Monsieur Christophe MORIN regrette que le DOB ne soit pas plus juste, mais se réjouit de ces économies. Il indique que ce n’est toutefois pas cohérent avec ce qui est présenté.

Monsieur Olivier CUBAUD explique que la Commission Générale se réunit la semaine suivante pour parler de la construction du budget et que ces chiffres seront donc de nouveau calés très clairement parce qu’il lui semble que tous les deux ne parlent pas de la même chose. Il explique que le document a aussi évolué parce que la Commission Finances y a travaillé et a souhaité avoir des modifications assez substantielles. Il pense qu’ils commenceront par modifier les chiffres la semaine suivante pour éviter tout décalage. Il dit faire confiance au service.

Monsieur Christophe MORIN affirme qu’il ne dit pas ne pas faire confiance au service financier, mais simplement faire un calcul bête avec les chiffres donnés, un calcul qui donne zéro, ce qui veut dire que pour arriver à 1 500 000 euros, il faut faire une économie de 1 500 000 euros sur les dépenses présentées précédemment. Il demande si ce qu’il dit est cohérent et admet ne pas être à l’abri de dire une bêtise. Il souhaite juste comprendre.

Monsieur le Président confirme que cela semble cohérent.

Monsieur Olivier CUBAUD pense que chacun a sa cohérence, il faut simplement avoir les mêmes chiffres.

Monsieur le Président explique que, depuis la Commission Finances pendant laquelle il a été demandé de retravailler sur un certain nombre de choses, il y a eu de nouveaux arbitrages qui ont été faits sur la masse RH et sur d’autres charges. L’idée est vraiment de continuer à y

travailler. Il indique que cette séance du Conseil Communautaire, en termes d'orientation budgétaire, est là pour que les élus fassent part de la façon dont ils voient les choses. Il rappelle que les budgets sont plus que contraints, que les augmentations de bases fiscales sont importantes et vont mécaniquement générer des augmentations d'impôts, mais que l'objectif est de satisfaire un ensemble de besoins, notamment sur les investissements liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Que ce soit pour Ménigoute, Maurice Caillon ou les travaux à venir sur l'école de Thénezay, il estime nécessaire de poser ces investissements. La proposition est que, au niveau des déchets, les élus puissent se mettre d'accord sur une façon de travailler et sur une plus grande visibilité, une plus grande transparence et une progression pour plus d'équité entre les concitoyens de ces deux zones. Il souligne qu'ils savent que cela ne suffira pas à maintenir la capacité d'investissement nécessaire. La question de l'évolution de la fiscalité au-delà de l'évolution des bases fiscales est posée et nécessite un arbitrage entre les élus. Cette séance permet d'imaginer différentes orientations, mais il en sera de nouveau question en Commission Finances et en Commission Générale pour arriver à un vote du budget qu'il espère relativement unanime pour pouvoir supporter ces investissements. Il explique que les Commissions Générales ont bien montré que personne n'était en capacité de dire aujourd'hui ce qui n'est pas nécessaire parce que, vraisemblablement, tout l'est. Il rappelle qu'il y a une faiblesse de départ et qu'il faut arriver à la compenser. La question est de savoir comment la compenser et à quel rythme.

Monsieur Thierry PARNAUDEAU souhaite savoir s'il a bien compris et si tous les taux vont être augmentés, que ce soit la TEOM, la Taxe d'Habitation et la CFE. Il se demande si cela ne fait pas beaucoup pour les habitants du territoire.

Monsieur le Président répond que c'est justement le débat. Il explique que c'est effectivement une proposition d'augmentation globale sur l'ensemble des taxes. Au regard des travaux de la Commission Générale l'année dernière, l'idée qui était ressortie était que l'ensemble des besoins étaient supportés par l'ensemble des contribuables, que ce soit les ménages ou les entreprises. Il rappelle que c'était un travail collectif et que la question est maintenant de savoir dans quelles mesures et dans quelles proportions. Le coût de l'énergie, de par les dispositifs de l'État, n'a pas réellement impacté la Communauté de Communes l'année précédente par rapport à 2022 – il était neutre, voire même légèrement plus bas. Par contre il n'y plus de mesure gouvernementale pour protéger l'Intercommunalité de l'augmentation du coût de l'énergie, ce qui correspond à 400 000 euros de plus qui impactent le budget. Concernant les RH, l'augmentation ne concerne pas tant des emplois nouveaux que de l'évolution de l'ensemble des agents, de leur carrière qui évolue et de l'indice. Tout cela se pose sur les assurances, soit 160 000 euros de plus pour lesquels l'Intercommunalité n'a pas le choix.

Monsieur Olivier CUBAUD ajoute qu'il s'agit d'un des gros contrats, celui des dommages aux biens. Il ajoute qu'ils savent que c'est un domaine dont les coûts sont exponentiels.

Monsieur Thierry PARNAUDEAU pense que si cela augmente tous les ans pour couvrir le PPI, ce ne sera pas possible.

Monsieur le Président explique qu'il ne s'agit pas d'une augmentation chaque année

Monsieur Thierry PARNAUDEAU considère qu'il est impossible de le savoir d'autant que Monsieur le Président vient de faire part de l'augmentation sur les fluides et le personnel avec les réglementations supplémentaires. Il se demande s'il ne faut pas revoir le PPI directement.

Monsieur le Président répond que le PPI est fait d'un certain nombre de projets pour lesquels les financements sont déjà accordés, les maîtrises d'œuvre engagées et, pour certains projets liés à la Petite Enfance, l'Intercommunalité est déjà en attente forte de la PMI pour leur réalisation. Il se demande ce que l'on peut supprimer dans le PPI, quelle école ou quel projet de la Petite Enfance on décide de ne pas faire.

Monsieur Thierry PARNAUDEAU estime que si les Communes partent du même principe, ce sera compliqué pour les habitants.

Monsieur le Président dit entendre son argument et rappelle que les travaux réalisés en Commission Générale où il était proposé que les Communes contribuent aussi n'ont pas été acceptés de façon globale et que le choix a été fait de reporter ces besoins en matière d'investissement sur l'ensemble des fiscalités. Il ajoute que Monsieur PARNAUDEAU a raison, qu'il y a un contexte international qui ne peut être maîtrisé, qu'ils savent que les déchets ne coûteront jamais moins cher, et tout cela pèse fortement. Il indique que les déchets sont devenus le premier budget de la Collectivité alors qu'auparavant c'était le scolaire, en termes de fonctionnement.

Monsieur Thierry PARNAUDEAU répond qu'ils savent justement que les déchets augmenteront tous les ans, c'est pour cela qu'il pense que l'augmentation fiscale va être annuelle.

Monsieur le Président confirme que, sur les déchets, il y aura une progression.

Monsieur Thierry PARNAUDEAU répond qu'il est impossible de dire aux habitants qu'ils vont augmenter cette année et pas l'année prochaine puisqu'ils savent que les déchets vont augmenter.

Monsieur Olivier CUBAUD indique qu'il est d'accord avec Monsieur PARNAUDEAU en ce qui concerne la TEOM.

Monsieur le Président explique que, sur la TEOM, il est fort probable que l'augmentation des bases fiscales n'absorbe pas les besoins supplémentaires, notamment liés à toute la fiscalité incitative. Par contre il estime qu'il est bien de stabiliser les autres taux pour pouvoir avoir une capacité d'investissement qui est nécessaire à la remise en état du patrimoine. Il se permet de rappeler que lorsqu'il n'y a pas d'investissement sur le patrimoine, cela crée de la dette parce que les travaux qui ne sont pas faits aujourd'hui coûteront forcément beaucoup plus cher demain. Il fait remarquer que la Communauté de Communes n'est pas forcément en avance sur l'état de ses bâtiments. Il se dit ouvert pour revoir le PPI, mais qu'il faudra lui dire quel projet ne sera pas fait.

Monsieur Thierry PARNAUDEAU répond qu'il ne faut pas mentir aux gens et qu'il y aura une augmentation tous les ans.

Monsieur le Président confirme que ce sera très probablement le cas sur la TEOM.

Monsieur Thierry PARNAUDEAU affirme que le reste augmentera aussi.

Monsieur le Président lui demande pourquoi.

Monsieur Thierry PARNAUDEAU évoque l'augmentation des fluides, les salaires et tout ce qui augmente généralement tous les ans.

Monsieur le Président indique que l'augmentation des bases fiscales absorbe une partie de l'augmentation de ces charges, sans compter ce sur quoi ils souhaitent retravailler, notamment sur les centres de loisirs et les camps pour lesquels une augmentation des prestations est souhaitée. Il rappelle que le service public a un coût. Il considère que le service public de la Communauté de Communes est de qualité et qu'il veut bien qu'on le dégrade, mais qu'il faudra lui dire que ce qu'il faudra dégrader ou les travaux qu'on ne voudra pas réaliser.

Monsieur Olivier CUBAUD indique qu'à part la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour laquelle des évolutions sont certaines, le travail qui a été fait n'a pas été mené que sur un seul exercice, c'est d'ailleurs pour cela qu'il est complexe et qu'il y a des allers-retours sur

certaines chiffres. Il explique, qu'évidemment, il n'a pas de boule de cristal pour prédire d'éventuelles catastrophes, mais que, structurellement, la fiscalité qu'il est proposé de faire évoluer permet de couvrir de façon pérenne le programme sur les prochaines années. Tout a été travaillé de cette façon pour que les projections en matière de CAF permettent d'être sereins sans hausse de la fiscalité, à part sur les ordures ménagères.

Monsieur Didier GAILLARD estime qu'il faut être clair et un peu visionnaire. Il pense que c'est trop juste comme le montre la démonstration de Monsieur MORIN. Il considère que les élus sont en train de faire les pompiers pour essayer de vivre correctement l'année prochaine. Il souligne qu'il ne faut surtout pas que des imprévus surviennent. Il indique que le discours du Président de la République aura lieu le soir même et se dit inquiet de ce qu'il pourrait annoncer : personne ne sait quels peuvent être les impacts dans les années qui viennent. Il remarque que ce qui s'est passé il y a trois ou quatre ans peut revenir bientôt et se demande comment la Communauté de Communes pourra agir. Il se demande si tout le PPI aurait dû être engagé d'un coup, mais qu'il est trop tard maintenant. Il est par contre nécessaire de trouver des solutions. Il rejoint ce que dit Monsieur PARNAUDEAU : il ne faut pas mentir aux gens. Il souligne qu'il n'y a pas d'autres recettes que celles qui viennent des dotations et de la fiscalité. Il rappelle que la CFE représente peu sur le territoire. Il pense qu'on va lui dire qu'il radote, mais il revient sur les fonds de concours par rapport à l'investissement qui auraient pu aider l'Intercommunalité à pouvoir dégager une possibilité d'investissement.

Monsieur le Président lui demande par rapport à quoi c'est trop juste.

Monsieur Didier GAILLARD explique qu'une CAF avec un budget comme ça, de 1 000 000 d'euros, ce n'est pas suffisant pour une collectivité comme Parthenay-Gâtine. Il dit que c'est visible dans les communes. Il considère qu'il faudrait au minima 2 000 000 ou 2 500 000 euros.

Monsieur le Président lui demande s'il veut augmenter d'autant plus les impôts.

Monsieur Didier GAILLARD explique que, comme il n'est pas possible de faire mieux, il faut trouver des solutions pour pouvoir continuer à investir et que la proposition qu'il fait depuis le début vise à ce que cela coûte moins cher en amortissement à la Communauté de Communes dans les investissements pour les écoles ou ailleurs et qu'il soit possible de le faire pour le bien de la population puisque c'est pour elle que les élus travaillent. Il admet qu'il y a des choses imposées, comme les ordures ménagères, qui sont un service, mais dans le cas de l'amélioration des écoles, des choses qui sont faites pour la jeunesse, tous les élus sont d'accord, il n'y a aucun problème. Il estime que s'il y a des points de désaccord entre les élus, ce n'est pas celui-là. Il considère par contre qu'il faut se donner les moyens, mais que la Communauté de Communes n'a pas ces moyens. Selon lui, le seul moyen est de faire appel aux communes et les communes se portent généralement mieux que les communautés de communes.

Monsieur le Président rappelle que l'issue du travail mené en Commission Générale était que les communes ne contribuaient pas plus à l'effort auprès de l'Intercommunalité.

Monsieur Didier GAILLARD fait remarquer que la Communauté de Communes est coincée.

Monsieur Olivier CUBAUD indique qu'il y avait différentes propositions qui ont été mises sur la table lors de ces travaux comme un apport de 10 euros par habitant et par commune, proposition qui a collectivement et de façon consensuelle été refusée pour faire reposer le besoin sur la fiscalité.

Monsieur Didier GAILLARD fait remarquer qu'il y a certaines évolutions que l'Intercommunalité a connues – dont il espère qu'elle ne les connaîtra plus – qui déstabilisent toutes les prévisions.

Monsieur le Président considère que ce sont des aléas non prévisibles et qu'il est impossible de les mesurer.

Monsieur Didier GAILLARD estime que c'est comparable à une entreprise dont les résultats seraient trop justes et qui serait sous perfusion : elle ne peut pas investir. Il pense que l'Intercommunalité doit se donner les moyens de faire les choses et qu'elle est un peu trop gourmande dans sa capacité par rapport à ses moyens.

Monsieur Christophe MORIN constate que tout le monde s'interroge. Selon lui, il n'y a qu'un seul moyen d'y arriver, qui va demander un peu de travail, même si c'est sans doute un peu trop tard : il faut faire la CAF brute puis enchaîner sur trois ou quatre ans les éventuelles recettes d'investissement. Il estime que le FCTVA est facile à déterminer, que les subventions sont censées être connues et que l'Intercommunalité sait généralement à quel rythme elle peut les encaisser sur le programme. Les recettes d'investissement sont donc connues. Il pense que c'est donc le moment de caler le PPI et de caler sur les trois prochaines années les dépenses d'investissement réelles, année par année : la CAF nette dont l'emprunt a été déduit, plus les recettes d'investissement, moins les dépenses d'investissement, plus les emprunts éventuels donnent l'excédent de fonctionnement net cumulé chaque année. Il suffit ensuite de regarder si cela passe avec 1 600 000 de CAF brute ou non. Si ça passe, tous les élus seront d'accord et le document sera clair avec une CAF brute, des recettes d'investissement, des dépenses d'investissement chaque année et l'excédent réel chaque année. Cela permettra de savoir si l'évolution de la base d'impôt qui est mise par l'Intercommunalité est cohérente ou s'il sera nécessaire d'y revenir en 2027. Il dit procéder ainsi pour sa commune. Il considère que c'est ce que devrait faire la Communauté de Communes dans les trois années à venir : budget principal hors déchets et déchets. Il pense qu'ainsi les élus seront tous d'accord avec un document de ce type, clair et précis.

Monsieur Olivier CUBAUD rejoint Monsieur MORIN et ajoute qu'ils travaillent en ce sens, même s'ils n'y mettent pas forcément les mêmes mots

Monsieur Christophe MORIN affirme qu'il faut alors le présenter comme ça. Il comprend qu'ils sont encore en pleine réflexion, mais il trouve que c'est trop flou, entre les chiffres donnés, les économies annoncées, etc.

Monsieur Olivier CUBAUD rappelle que ce n'est pas le budget qui est présenté ce soir.

Monsieur Christophe MORIN considère que c'est le même problème avec le débat d'orientation. Il demande s'ils sont sûrs que tout est bon par rapport aux chiffres qu'il a et aux chiffres qui sont mis en fiscalité.

Monsieur Olivier CUBAUD se dit persuadé que sur l'exercice de la semaine prochaine en Commission Générale qui montrera l'avancée sur le budget après le débat, Monsieur MORIN retrouvera mieux ses petits que ce soir. Mais il admet qu'il s'agit d'un exercice un peu différent de la présentation d'un prébudget, le but étant d'avoir vraiment un débat de fond sur les orientations. Il s'agit de la suite de travaux qui sont ouverts depuis de nombreux mois. Il souligne que la construction est collective, c'est ainsi qu'il travaille. Il pense que ce n'est pas forcément la façon de travailler qui diffère, mais plutôt la façon de visualiser.

Monsieur Christophe MORIN pense que le plus important c'est que tout le monde soit d'accord. Les élus savent qu'il faut augmenter la fiscalité, mais il considère qu'ils sont dans le flou et il ne sait pas ce qui va être proposé ce soir. Il admet que le fait que ce soir il soit dit qu'il faille augmenter les impôts n'est pas une découverte, du moins pour ceux qui ont assisté aux Commissions Générales. Il considère d'ailleurs qu'ils n'étaient peut-être pas aussi nombreux qu'ils auraient dû l'être lors de ces commissions. Il s'interroge également sur le nombre d'élus présents lors de ce conseil, car il lui semble qu'ils ne sont pas nombreux pour débattre sur les orientations budgétaires. Selon lui, cela pose question, mais ajoute qu'il s'agit d'un autre débat.

Il en revient ensuite à la fiscalité : les élus savent qu'il faut l'augmenter, mais le débat se situe sur le niveau de l'augmentation. Il ajoute que ce n'est pas le soir du vote du budget où les élus vont voter qu'il faudra décider de quel type d'augmentation dont il va s'agir : le budget sera présenté avec une somme de fiscalités et on demandera aux élus s'ils sont d'accord ou non, il n'y aura pas plusieurs hypothèses de taux. Il considère qu'il est donc nécessaire que les élus soient d'accord. Il rappelle également qu'il reste une Commission Générale.

Monsieur Olivier CUBAUD ajoute qu'il reste aussi une Commission Finances.

Monsieur Christophe MORIN observe que tous les élus n'y siègent pas. Il estime que le taux de fiscalité doit être décidé par les élus. Selon lui, entre le débat de la fiscalité en Commissions Finances, ce qui se passe après quand on arrive au budget, il est clair que ce qui est reconnu au moment du budget, ce n'est pas forcément ce qu'a dit la Commission Finances.

Monsieur Olivier CUBAUD indique qu'il y a encore quelques séances de travail et tous ces éléments seront discutés. Il trouve tout de même qu'une avancée a été faite aujourd'hui. Il cite Monsieur MORIN qui dit que tous les élus savent qu'il faut augmenter la fiscalité, mais il a vu des expressions dans la salle qui n'étaient pas aussi claires qu'il le disait. Il pense que certains doutent. Monsieur CLÉMENT disait que les ordures ménagères suffiraient sans augmenter les autres donc il considère que ça valait le coup d'en débattre.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres souhaits d'intervention. Il rappelle que l'idée était bien celle d'une construction qui se fasse au fil de l'eau et que chacun puisse y participer.

Monsieur Pierre-Alexandre PELLETIER souhaite rappeler que lors de la Commission Générale, les élus ont débattu des différentes possibilités pour équilibrer le budget puisque c'est la question principale : les dépenses sont aujourd'hui prévues, il faut prévoir les recettes. Il note que presque tout le monde était d'accord pour se dire que si la Communauté de Communes était une collectivité à part entière, ce qui était le plus équitable restait la taxation et donc l'élévation d'un taux. Il dit entendre parler de fonds de concours et avoue que c'est quelque chose qu'il ne connaissait pas avant d'être élu. Toutefois, quand il a été question des 10 euros par habitant, il y a des élus de communes qui ont dit qu'ils ne les donneraient pas. Il est d'accord sur le fait qu'il va falloir affiner ces histoires de taux et de recettes pour pouvoir équilibrer vis-à-vis des dépenses qui sont prévues, mais il pense que tout le monde sera d'accord que ce qui est le plus équitable pour le territoire reste malheureusement l'augmentation de la fiscalité.

Monsieur le Président indique que, dans ce débat, ce qu'on entend c'est aussi peut-être de rechercher à nouveau des économies, mais que Monsieur MORIN semble dire que ce n'est pas possible.

Monsieur Christophe MORIN indique que cela fait trois ans que les services sont en souffrance. Rien que ce soir, au niveau du Pays d'art et d'histoire, il a été dit que la Communauté de Communes ne pouvait pas faire moins. Selon lui, soit il y a des choses cachées et il faut savoir où, soit il faut se rendre à l'évidence. Il rappelle qu'il avait été évoqué que, dans chaque compétence, il y avait des choix à faire, ce qui n'est pas évoqué ce soir : cette piste n'a pas été travaillée. Il ne dit pas qu'il y a forcément des choses à faire, mais que cette piste n'a pas été travaillée par l'ensemble des élus. Elle a peut-être été travaillée de leur côté, mais les pistes qu'il pourrait y avoir sur des choses à arrêter n'ont pas été travaillées collectivement. Il indique qu'il ne peut très bien rien n'y avoir à arrêter non plus.

Monsieur le Président pense qu'il peut y en avoir, mais cela nécessite un travail. Il estime que c'est aussi extrêmement délicat, car cela demande parfois de se remettre en cause dans son mode de fonctionnement et dans son travail et cela amène à s'interroger très concrètement sur la façon dont les choses sont organisées, le service qui est rendu, ce que les élus veulent faire ou pas. Cela fait bien partie des axes de travail. Toutefois, il manque de certitude sur le fait que les résultats puissent être visibles dès cet exercice, mais estime qu'il faut savoir parfois investir pour avoir des recettes, le tout est de savoir de quelle manière.

Lorsqu'il est question, par exemple, de l'emploi sur le service FLIP, c'est aussi avec la perspective d'aller chercher des ressources financières nouvelles. Sur les centres aérés, pour les camps, cela signifie, dans un certain nombre de cas de revoir aussi le coût des séjours et leur organisation. Il déclare que tous ces chantiers sont ouverts, certains avec des économies ou des recettes nouvelles plus ou moins importantes et d'autres ne donneront probablement pas de résultats, mais il considère nécessaire de continuer à faire ce travail. Il précise que, lorsqu'il parle d'économie, il parle bien du différentiel entre dépenses et recettes qui ne se justifie pas par un coup de rabet. Il estime que les rabots ont déjà été passés. Il lui semble que cela passe par le fait de chercher des recettes nouvelles ou de travailler différemment pour diminuer les impacts en termes de dépenses. Il répète que cela fait toutefois partie des pistes et qu'il est nécessaire de poursuivre ce travail.

Monsieur Christophe MORIN évoque des coupes franches.

Monsieur le Président indique que les coupes franches dans un service, un domaine d'activité ou un bloc de compétences sont précisément ce qu'ils ne veulent plus faire.

Monsieur Christophe MORIN déclare que c'est le dur choix du politique.

Monsieur le Président pense que ce travail doit se faire commission par commission sur la base d'une analyse avantages/contraintes qui sera posée par les services de la Communauté de Communes.

Monsieur Olivier CUBAUD ajoute qu'il y a d'autres travaux à faire sur les politiques tarifaires puisqu'il a été constaté, dans certains domaines, que l'Intercommunalité était sur des tarifs plus bas que sur d'autres territoires. Cela fait aussi partie des axes de travail sur lesquels les élus ont des choses à faire ensemble.

Monsieur le Président rappelle que la qualité du service public a aussi un coût. Il pense que les élus doivent le dire également et l'expliquer à l'ensemble des concitoyens. Il évoque les effets générés par l'ensemble des personnels, des services qui sont rendus lorsqu'il y a 500 agents plus l'ensemble des associations qui travaillent sur des compétences qui sont communautaires : cela représente également un nombre n'important de personnes et des investissements qui vont bénéficier très largement aux entreprises. Il rappelle qu'entre 80 % et 85 % des investissements réalisés par l'Intercommunalité bénéficient à des entreprises locales, ce qui n'est pas neutre, d'autant plus dans une phase où on note un ralentissement des investissements et des entreprises qui se positionnent beaucoup plus sur les marchés publics qu'elles ne le faisaient il y a encore quelques mois. C'est une forme de soutien économique.

Il propose de clore le débat et remercie les élus, car un certain nombre d'orientations ont été données, l'idée étant de poursuivre collectivement. Il dit abonder à la proposition de Monsieur MORIN et indique qu'il faut être nombreux lors de la Commission Générale et pour le vote du budget à pouvoir travailler collectivement sur les choix qui seront proposés. Il rappelle qu'il est de la responsabilité des élus d'être présents. Il admet qu'il y avait beaucoup d'élus absents ce soir car en représentation.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-36, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation financière » réunie le 04 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que le vote du Budget Primitif 2024 aura lieu le 04 avril 2024, que le Débat d'Orientation Budgétaire est une formalité substantielle préparatoire à son adoption et qu'il donne lieu à une délibération soumise à un vote et attestant de sa tenue ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

CONSIDÉRANT que ce rapport porte notamment sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit donner lieu à un débat, dans les conditions fixées par son règlement intérieur prévu aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

11 - CONTRATS D'ASSURANCE – APPROBATION D'UN AVENANT N° 3 AU LOT N° 2 « RESPONSABILITÉ ET RISQUES ANNEXES »

Rapport de présentation :

Par délibération du 19 novembre 2020, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le lot n° 2 « responsabilité et risques annexes » du marché d'assurance conclu avec le Cabinet Paris Nord Assurances Services (PNAS) et les Compagnies AREAS et CFDP, constitué en groupement.

Le marché a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Suite à son déménagement, le Cabinet PNAS s'est vu attribuer un nouveau numéro SIRET.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'avenant n° 3 au lot n° 2 « responsabilité et risques annexes » du contrat d'assurance, actant la modification du numéro SIRET du Cabinet PNAS.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1 et R.2194-7 ;

VU le Code des assurances ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG211-2020 en date du 19 novembre 2020, autorisant notamment le Président à signer le lot n° 2 « responsabilité et risques annexes » du marché d'assurance conclu avec le Cabinet Paris Nord Assurances Services (PNAS) et les Compagnies AREAS et CFDP, constitué en groupement ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG47-2023 en date du 23 mars 2023, approuvant la majoration de la cotisation annuelle due au titre de l'offre de base du lot n° 2 « responsabilité et risques annexes » du marché d'assurance conclu avec le Cabinet PNAS et les Compagnies AREAS et CFDP, à hauteur de 459,23 € TTC ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG21-2024 en date du 15 février 2024, approuvant l'avenant n° 2 au lot n° 2 « responsabilité et risques annexes » du contrat

d'assurance, actant le montant de la plus-value due, au titre de l'année 2022, d'un montant de 328,75 € TTC, en application de la clause de révision annuelle ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation financière », en date du 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite à son déménagement, le Cabinet PNAS s'est vu attribuer un nouveau numéro d'identification au sein du système d'identification du répertoire des établissements (SIRET) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n° 3 au lot n° 2 « responsabilité et risques annexes » du contrat d'assurance, actant la modification du numéro SIRET du Cabinet PNAS, ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*_*_*_*_*

Quittant la séance à 21h06, Monsieur Jean-Yann MARTINEAU n'a pas pris part au vote des sujets n^{os} 12, 13, 14, 15 et 16.

*_*_*_*_*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12 - APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Rapport de présentation :

Par un règlement local de publicité (RLP), la collectivité compétente (celle ayant la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme) adapte les règles nationales relatives à l'affichage extérieur, fixées par le Code de l'environnement, aux spécificités locales.

Outil de protection du cadre de vie, le RLP encadre les conditions d'installation des publicités, enseignes et préenseignes pour faire en sorte que ces dispositifs s'intègrent le mieux possible au paysage local.

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) était nécessaire pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires impactant la matière (notamment la récente loi Climat et Résilience du 22 août 2021), ainsi que des évolutions du territoire et des projets d'aménagement.

Le projet de RLPi a été arrêté le 20 juillet 2023. Il poursuit et renforce les effets protecteurs de l'ancien RLP de 2005 à l'échelle de tout le territoire. Arrivé à caducité, ce RLP couvrait les communes d'Adilly, Châtillon-sur-Thouet, La Chapelle Bertrand, Le Tallud, Parthenay et Pompaire.

Le projet de RLPi arrêté a été transmis, pour avis, aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) :
- le Département des Deux Sèvres et le PETR du Pays de Gâtine ont rendu des avis favorables ;
- l'État, la CDNPS et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux Sèvres ont rendu des avis favorables assortis de réserves.

Le projet de RLPi arrêté a ensuite été soumis à enquête publique du 27 novembre 2023 au 15 janvier 2024.
- 3 contributions ont été reçues pendant l'enquête. Elles traduisent des demandes d'ajustements des règles relatives aux enseignes scellées au sol, aux enseignes temporaires, à l'obligation

d'extinction nocturne et à la surface des dispositifs lumineux situés derrière les baies et vitrines des commerces.

- Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, accompagné de suggestions de compléments pour davantage de clarté du document.

La Conférence des Maires, réunie le 8 février 2024, a examiné l'ensemble des avis et contributions reçus.

En conséquence, les modifications suivantes au projet de RLPi arrêté sont proposées, afin de tenir compte des avis exprimés par les personnes consultées, des observations exprimées au cours de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur :

- correction d'erreurs matérielles sur les plans de zonage ;*
- ajout d'une précision à l'article 1.3 du règlement, consistant à rappeler que les publicités et préenseignes sont interdites hors agglomération (à l'exception des préenseignes dérogatoires soumises à la réglementation nationale), mais que les enseignes sont bien réglementées dans les secteurs non urbanisés ;*
- correction de l'article 6.4 du règlement relatif à la règle de densité en ZP3 pour mise en conformité (et non-assouplissement) de la règle nationale ;*
- correction de l'article 9.4 et de l'article 10.3.3 du règlement relatif à la largeur des enseignes scellées au sol en ZP2 et hors agglomération ainsi qu'en ZP3, afin de permettre des enseignes plus larges (mais de même surface) ;*
- corrections en conséquence du rapport de présentation et prise en compte du décret du 30 octobre 2023 modifiant les règles nationales de surfaces maximales des publicités (10,50 m² cadre compris au lieu de 12 m² précédemment dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, et 4,70 m² au lieu de 4 m² auparavant ailleurs).*

Monsieur le Président propose d'être rapide puisque la présentation a déjà été faite en Commission Générale.

Monsieur Didier VOY, rapporteur, rappelle qu'une délibération a eu lieu le 25 octobre 2018 et qu'un gros travail a été fait sur le RLPi : il doit maintenant être approuvé. Auparavant, six communes étaient concernées, les quatre du District, La Chapelle-Bertrand et Adilly, mais c'est maintenant obligatoire pour toutes les communes.

Il liste ensuite les délibérations : le 22 avril 2021, une délibération du Conseil Communautaire a pris acte de la tenue du débat, la délibération du 20 juillet 2023 a arrêté le projet, et il cite enfin la Conférence des Maires le 8 février. Concernant le calendrier de procédure, il précise que la Communauté de Communes est dans les clous.

En ce qui concerne les Personnes Publiques Associées, le Département n'a pas d'observation, rappel au règlement de voirie départementale, la SNCF – dont il ignore pourquoi elle donne un avis – donne un avis favorable, de même que le PETR. Le CNPS a donné un avis favorable sous réserve de la prise en compte du rapport de la DDT : ce rapport préconise un zonage simple et homogène sur tout le territoire. Il s'agissait d'une petite erreur d'écriture.

Il explique que l'enquête publique s'est déroulée du 27 novembre 2023 au 15 janvier 2024 et donne lieu à trois remarques. Il note que la première remarque fait plaisir et vient de Gâtine Environnement qui reconnaît que les travaux de la CCPG vont dans le bon sens, ce qui veut dire que le travail a été bien fait. Il indique que pour valider et achever la procédure, une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le Règlement Local de Publicité intercommunal, de charger Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération, de dire que la présente délibération sera transmise, accompagnée du dossier de RLPi à la Préfète du Département des Deux-Sèvres ainsi qu'aux Maires des communes membres et de dire que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Monsieur le Président le remercie pour cette présentation synthétique qui représente quelques mois de travail et une ambition qui permet de coller au futur projet de Parc Naturel Régional. Il

demande ensuite aux élus s'ils ont des questions ou des observations. À défaut, il leur propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.581-14 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-8 et suivants, L.103-3 et R.153-2 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 25 octobre 2018 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, définissant les objectifs et les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration,

VU la délibération du Conseil communautaire du 22 avril 2021 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal,

VU la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2023 arrêtant le projet de règlement local de publicité intercommunal et tirant le bilan de la concertation ;

VU l'arrêté du Président de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine du 7 novembre 2023 soumettant le projet d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal à enquête publique ;

VU le dossier d'enquête publique, les observations exprimées, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

VU le compte-rendu de la Conférence des Maires, réunie le 8 février 2024, à laquelle les avis joints au dossier d'enquête, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête ont été présentés ;

CONSIDÉRANT la pertinence pour Parthenay-Gâtine de se doter d'un nouveau document de protection de son environnement et de ses paysages grâce à ce Règlement Local de Publicité intercommunal, et ainsi poursuivre et moderniser la politique engagée dès 2005 en la matière ;

CONSIDÉRANT les leviers qu'offrent ce Règlement Local de Publicité intercommunal pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique du territoire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Règlement Local de Publicité intercommunal tel qu'annexé à la présente délibération,
- de charger Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération,
- de dire que la présente délibération sera transmise, accompagnée du dossier de RLPi annexé, à la Préfète du Département des Deux-Sèvres ainsi qu'aux Maires des communes membres,
- de dire que la présente délibération sera affichée, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS

13 - ASSOCIATION « AMORCE » – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR 2024

Rapport de présentation :

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le montant de la cotisation s'élèvera à 832 € pour l'année 2024.

Monsieur Jean-François LHERMITTE, rapporteur, explique qu'AMORCE est une association montée par des élus locaux. Il s'agit d'une association nationale qui a son siège en région puisque son siège est à Villeurbanne. Cette association a pour but d'aider les collectivités locales dans leur réflexion concernant l'eau, l'assainissement, les déchets et les énergies nouvelles. Un certain nombre de structures du département y adhèrent déjà comme le SMITED et le SMC. Il suppose que le Smeg y adhère également. Il considère que cette structure est intéressante parce qu'elle comprend des techniciens qui sont aussi des juristes qui peuvent aider la Collectivité dans un certain nombre de montages. Il estime qu'il ne faut néanmoins pas se leurrer et qu'il s'agit d'un lobby monté par les élus pour défendre la position des collectivités locales sur un certain nombre de questions comme la TGAP ainsi que le nouveau problème de la consigne. Concernant cette dernière, il rappelle que certains industriels et distributeurs veulent récupérer le marché de la consigne au détriment du tri réalisé par les collectivités locales. Il estime que le montant de la cotisation demandée, qui est de l'ordre de 800 euros, est tout à fait modeste et qu'il est important d'adhérer à cette association, à la fois dans son effort de lobbying, mais aussi pour le fait qu'elle pourra aider l'Intercommunalité dans un certain nombre de questions juridiques qui la concerne directement.

Monsieur le Président propose que Monsieur LHERMITTE représente la Communauté de Communes en tant que délégué titulaire auprès d'AMORCE et il propose à Monsieur Alain GUICHET d'être son suppléant. Il demande s'il y a d'autres candidats. Il constate qu'il n'y en a pas

Monsieur le Président demande ensuite aux élus s'ils ont des questions ou des observations. À défaut, il leur propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU les statuts de l'association AMORCE approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission « Valorisation et Gestion des Déchets », réunie en date du 13 février 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises, regroupant les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régions, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie ;

CONSIDÉRANT que cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur les thématiques précitées ; Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permettant à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion ;

CONSIDÉRANT que le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires ; Une action concertée de l'ensemble des collectivités permettant ainsi de mieux défendre leurs points de vue ;

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation s'élève à 832 € pour l'année 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion à l'association AMORCE pour l'année 2024 concernant la thématique "Déchets ménagers",
- d'approuver les statuts de l'association, ci-annexés,
- d'approuver le versement de la cotisation correspondante dont le montant s'élève à la somme de 832 € pour l'année 2024,
- de désigner Monsieur Jean-François LHERMITTE en tant que représentant titulaire et Monsieur Alain GUICHET en tant que représentant suppléant au sein de l'association AMORCE,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2024 à l'imputation 011 – 6281 – 7211 – OMDECH – 7211,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

14 - ASSOCIATION « RÉSEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE-AQUITAINE » - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION EN 2024

Rapport de présentation :

Le Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine (RCCNA) est une association de loi 1901 depuis le 11 septembre 2020. Les objectifs sont de consolider et d'amplifier la prévention/gestion de proximité des biodéchets sur le territoire.

Le RCCNA se donne pour mission de promouvoir, structurer et accompagner à l'échelle régionale la filière de prévention et de gestion de proximité des matières organiques.

Les objectifs du réseau régional sont de :

- *mailler le territoire avec des acteurs actifs de typologies différentes (collectivités, associations, entreprises, élus, producteurs de biodéchets...),*
- *professionnaliser la filière en développant et en diffusant les formations,*
- *permettre les échanges et les retours d'expériences entre les acteurs,*
- *ancrer la filière de prévention/gestion des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine.*

Être membre du Réseau Compostage Citoyen Nouvelle-Aquitaine, c'est bénéficier :

- *d'une veille réglementaire et technique sur la thématique de la gestion de proximité des biodéchets,*
- *d'échanges d'expériences et de pratiques entre professionnels,*
- *de rencontres régionales et départementales,*
- *de formation de « Référents de site »*
- *de formations de formateurs « Référents de site »,*
- *de la mise à disposition d'un logiciel de gestion et de suivi des sites de compostage de proximité : Logiprox.*

Le montant de la cotisation s'élèvera à 500 € pour l'année 2024.

Il convient d'adopter les nouveaux statuts de l'association du 31 août 2023.

Monsieur Jean-François LHERMITTE, rapporteur, explique que l'obligation qui est faite à la Communauté de Communes d'offrir des solutions de gestion des biodéchets, imposée depuis le 1^{er} janvier, va obliger à trouver des solutions qui, à 80 ou 90 %, vont être basées sur des solutions de type compostage : soit le compostage individuel, soit le compostage partagé. Une association s'est montée au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et regroupe un certain nombre de composteurs pour échanger sur les méthodes et les solutions. Là encore, il considère la contribution relativement modeste, mais indispensable dans la mesure où la Communauté de Communes sera elle aussi amenée à mettre en place des solutions de compostage local, y compris dans les collectivités locales.

Monsieur le Président le remercie et demande ensuite aux élus s'ils ont des questions. À défaut, il leur propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'arrêté préfectoral n° 79-2022-09-01-00005 en date du 1^{er} septembre 2022, portant modification des statuts de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine ;

VU l'avis favorable de la commission « Valorisation et Gestion des Déchets », réunie en date du 13 février 2024 ;

CONSIDÉRANT les actions menées par la Communauté de Communes pour développer le compostage autonome en établissement et le compostage partagé ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'adhérer à l'association « Réseau Compost Citoyen » pour bénéficier des formations et des informations et de la plateforme en ligne Géocompost ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement à l'adhésion du « Réseau Compost Citoyen » pour l'année 2024 concernant la thématique « Déchets ménagers »,
- d'approuver les statuts de l'association, ci-annexés,
- d'approuver le versement de la cotisation d'un montant de 500 € pour l'année 2024,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à cette adhésion,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2024 à l'imputation 011 – 6281 – 7211 – OMDECH – 7211.

SCOLAIRE

15 - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ÉCOLE DE VIENNAY

Rapport de présentation :

Le programme « Notre école, faisons là ensemble » est destiné à soutenir l'innovation pédagogique.

Il propose de soutenir les projets pédagogiques innovants portés PAR les enseignants et soutenus par l'Éducation nationale.

Basé sur le volontariat des équipes, son objectif est de faire émerger de nouvelles approches éducatives pour contribuer à la réussite scolaire, le bien-être des élèves et réduire les inégalités.

Le projet pédagogique peut être élaboré en traitant les initiatives sous différents angles : temps de l'élève, temps des personnels, espaces, actions complémentaires de l'enseignement, vie culturelle, activité physique ou sportive, recours ou non à des acteurs extérieurs...

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a voté une enveloppe de 6 800 euros supplémentaires sur son budget, en 2023, pour bonifier les projets pédagogiques, correspondant à 3 euros par élève.

Dans ce cadre, et parce que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a voté un PEDT qui porte ces valeurs, la commission des affaires scolaires propose de valoriser les projets locaux « NEFLE » et d'affecter cette somme au cas par cas sur les projets portés par les enseignants, en complément du FIP (Fonds d'Innovation Pédagogique).

Toutes les classes de l'école sont concernées dans le projet, soit 93 élèves.

- Intitulé du projet : Les sacs de Jules Verne
- Les objectifs : Les items échoués aux évaluations nationales sont depuis quelques années les mêmes. Ceux relevant de la lecture/compréhension et ceux relevant de la résolution de problème. Le projet cherche à développer et améliorer la compréhension des élèves pour les rendre plus performants en lecture- compréhension, mais également en résolution de problèmes et ainsi atteindre les attendus de fin de cycle. En termes d'actions :
 - * Mise en place des activités ritualisées de lecture et de mathématiques, par le biais d'activités musicales support de compréhension, par des temps forts d'échanges avec les familles, par des situations concrètes de résolution de problème, par un travail structuré sur la compréhension d'albums, de contes ;
 - * Mise en place de sacs à albums et de sacs à maths, permettant le réinvestissement du travail en classe et à la maison. L'objectif est donc de développer le bagage culturel chez les élèves (sorties au musée, au théâtre...).
 - * L'association des familles en les guidant et les accompagnant, notamment à l'utilisation des sacs.
- Calendrier : 3 ans à compter de mars 2024.
- Partenaires : Association des parents d'élèves/Communauté de communes de Parthenay-Gâtine/Commune de Viennay
- Budget : 19 627,93 euros, financés par le FIP pour 17 074,93 euros et 1 000 euros par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et pour 1 401 euros par la coopérative scolaire et l'APE. La gestion du budget est portée par la CCPG.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme NEFLE et l'implication de la Communauté de Communes pour valoriser ce dispositif par le biais de la commission des affaires scolaires et dans le cadre du budget alloué ;

- d'approuver la convention pour :

** Le projet NEFLE de l'école de Viennay avec un financement de l'Éducation nationale à hauteur de 17 074,93 euros, 1 401 euros par la coopérative scolaire et l'APE et de 1 000 euros en fonds propres.*

** La gestion budgétaire par la Communauté de Communes des dépenses et des recettes (service des affaires scolaires).*

Monsieur Philippe ALBERT, rapporteur, précise que seulement 1 000 euros sont demandés à la Communauté de Communes sur le budget des 3 euros attribués aux écoles supplémentaires, ce qui donne un budget de 6 000 euros attribués pour ces projets NEFLE qui permettent surtout d'avoir les fonds de l'Éducation nationale.

Monsieur le Président le remercie et demande ensuite aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Didier GAILLARD estime que ce genre de projet est très intéressant. Il demande si cela pourrait être dupliqué dans le temps sur les autres écoles.

Monsieur Philippe ALBERT explique que chaque école a son projet donc cela dépend de ce que chacun veut faire. Il donne l'exemple de trois autres écoles qui veulent le faire : La Mara qui veut le faire sur l'école dehors ou comment aménager la cour extérieure avec des outils pédagogiques et notamment un partenariat avec le CPIE ; Secondigny réfléchit à un projet et Prévert également. L'idée est d'avoir des projets qui ne sont pas forcément les mêmes dans chaque école, mais qui permettent toujours une meilleure culture pédagogique.

Monsieur le Président remarque que cela repose sur le volontariat des équipes éducatives.

Monsieur Philippe ALBERT indique qu'ils ont la chance d'avoir la directrice de Viennay qui coordonne un peu ces dossiers et que le service aide fortement les directeurs d'école pour mettre en place ces projets parce qu'on peut penser que, pour l'instant, il y a des financements de l'Éducation nationale, mais il estime qu'au vu de la conjoncture actuelle, il faut peut-être en profiter et être les premiers sur ces projets.

Monsieur le Président le remercie et demande ensuite aux élus s'ils ont d'autres questions. À défaut, il leur propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du Code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'État peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques ;

VU le projet pédagogique présenté par l'école Jules Verne de Viennay relevant de la collectivité ;

VU l'avis favorable de la commission « Enfance et scolaire » consultée le 25 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par la rectrice d'académie du 13 février 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme NEFLE et l'implication de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour valoriser ce dispositif par le biais de la commission des affaires scolaires et dans le cadre du budget alloué,

- d'approuver la convention avec l'Éducation nationale ci-annexée pour :

* Le projet NEFLE de l'école de Viennay et sa prise en charge par l'Éducation nationale à hauteur de 17 074,93 euros,

* La gestion budgétaire par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine des dépenses (au chapitre 011) et des recettes (service des affaires scolaires) à hauteur de 18 074,93 euros (1 000 euros sur les fonds propres de la Communauté de Communes) et 1 401 euros en direct par la coopérative scolaire et l'APE,

- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024, chapitre 011,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FLIP

16 - FLIP 2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapport de présentation :

Le FLIP est un festival attractif avec un caractère unique. Il accueille plus de 200 000 joueurs de la France entière et n'a cessé d'évoluer depuis plus de 35 ans pour devenir le 1^{er} festival de jeux en extérieur d'Europe, tant en termes de fréquentation que de déploiement.

Par son accessibilité et sa gratuité, le Festival des Jeux permet l'accès de tous à la culture et reçoit un public très varié (enfants, ados, adultes, séniors, personnes en situation de handicap...). Il soutient également l'emploi en permettant d'offrir un travail saisonnier à près de 150 jeunes, formés par nos équipes, pour animer de manière professionnelle les espaces de jeu.

Le FLIP contribue au dynamisme touristique de notre région et de notre département, mais également économique en mettant à l'honneur des entreprises du territoire spécialisées dans le jeu. Le rôle du FLIP est aussi de fédérer des initiatives et de très nombreux acteurs. Il dispose d'un ancrage territorial fort via des partenariats avec des structures locales, et rayonne nationalement et internationalement.

Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Deux-Sèvres soutiennent financièrement le FLIP depuis de très nombreuses années.

Conformément aux dispositifs d'aides adoptés par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, il convient de solliciter auprès de ceux-ci une subvention à hauteur de 100 000 € auprès de la Région, et à hauteur de 50 000 € auprès du Département, au titre du développement culturel, social, économique et touristique. Il convient également de solliciter des aides auprès de tout autre financeur pertinent identifié.

Madame Marine PIET, rapporteur, rappelle que ces subventions sont demandées chaque année sans cependant avoir eu le montant espéré jusqu'à présent.

Monsieur le Président note qu'il y a eu une amélioration pour l'une des subventions l'année dernière, mais pas pour l'autre. Il souligne qu'une date butoir sera donnée pour que les deux collectivités concernées fassent savoir à la Communauté de Communes dans quelle mesure elles souhaitent accompagner le festival des jeux et que celle-ci tirera les conséquences des positions

de l'une et de l'autre. Il indique à Monsieur MORIN que ces recettes ne seront naturellement pas inscrites tout de suite dans le budget.

Il demande ensuite aux élus s'ils ont des questions ou des observations. À défaut, il leur propose de passer au vote.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et valorisation du patrimoine », réunie le 7 février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'organisation de l'édition 2024 du Festival Ludique International de Parthenay (FLIP) ;

CONSIDÉRANT la contribution du FLIP au développement culturel, social, économique et touristique de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Deux-Sèvres et de tout autre organisme identifié ;

CONSIDÉRANT que conformément au dispositif d'aide adopté par le Conseil Régional, il est possible de solliciter auprès de celui-ci une subvention à hauteur de 100 000 €, au titre du développement culturel, social, économique et touristique ;

CONSIDÉRANT que conformément au dispositif d'aide adopté par le Conseil Départemental, il est possible de solliciter auprès de celui-ci une subvention à hauteur de 50 000 €, au titre du développement culturel, social, économique et touristique ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 100 000 € auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation du FLIP 2024,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 50 000 € auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour l'organisation du FLIP 2024,
- d'autoriser le Président à déposer une demande d'aide financière auprès de tout autre financeur éventuel pour l'organisation du FLIP 2024,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

SOCIAL - SANTÉ

17 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DE PARTHENAY-GATINE

Madame Magaly PROUST explique qu'il s'agit d'intégrer un nouvel élu au Conseil d'Administration du CIAS et, qu'à ce jour, il n'y a pas de candidature, donc soit quelqu'un est désigné, soit la Collectivité se donne encore un mois. Elle souhaiterait toutefois que, spontanément, quelqu'un ait envie de s'investir avec toute l'équipe du CIAS.

Monsieur le Président demande s'il y a des volontaires. À défaut, il propose de surseoir ce soir, mais ajoute qu'il faudra être au complet pour travailler, ne serait-ce que par reconnaissance pour l'ensemble des agents qui contribuent à ce service. C'est le dernier appel concernant la présence au sein du Conseil Communautaire, mais il estime que c'est la moindre des choses en tant qu'élus, lorsqu'on prend des responsabilités, d'être présent aussi dans l'ensemble des instances qui composent cette Collectivité.

Monsieur le Président retire le sujet de l'ordre du jour.



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Guillaume CLÉMENT a vu, ainsi qu'il est noté dans le Trait d'union, que l'inauguration de l'école de Pompaire avait eu lieu. Sauf erreur de sa part, il ne pense pas que les élus aient été invités. Il dit avoir vu la mention de l'inauguration à la boulangerie en titre du Courrier de l'Ouest.

Monsieur le Président se dit étonné parce des élus communautaires étaient présents.

Monsieur Guillaume CLÉMENT dit qu'il s'agit peut-être de la Commission Scolaire, mais les maires et les élus n'ont pas reçu d'invitation.

Monsieur le Président se dit navré, il pensait que l'ensemble des élus communautaires avaient été invités.

*_*_*_*_*

Monsieur Bernard CAQUINEAU souhaite justement présenter le nouveau Trait d'union. Il rappelle qu'il permet de créer du lien entre les élus du Conseil Communautaire, mais aussi avec les élus municipaux. Il les encourage donc à le faire passer dans les boîtes mail de leurs communes.

Il souhaitait également préciser que le prochain Bistrot des élus, qui permet aussi de créer du lien et de se rencontrer, était avancé au vendredi 22 mars et qu'ils iraient à l'hippodrome de Châtillon-sur-Thouet. Il rappelle que tout le monde est cordialement invité.

Monsieur le Président remercie les élus et leur souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 21h22.

La liste des délibérations a été affichée le 20 mars 2024.

Le SECRÉTAIRE de SÉANCE ;

Le PRÉSIDENT ;

Olivier CUBAUD

Jean-Michel PRIEUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

14 MARS 2024

**SALLE AMPHITHEATRE DU SMEG
POMPAIRE**

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS



INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS



INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS



SUJETS VOTÉS EN BLOCS (1/2)

RESSOURCES HUMAINES

- 7 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT
- 8 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
- 9 - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

SUJETS VOTÉS EN BLOCS (2/2)

FINANCES

- 11 - CONTRATS D'ASSURANCES – APPROBATION D'UN AVENANT N°3 AU LOT N°2 « RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES »

1 – DECISIONS DU PRESIDENT

Le Conseil communautaire est invité à **prendre connaissance** :

- des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution, dont commande publique et virements de crédits ,
- des délibérations du Bureau communautaire.

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2024

Il est proposé au Conseil communautaire d'**approuver** le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du 15 février 2024.

Rapport d'accessibilité 2023

Commission intercommunale pour l'accessibilité



Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Rappel

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour tous les établissements de coopération intercommunale, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent plus de 5 000 habitants.

Par délibération du 22 octobre 2020, le conseil communautaire a voté la mise en place d'une telle commission.

Par souci de cohérence et de travail en commun, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la Ville de Parthenay, tenue par la même obligation, ont décidé de créer une seule commission.

Par délibération du 23 novembre 2020, le conseil municipal de Parthenay a voté le transfert de la compétence communale pour l'accessibilité à la Commission Intercommunale.

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Composition et missions de la commission

Elle est composée de représentants élus de la Communauté de communes, de la ville de Parthenay, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers.

Elle a pour mission :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- D'établir **un rapport annuel**,
- De faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- De tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Fonctionnement de la Commission

La commission se tient à disposition de l'ensemble des communes pour toutes questions d'accessibilité, projet d'aménagement ...

Le fonctionnement de la commission est organisé à deux niveaux :

- la commission intercommunale d'accessibilité plénière qui se réunit 2 fois/an
- 3 groupes de travail thématiques qui se réunissent en fonction des besoins, de l'actualité, des sollicitations... :
 1. déplacements, cadre bâti
 2. vie quotidienne et citoyenne
 3. accessibilité « ville de Parthenay »

Rapport d'Accessibilité 2023

Suivi de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) de la CCPG

Les bâtiments scolaires :

1. Pour rappel, dans la déclinaison de son Ad'AP, la Communauté de communes a fait le choix d'intégrer les préconisations d'accessibilité concernant les bâtiments scolaires dans un programme global annuel de travaux.
En 2023, les efforts se sont portés sur les écoles de **Pompaire et Viennay**.
2. Mise en place d'une Unité d'Enseignement Externalisée polyhandicapée à l'école du Tallud à compter de juin 2024. Des préconisations de travaux ont été travaillées en 2023 de concert entre l'ADAPEI et les services scolaire et bâtiment de la Communauté de communes.
Une unité d'enseignement extérieure est une structure permettant à des enfants accueillis dans des établissements médico-sociaux (IME/IMPRO, ITEP, IES, IEM) de suivre (partiellement ou totalement) une scolarité en établissement scolaire ordinaire. 6 enfants, au maximum seront accueillis, encadrés par des professionnels de l'ADAPEI 79. Ce projet porté par l'ARS est le premier sur le département et la Région.

Rapport d'Accessibilité 2023

Suivi de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) de la CCPG

Bâtiments autres que scolaires où des travaux ont été réalisés :

- Gatinéo à Parthenay
- Espace Sport à Secondigny
- Stand de tir à Parthenay
- Marché aux bestiaux

Bâtiments autres que scolaires faisant l'objet de travaux en cours ou d'étude :

- Villa Parthenay : Futur campus travaux démarrés en 2023 fin de travaux été 2024.
- ALSH Maurice Caillon : Travaux en cours
- Le relais des petits : Travaux en cours car intégré au futur projet ALSH Maurice Caillon
- EPN Armand Jubien : Equipement faisant l'objet d'une réflexion globale de délocalisation de services
- Maison de l'enfance à Ménigoute : Travaux prévus en 2024
- Complexe Léo Lagrange : Travaux prévus en 2024

Rapport d'Accessibilité 2023

Suivi de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) de la CCPG

Bâtiments cédés, restitués ou en questionnement :

- Antenne de Ménigoute : Equipement restitué à la commune
- Ancienne école du Retail (ALSH) : Equipement qui n'était plus utilisé pour l'ALSH. Restitué à la commune.
- Bureaux rue Béranger : Une partie des services situés dans ce bâtiment a été relocalisée en 2023. La relocalisation du service restant est prévue courant 2025.
- Antenne de Secondigny : Equipement fermé. Agents relocalisés à Parthenay.

Bâtiments où des travaux restent à réaliser :

- Les Buissonnets (ALSH) à St Aubin le Cloud
- La médiathèque de Parthenay
- Le « PIAF » à Amailloux
- Bureaux MNTIC à Parthenay

Rapport d'Accessibilité 2023

Accessibilité à tout pour tous

- Acquisition d'un nouvel appareil de mise à l'eau à GâtinéO

Un nouveau lève-personne permet d'encourager les utilisateurs à la pratique aquatique il est à disposition à tout moment sur simple demande.

Fort de ce nouvel équipement, le Sport Nautique Parthenaisien (SNP), club de natation local affilié à une fédération handisport propose des séances ouvertes aux personnes à mobilité réduite le samedi matin.



Rapport d'Accessibilité 2023

Accessibilité à tout pour tous

- Le recueil de données mobile

Lorsque des usagers ne peuvent pas se déplacer en mairie, et selon leur lieu de résidence, le service à la population de la ville de Parthenay a la possibilité de réserver un Dispositif de recueil Mobile à la Préfecture, afin d'effectuer des demandes de carte d'identité, directement chez les particuliers ou au sein d'établissements type foyer de vie, EHPAD...

En septembre 2023, des agents du service se sont déplacés à l'EPHAD Boucard de Ménigoute pour refaire 15 cartes d'identité de résidents.

Rapport d'Accessibilité 2023

Actions de sensibilisation à la différence

1. Projection du film « Born to ride »

Invité par la Commission intercommunale d'accessibilité, Sébastien Bichon, cycliste olympique handisport, est venu présenter son film « Born to ride » le jeudi 25 mai à Parthenay. 3 projections furent proposées :



- Une séance en matinée avec les élèves des collèges et lycées au cinéma Le Foyer
- Une séance en après-midi au Foyer Gabrielle Bordier avec les résidents de Bordier, des Genêts, du Partage et deux classes du lycée des Grippeaux.
- Une séance en soirée ouverte au tout public au cinéma le Foyer de Parthenay.



Cette dernière séance était programmée dans le cadre du mois Rencontres citoyennes #2 de la Ville de Parthenay « Choisir ce qui nous rend heureux ».

Rapport d'Accessibilité 2023

Actions de sensibilisation à la différence

2. Le FLIP

En 2023, un grand stand dédié à l'accessibilité a pris place au sein du FLIP. Tour à tour, Access+, Accessi Jeux, Alchimie Toulouse et la Commission Intercommunale d'Accessibilité ont animé l'espace pendant toute la durée du FLIP.

Les résidents du Foyer le Partage de Châtillon sont venus partager des temps de convivialité et de partage autour de jeux confectionnés par leurs soins et les résidents des Genêts sont venus faire une démonstration de boccia.



Rapport d'Accessibilité 2023

Actions de sensibilisation à la différence

3. Journée jeunesse et citoyenneté

Pour la seconde année, la commission intercommunale d'accessibilité s'est tout associée à temps fort en proposant un atelier boccia ainsi qu'un atelier parcours fauteuils animés par les résidents du Foyer Melioris Les Genêts de Châtillon sur Thouet.



3 - RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ 2023

Il est proposé au Conseil communautaire d'**approuver** le rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour l'année 2023.

4 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » APPROBATION DU BILAN MORAL ET FINANCIER 2023

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** le bilan moral et financier du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2023,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

PROGRAMME D'ACTION 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** le programme d'action du service Patrimoine pour l'année 2024,
- d'**approuver** le plan de financement du service Patrimoine pour l'année 2024,
- d'**autoriser le Président** à solliciter le soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **créer** les postes suivants, à compter du 01/04/2024 :
 - * 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet ;
 - * 1 poste d'adjoint technique à temps complet ;
 - * 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet ;
 - * 2 postes d'adjoint administratif à temps complet.

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**augmenter** le temps de travail pour le poste suivant, à compter du 1er avril 2024 :

* 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au lieu de 17h30 hebdomadaires.

- de **modifier** en conséquence le tableau des effectifs,

- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024,

- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

10 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Il est proposé au Conseil communautaire de **prendre acte** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

12 - APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Pour rappel

- >> délibération du Conseil communautaire du 25 octobre 2018 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, définissant les objectifs et les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration.

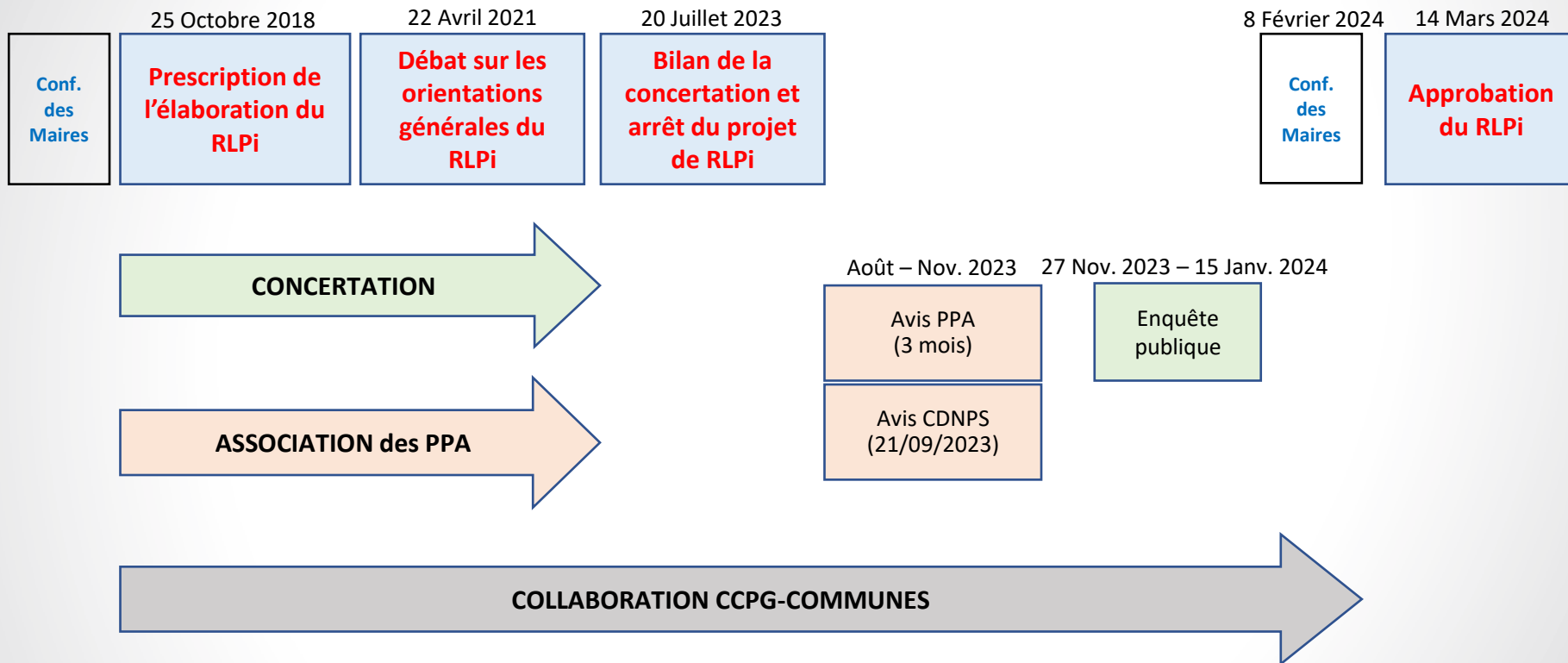
- >> délibération du Conseil communautaire du 22 avril 2021 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal.

- >> délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2023 arrêtant le projet de règlement local de publicité intercommunal.

- >> conférence des Maires du 8 février 2024

12 - APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Calendrier de procédure



12 - APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Les avis des PPA

- >> Département : pas d'observation ; rappel au règlement de voirie départemental

- >> SNCF : avis favorable

- >> PETR : avis favorable / compatible SCOT / vis-à-vis PNR : éléments positifs et ambitieux au regard de la pollution lumineuse et des consommations d'énergie

12 - APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Les avis : CDNPS

>> CDNPS du 21/09/2023 : avis favorable sous réserve de la prise en compte du rapport de la DDT

>> rapport DDT :

- zonage simple et homogène sur tout le territoire ; erreur graphique au niveau de plusieurs bourgs à corriger
- erreur d'écriture sur la densité des panneaux publicitaires à corriger
- dispositions ambitieuses sur les dispositifs lumineux

12 - APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

L'enquête publique

- >> enquête publique du 27/11/2023 au 15/01/2024 : 3 remarques
- >> PV et rapport du commissaire enquêteur en date du 05/02/2024

- >> remarque de l'UPE : réintroduire des passerelles techniques / élargir les temps d'éclairage des dispositifs lumineux / augmenter les dimensions des dispositifs lumineux à l'intérieur des vitrines. *NB : contraires aux travaux CCPG*

- >> remarque de M DECOUX (Pompaire) : élargir les dispositifs d'enseignes au sol en ZP2, de 1m à 1,25m au moins. *NB : compatible avec les travaux CCPG et donc passer à 1,25 m de large en ZP2 et ZP3.*

- >> remarque de Gâtine Environnement : reconnaît que les travaux de la CCPG « vont dans le bon sens »

12 - APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Pour valider et achever la procédure

- >> délibération du Conseil communautaire du 14 mars 2024 approuvant le règlement local de publicité intercommunal, selon les arbitrages de la conférence des Maires sur les retours de l'enquête publique.
- >> DOCUMENTS joints au projet de délibération.

12 - APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** le Règlement Local de Publicité intercommunal,
- de **charger le Président** de mettre en œuvre la présente délibération,
- de **dire** que la présente délibération sera transmise, accompagnée du dossier de RLPi , à la Préfète du Département des Deux-Sèvres ainsi qu'aux Maires des communes membres,
- de **dire** que la présente délibération sera affichée, pendant un mois au siège de la CCPG et dans les mairies des communes membres et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

13 - ASSOCIATION « AMORCE » - RENOUELEMENT D'ADHESION POUR 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **renouveler** l'adhésion à l'association AMORCE pour l'année 2024 concernant la thématique "Déchets ménagers",
- d'**approuver** les statuts de l'association,
- d'**approuver** le versement de la cotisation correspondante dont le montant s'élève à la somme de 832 € pour l'année 2024,

13 - ASSOCIATION « AMORCE » - RENOUVELLEMENT D'ADHESION POUR 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **désigner** un représentant **titulaire** et un représentant **suppléant** au sein de l'association AMORCE,
- de **dire** que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

14 - ASSOCIATION « RESEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE-AQUITAINE » - RENOUVELLEMENT D'ADHESION EN 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** le renouvellement à l'adhésion du "Réseau Compost Citoyen" pour l'année 2024 concernant la thématique "Déchets ménagers",
- **d'approuver** les statuts de l'association,
- **d'approuver** le versement de la cotisation d'un montant de 500 € pour l'année 2024,

14 - ASSOCIATION « RESEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE-AQUITAINE » - RENOUELEMENT D'ADHESION EN 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**autoriser le Président** à signer tous documents nécessaires à cette adhésion,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget 2024.

15 - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE POUR L'ECOLE DE VIENNAY

Il est proposé au Conseil communautaire :

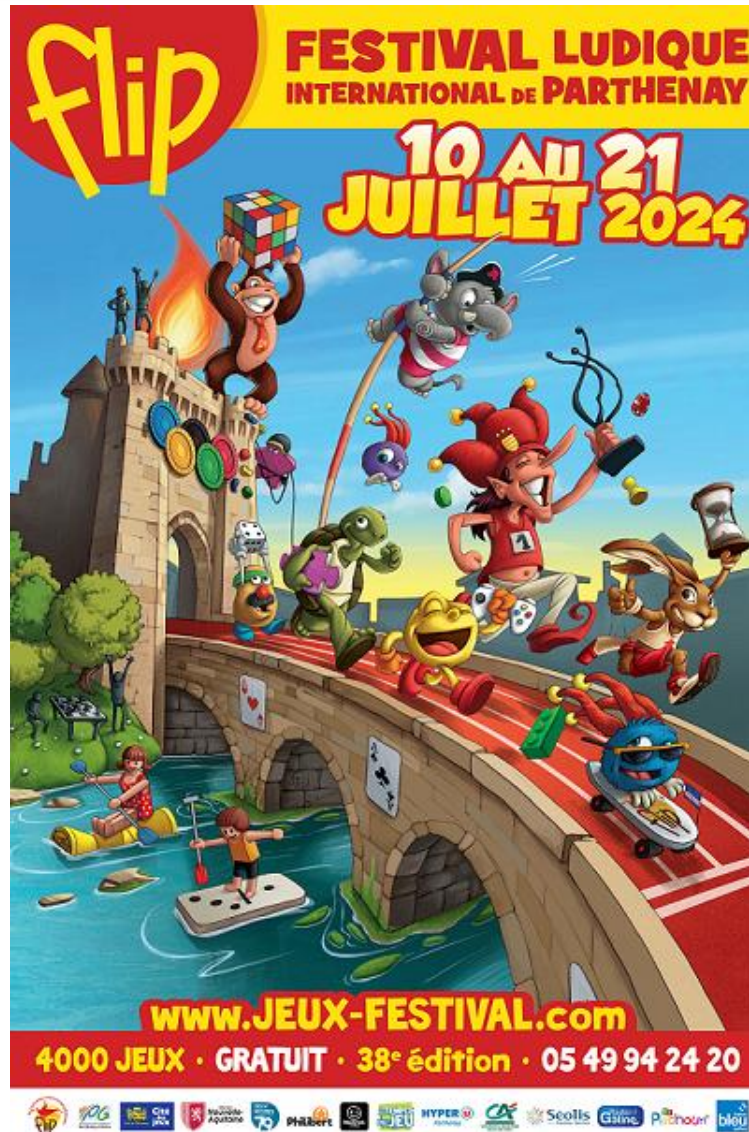
- d'**approuver** le programme NEFLE et l'implication de la CCPG pour valoriser ce dispositif par le biais de la commission des affaires scolaires et dans le cadre du budget alloué,

15 - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE POUR L'ÉCOLE DE VIENNAY

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la convention avec l'Éducation Nationale pour :
 - * Le projet NEFLE de l'école de Viennay et sa prise en charge par l'Éducation Nationale à hauteur de 17 074,93 €,
 - * La gestion budgétaire par la CCPG des dépenses et recettes à hauteur de 18 074,93 € (dont 1 000 € sur les fonds propres de la CCPG) et 1 401 € en direct par la coopérative scolaire et l'APE,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget de 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

16 - FLIP 2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS



Flip FESTIVAL LUDIQUE INTERNATIONAL DE PARTHENAY
10 AU 21 JUILLET 2024

www.JEUX-FESTIVAL.com
4000 JEUX • GRATUIT • 38^e édition • 05 49 94 24 20

Logos: PGC, C2G, C4E, P. de la Vallée Aquitaine, P. de la Vallée, M. Albert, G. JEU, HYPER, C.A., Scottis, Gâine, P. d'hour, bleu

The poster for the 'Flip' festival features a vibrant, cartoonish illustration. At the top left, the word 'Flip' is written in a large, stylized yellow font on a red circular background. To its right, the text 'FESTIVAL LUDIQUE INTERNATIONAL DE PARTHENAY' is in red on a yellow background, followed by the dates '10 AU 21 JUILLET 2024' in large, bold yellow letters. The central illustration depicts a stone bridge over a river. On the bridge, various anthropomorphic characters are engaged in playful activities: a monkey balances a Rubik's cube, a pig-like character is on a pogo stick, a red character juggling, a rabbit on a skateboard, and a blue character on a skateboard. In the water below, a girl is on a yellow inflatable ring and a boy is on a white board. The scene is set against a bright blue sky with a castle tower on the left. At the bottom, a red banner contains the website 'www.JEUX-FESTIVAL.com' and the text '4000 JEUX • GRATUIT • 38^e édition • 05 49 94 24 20'. A row of logos for sponsors and partners is at the very bottom.

16 - FLIP 2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'autoriser le Président** à déposer une demande de subvention à hauteur de **100 000 €** auprès de la Région **Nouvelle-Aquitaine** pour l'organisation du FLIP 2024,
- **d'autoriser le Président** à déposer une demande de subvention à hauteur de **50 000 €** auprès du Département des **Deux-Sèvres** pour l'organisation du FLIP 2024,
- **d'autoriser le Président** à déposer une demande d'aide financière auprès de **tout autre financeur** éventuel pour l'organisation du FLIP 2024,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

17 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE PARTHENAY-GATINE

Liliane LE ROUX a démissionné de son mandat d'administratrice du CIAS de Parthenay-Gâtine par courrier en date du 2 février 2024.

Il est proposé au Conseil communautaire de **procéder à la désignation d'un nouveau représentant** du Conseil communautaire au Conseil d'Administration du CIAS.



*Centre intercommunal d'action sociale
de Parthenay-Gâtine*

QUESTIONS DIVERSES

Bilan 2023

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Parthenay-Gâtine



Actions autour de l'exposition du CIAP « Le vitrail, l'art de la couleur »



Une fréquentation record du CIAP : 3 583 visiteurs



**Présentation d'une exposition itinérante en plein air dans 15 communes,
de fin février à début novembre**

Une exposition photographique complémentaire à celle du CIAP
Vue au minimum par 1000 personnes



Des conférences à Gourgé, La Chapelle-Bertrand et Aubigny

En partenariat avec les communes, l'association des Amis de l'église Saint-Hilaire de Gourgé et l'association Capella Bertrandi
3 conférences – 82 participants

Actions autour de l'exposition du CIAP « Le vitrail, l'art de la couleur »



Une belle journée de colloque grand public « Le vitrail, d'hier à aujourd'hui »

Des interventions de qualité et très appréciées par le public
Près de 100 personnes ont participé à cette journée
Fréquentation des 4 conférences : 67 + 67 + 90 + 81



Participation aux Journées européennes des métiers d'art

Conférence à Secondigny

« Les vitraux de Merklen à la chapelle N.D. de l'Agenouillée »
Par Thérèse Chaumerliac et Marie-Madeleine Géri
23 participants



Découverte au CIAP du travail de la souffleuse de verre Floriane Tourrilhes

25 élèves accueillis le vendredi pour la journée pédagogique
387 visiteurs accueillis pendant le week-end
Un atelier de gravure sur verre
Quatre démonstrations de filage du verre au chalumeau

Actions autour de l'exposition du CIAP « Le vitrail, l'art de la couleur »



Activités pédagogiques sur le thème du vitrail

14 ateliers – une fréquentation de 393 enfants / jeunes



L'escape game « Formation in vitraux »

Fréquentation : 40 séances – 179 joueurs



Redécouverte de l'ancien vitrail du chœur de l'église de Secondigny

Mise en dépôt dans les réserves du Musée d'art et d'histoire de Parthenay

Médiation dans les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé



Visites de groupes à Parthenay

23 visites – 535 visiteurs



Pendant l'été, des visites chaque semaine

Visites les lundis et mercredis à Parthenay – 76 participants

Visites les mardis à Saint-Loup-Lamairé – 98 participants



Succès des visites nocturnes à la lanterne

Les jeudis, du 13 juillet au 24 août, à Parthenay – 300 participants

Les mercredis 26 juillet et 16 août à Saint-Loup-Lamairé – 73 participants

Médiation dans les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé



Visites guidées du cimetière de Parthenay

Mise en valeur du parcours « Tombes remarquables »
en partenariat avec le service des Archives
Samedi 13 mai et dimanche 5 novembre – 80 participants



Visite guidée de l'église Saint-Laurent

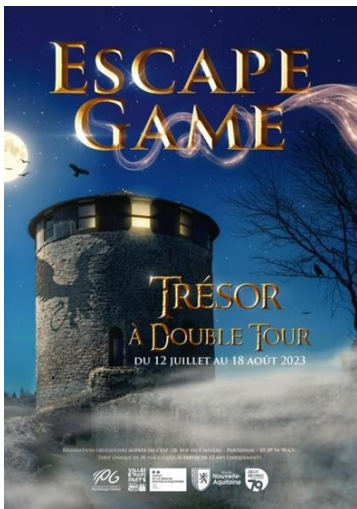
Lors de la Soirée du patrimoine de Gâtine
Jeudi 3 août – 45 participants



Visites de Parthenay et de Saint-Loup-Lamairé lors d'événements

- * Festival d'orgues mécaniques à Saint-Loup, samedi 13 mai – 6 participants
- * Festival de peinture et de sculpture à Saint-Loup, samedi 1^{er} juillet – 10 participants
- * Journée d'accueil des nouveaux arrivants à Parthenay, samedi 21 oct. – 25 participants
- * Marché de Noël de Parthenay, samedi 16 décembre – 6 participants

Médiation dans les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé



Deux escape games

« Trésor à double tour »

Pendant le FLIP : 3 séances / jour du lundi au samedi

En dehors du FLIP : 1 séance / jour du mercredi au vendredi

33 séances – 140 joueurs

« Formation in vitraux »

Du lundi au dimanche, pendant les horaires d'ouverture du CIAP

38 séances – 167 joueurs en juillet-août



Succès du jeu « Funtress »

Pendant le FLIP, tous les après-midis du lundi au samedi

322 joueurs

Valorisation du patrimoine naturel et rural de Gâtine



Beau succès des marches gourmandes pendant l'été

Partenariat avec des producteurs locaux
Découverte de leurs lieux de production, échanges sur leur savoir-faire,
et dégustation de produits de qualité
186 participants



- Le 25 juillet à Amailloux : Partenariat avec Valérie Millet, EARL Les Fromagines – 27 participants
- Le 1^{er} août à Secondigny : Partenariat avec Christophe Prouteau, Les Vergers des Rivaux – 29 participants
- Le 8 août à La Pagerie - Vasles : Partenariat avec Guillaume Grasset, GAEC Grasset JLMG – 47 participants
- Le 22 août à Saint-Loup-Lamairé : Partenariat avec Aymeric Legrand, Les Vergers de la Tête Rousse – 39 participants
- Le 29 août à Lhoumois : Partenariat avec Fanny Fréchet, GAEC Bois d'Hérisson – 44 participants





Activités pédagogiques

119 ateliers – 2 390 participants

Une belle fréquentation, en augmentation par rapport à 2022

Une majorité d'ateliers sur le temps scolaire

Augmentation notable du nombre d'ateliers payants

(pour les collégiens et pour des écoles extérieures au territoire)



Thèmes

- Le Moyen Âge
- Le cadre de vie
- Paysages et nature
- Ateliers créatifs

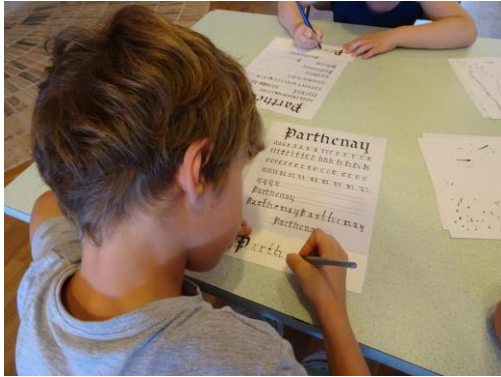


Localisation des ateliers

77 ateliers à Parthenay, 42 ateliers dans d'autres communes du territoire :

Amailloux, Châtillon-sur-Thouet, Gourgé, Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny, Thénezay, Vasles

Activités pédagogiques



Provenance des participants

Parthenay-Gâtine: 71 %

Deux-Sèvres (hors CCPG) : 23 %

Nouvelle-Aquitaine (hors Deux-Sèvres) : 4 %

Autres régions : 2 %



Organisation d'ateliers en complémentarité avec le Musée

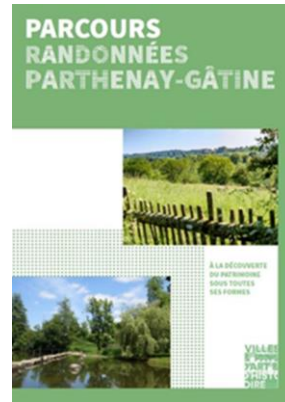
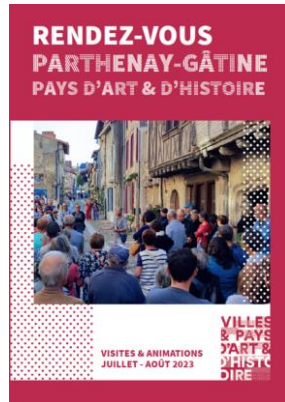
Nombreuses demandes en 2023

Activités organisées dans le cadre d'événements

- Journées européennes des métiers d'art
- Rendez-vous aux jardins



Communication sur les actions et sur le patrimoine à découvrir



Création et diffusion de brochures

Programmes et documents permettant une découverte du patrimoine en autonomie



Parution de l'ouvrage « Architecture du XX^e siècle en Deux-Sèvres. Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine et Thouars »

Un ouvrage réalisé en collaboration les deux autres territoires labellisés Villes et Pays d'art et d'histoire du département, rédigé par Sabine Blugeon, guide-conférencière à Thouars

L'aboutissement d'un important travail d'inventaire, et un point de départ pour de nouvelles actions de médiation sur ce thème

Communication sur les actions et sur le patrimoine à découvrir



Promotion de l'ouvrage « Architecture du XX^e siècle en Deux-Sèvres. Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine et Thouars »



Jeudi 12 octobre à Thouars
En présence de Lorraine Fouchet, autrice de la préface,
de Marie-Claude Aubert (DRAC),
et des représentants des trois territoires Villes et Pays d'art et d'histoire



Samedi 25 novembre à Parthenay
Lors de la rencontre d'auteurs organisée avec les Archives et le Musée de Parthenay,
les éditions La Geste et Vincent Peignon, ainsi que la librairie L'Antidote

Manifestations et projets partenariaux

Evénements non évoqués précédemment :

- **Rencontres Grimaldi à Monaco**
Promotion du patrimoine du territoire
- **Forum petite enfance**
Promotion des offres familiales du service Patrimoine
- **Programme du Musée d'art et d'histoire**
Conférence en lien avec l'exposition « Inspirations animales »,
sur les décors sculptés animaliers du territoire de Parthenay-Gâtine
- **Déambulation archéologique « Parthenay au fil des puits et fontaines »**
Soutien à l'organisation de cette visite réalisée par une doctorante de l'Inrap
- **Soirées du patrimoine de Gâtine**
 - * Présentation de l'exposition en plein air « Le vitrail. Couleur et lumière »
à Gourgé, La Chapelle-Bertrand, Les Châteliers et Amailloux
 - * Visite de l'église Saint-Laurent à Parthenay (45 participants)
 - * Animation ludique de découverte du patrimoine à Pompaire (30 participants)



Manifestations et projets partenariaux

- **Les Jacqu'Arts**

Exposition d'un sculpteur métalliste au CIAP

- **Journées européennes du patrimoine**

- * Conférence sur l'art du vitrail à Aubigny (10 participants) en lien avec l'exposition présentée en plein air et celle du CIAP
- * Visite de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux (30 participants)
- * Visites de Parthenay, Gourgé et Saint-Loup-Lamairé (166 participants)
- * Ouverture du CIAP le samedi et le dimanche (151 visiteurs)



- **Journées nationales de l'architecture**

- * Promotion du nouvel ouvrage « Architecture du XX^e siècle en Deux-Sèvres » à Thouars
- * Colloque grand public « Le vitrail, d'hier à aujourd'hui »

Fréquentation globale :

9 613 visiteurs en 2023

6 163 visiteurs en 2022

	2022	2023
Fréquentation globale du CIAP	2 392	3 583
<ul style="list-style-type: none"> • Visites libres et guidées de l'exposition • Ateliers pédagogiques • Escape game « Formation in vitraux » • Journées européennes des métiers d'art • Colloque (4 conférences) 		
Exposition vitrail itinérante (Fréquentation approximative, chiffre minimum)		1 000
Colloque sur le thème du vitrail (4 conférences)		305
Visites de groupes à Parthenay	483	535
Programme estival à Parthenay	875	1005
<ul style="list-style-type: none"> • Visites sensorielles • Visites nocturnes • Escape game « Trésor à double tour » • Escape game « Formation in vitraux » • Jeu familial « Funtress » 	72 264 179 237 123	76 300 140 167 322
Visites estivales à Saint-Loup-Lamairé	118	171
<ul style="list-style-type: none"> • Visites à 15h • Visites nocturnes 	49 57	98 73
Marches gourmandes estivales	137	186
Journées européennes du patrimoine	382	206
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence à Aubigny • Visites à Parthenay, Gourgé et Saint-Loup-Lamairé 		10 196
Visites et animations hors programme estival et JEP		
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence JEMA (28/03) • Visites du cimetière de Parthenay (13/05 et 5/11) • Visites de Saint-Loup-Lamairé (13/05 et 1/07) • Conférence au musée (30/06) • Conférence vitrail à Gourgé et à La Chapelle-Bertrand (11/07 et 2/08) • Visite de l'église Saint-Laurent (3/08) • Animation Soirée du patrimoine à Pompaire (2/09) • Visites de Parthenay (21/10, 24/10 et 16/12) 		23 80 16 6 72 45 30 40
Activités pédagogiques	1 987	2 390
Total 2023	6 163	9 693

Répartition des actions sur le territoire en 2023

Commune	Expositions	Conférences	Visites	Randonnées	Activités ludiques	Activités pédagogiques	Brochures / signalétique	Total
Adilly	1							1
Allonne								
Amailloux	1			1		12		14
Aubigny	1	1					(1)	2
Azay-sur-Thouet								
Châtillon-sur-Thouet						9		9
Doux								
Fénery								
Fomperron								
Gourgé	1	1	1			6	(1)	9
La Chapelle-Bertrand	1	1					(1)	2
La Ferrière-en-Parthenay								
La Peyratte								
Lageon							(1)	
Le Retail	1							1
Le Tallud								
Les Forges								
Les Châteliers	1						(1)	1
Lhoumois				1				1
Ménigoute	1						(2)	1
Oroux							(1)	
Parthenay	2	5	58		83	77	(4)	225
Pompaire	1				1		(1)	2
Pougue-Hérisson								
Pressigny							(1)	
Reffannes								
Saint-Aubin-le-Cloud	1					6	(1)	7
Saint-Germain-de-Longue-Chaume								
Saint-Germier								
Saint-Loup-Lamairé			14	1				15
Saint-Martin-du-Fouilloux								
Saurais								
Secondigny	1	1		1		2	(2)	5
Thénezay	1					4		5
Vasles	1			1		3	(1)	5
Vausseroux								
Vautebis								
Vernoux-en-Gâtine	1							1
Viennay								
Total	16	9	73	5	84	119		306

Bilan financier 2023

LIBELLES	DEPENSES	PARTENAIRES	RECETTES
Action 1 : Actions et événements autour de l'exposition « Le vitrail, l'art de la couleur »	4 270,30 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	12 000,00 €
Action 2 : Valoriser les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé	2 237,16 €	Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	15 000,00 €
		Conseil Départemental des Deux-Sèvres	15 750,00 €
Action 3 : Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine	905,96 €	Recettes prestations visites, animations, boutique de souvenirs	11 848,32 €
Action 4 : Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à la création architecturale et au cadre de vie	1 004,64 €	Contribution Saint-Loup-Lamairé	2 500,00 €
		Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du PAI (projet de colloque)	2 000,00 €
Action 5 : Participer aux grandes manifestations culturelles nationales	51,94 €		
Action 6 : Communiquer efficacement en direction des publics	2 104,80 €	Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	104 886,67 €
Cotisation Sites & Cités	1 670,27 €		
Charges de personnel	146 291,44 €		
Fonctionnement du service	5 448,48 €		
Total	163 984,99 €		163 984,99 €

Programme d'action 2024

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Parthenay-Gâtine



Renouvellement et extension du label Pays d'art et d'histoire

Un label qui existe depuis 1993 sur le territoire

La convention actuelle date de 2011 et fixait les objectifs pour les 10 années à suivre

Le renouvellement de la convention avec le ministère de la Culture constitue une priorité

Extension du label des 7 communes du périmètre actuel aux 31 autres communes de l'EPCI, ainsi qu'à la commune de Saint-Loup-Lamairé, Petite Cité de Caractère

Objectif : présentation du dossier en mars 2025 en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)



Un programme d'action 2024 articulé autour de 6 axes



Action 1 : Présenter une nouvelle exposition au CIAP sur les décors sculptés

Action 2 : Valoriser les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé

Action 3 : Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine

Action 4 : Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie

Action 5 : Participer aux grandes manifestations culturelles nationales

Action 6 : Communiquer efficacement en direction des publics

Présenter une nouvelle exposition au CIAP sur les décors sculptés

Une exposition qui sera présentée **d'avril 2024 à octobre 2026**

Un thème artistique fédérateur

- ▶ Dans la continuité de ce qui a été fait sur le vitrail
- ▶ En lien avec les projets EAC menés ces dernières années et permettant de nouvelles activités pédagogiques
- ▶ En lien avec le projet de Cité des arts de la Ville de Parthenay et la participation aux JEMA

Objectif : **valoriser le patrimoine du territoire**, et en même temps valoriser des savoir-faire anciens et actuels

Rôle du CIAP : donner des clés de compréhension et inciter à aller découvrir ensuite le patrimoine présenté

Une exposition qui sera **complétée par des actions diversifiées de médiation** pour tous les publics : visites, ateliers pédagogiques, escape game, conférences, colloque, expositions d'artisans d'art, exposition itinérante



Des exemples sur de nombreuses communes du territoire



Ménigoute



Amailloux



Secondigny



Parthenay



La Peyratte



Gourgé



Parthenay



Secondigny



Parthenay



Fomperron



Vasles

Valoriser les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé



Un programme riche et diversifié de visites et animations pendant l'été

Développement d'actions de médiation tout au long de l'année pour le public local

Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine



Valorisation du patrimoine naturel et rural à travers les randonnées

Poursuite des partenariats avec des producteurs locaux dans le cadre des marches gourmandes

Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie



Des activités pédagogiques sur le temps scolaire, périscolaire et de loisirs

Mise en place d'un projet éducatif, artistique et culturel sur la calligraphie et l'enluminure

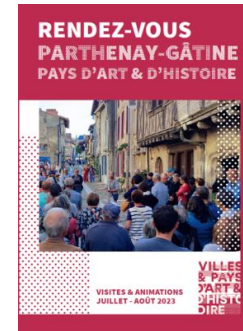
Participer aux grandes manifestations culturelles nationales



- **Journées européennes des métiers d'arts**
Exposition et atelier de Fabien Pandraud, enlumineur, au sein du CIAP
- **Rendez-vous aux jardins**
- **Journées européennes du patrimoine**
- **Journées nationales de l'architecture**

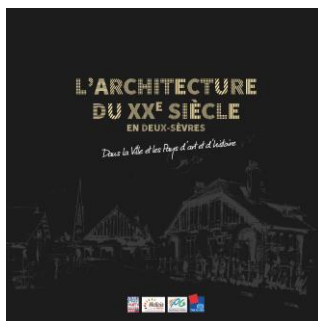
Communiquer efficacement en direction des publics

Création et diffusion de brochures



Création d'une signalétique d'interprétation du patrimoine à Fénerly

Création en collaboration avec la Commune de Fénerly



Poursuite de la promotion du nouvel ouvrage « Architecture du XX^e siècle en Deux-Sèvres. Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine et Thouars »

Actions de promotion en collaboration avec les deux autres territoires labellisés Villes et Pays d'art et d'histoire du département

Budget prévisionnel 2024

LIBELLES	DEPENSES	PARTENAIRES	RECETTES
Action 1 : Présenter une nouvelle exposition au CIAP sur les décors sculptés	10 500 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	12 000,00 €
Action 2 : Valoriser les cités médiévales de Parthenay et Saint-Loup-Lamairé	3 000 €	Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	15 000,00 €
		Conseil Départemental des Deux-Sèvres	16 000,00 €
Action 3 : Valoriser le patrimoine naturel et rural de Gâtine	2 000 €	Recettes prestations visites, animations, boutique de souvenirs	10 000 €
Action 4 : Sensibiliser le jeune public au patrimoine, à la création architecturale et au cadre de vie	2 000 €	Contribution Saint-Loup-Lamairé	2 500,00 €
Action 5 : Participer aux grandes manifestations culturelles nationales	1 000 €	Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	120 100 €
Action 6 : Communiquer efficacement en direction des publics	4 300 €		
Charges de personnel	151 800 €		
Autres frais divers	1 000 €		
Total	175 600 €		175 600 €

Synthèse du Rapport
Budgétaire 2024
Projet de budget 2024
Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine



*Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine*

1 - Le contexte général

Loi de finances 2024 et impact pour les Collectivités Territoriales

- Maintien d'un dispositif d'amortisseur d'électricité
- Reconduction du filet de sécurité → **perçu par la CCPG en 2023 à hauteur de 416 000 € (produit exceptionnel) - sortie du champ d'application pour la CCPG en 2024**
- Augmentation de l'enveloppe de la Dotation d'intercommunalité de 90 M€ par rapport à 2023
- Augmentation de l'enveloppe du FCTVA de 404 M€ pour prendre en charge les dépenses d'aménagements (comptes 212xx)
- Revalorisation par l'Etat des bases fiscales prévue à 3,9 %
- Revalorisation de la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE de 4,5 %

Le débat d'orientation budgétaire

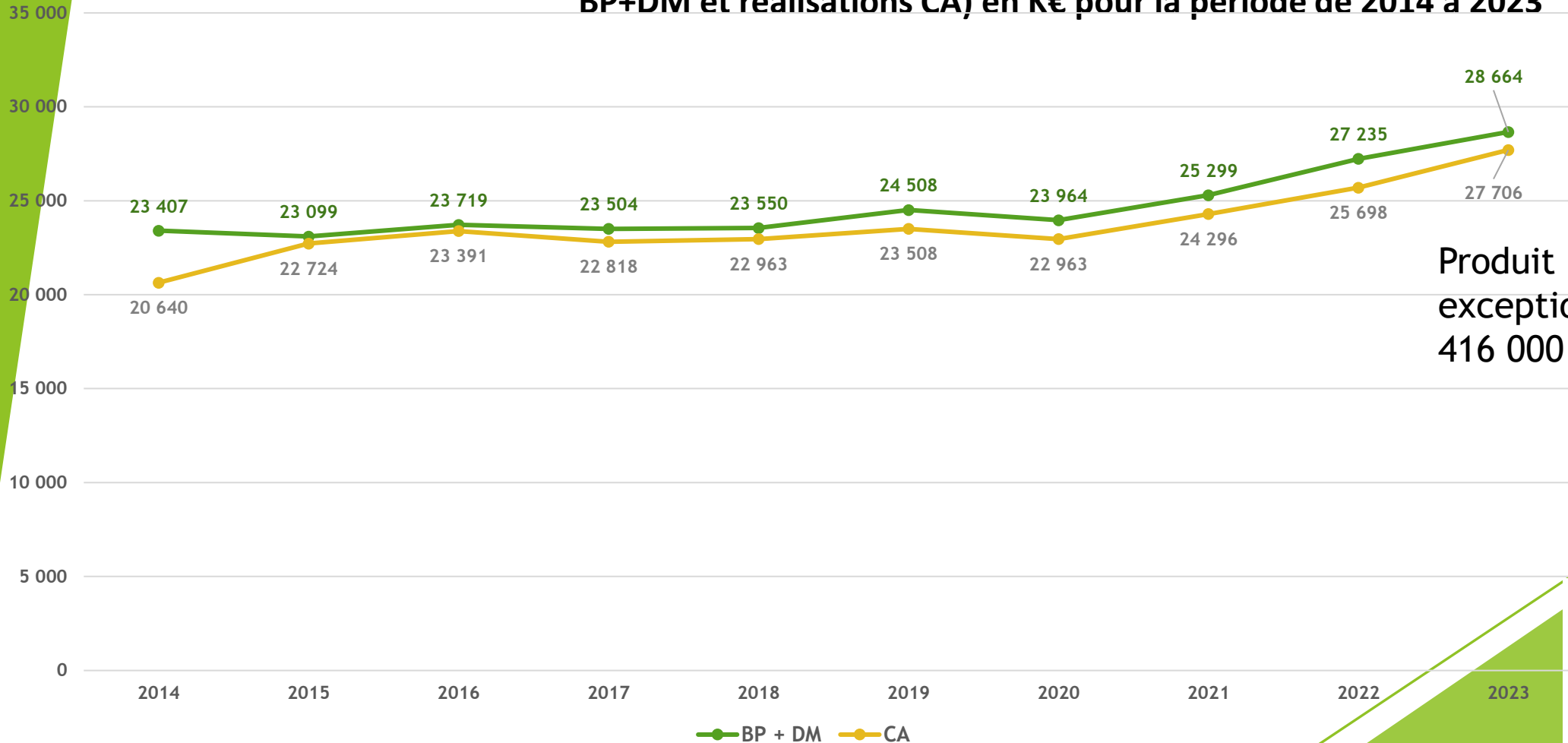


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (Prévisions BP+DM et réalisations CA) en K€ pour la période de 2014 à 2023



Produit
exceptionnel de
416 000 € en 2023

Le débat d'orientation budgétaire

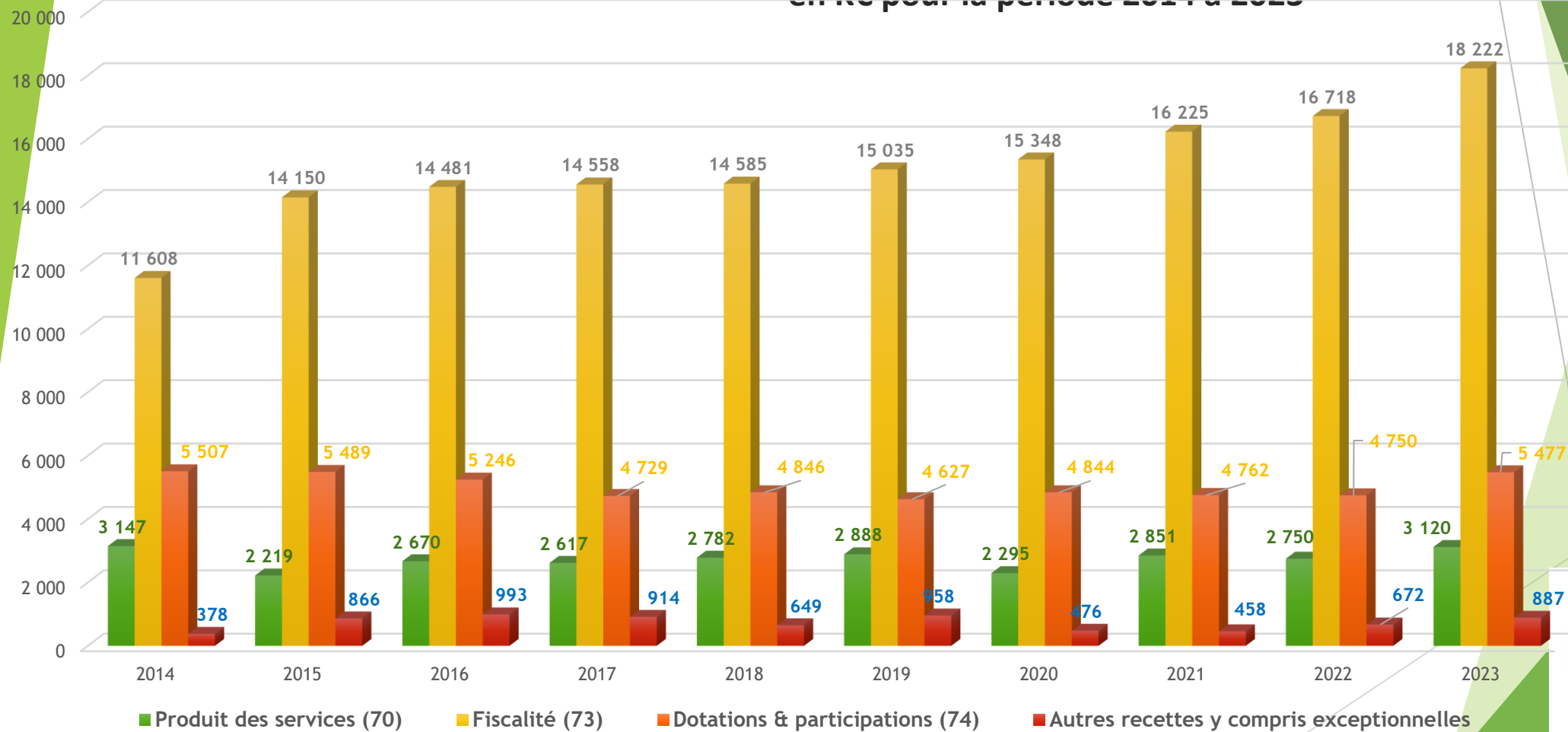


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire
en K€ pour la période 2014 à 2023



Le débat d'orientation budgétaire



2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des dotations perçues par la CCPG pour la période 2014 à 2023

	Dotation de compensation	Dotation d'intercommunalité	FPIC	TOTAL
2013 (consolidé)	2 142 222 €	1 597 806 €	157 912 €	3 897 940 €
2014	2 362 417 €	1 560 298 €	339 012 €	4 261 727 €
2015	2 311 300 €	1 154 615 €	352 795 €	3 818 710 €
2016	2 266 966 €	731 306 €	497 843 €	3 496 115 €
2017	2 204 535 €	503 010 €	516 916 €	3 224 461 €
2018	2 158 923 €	412 701 €	522 285 €	3 093 909 €
2019	2 109 816 €	453 836 €	519 563 €	3 083 215 €
2020	2 071 612 €	494 888 €	547 632 €	3 114 132 €
2021	2 031 211 €	542 879 €	561 271 €	3 165 361 €
2022	1 987 099 €	592 330 €	556 620 €	3 136 049 €
2023	1 975 680 €	649 949 €	533 470 €	3 159 099 €
Evolution € 2023/2013	- 166 542 €	- 947 857 €	+ 375 558 €	- 738 841 €
Evolution % 2023/ 2013	- 7,77 %	- 59,32 %	+ 237,83 %	- 18,95 €

Le débat d'orientation budgétaire

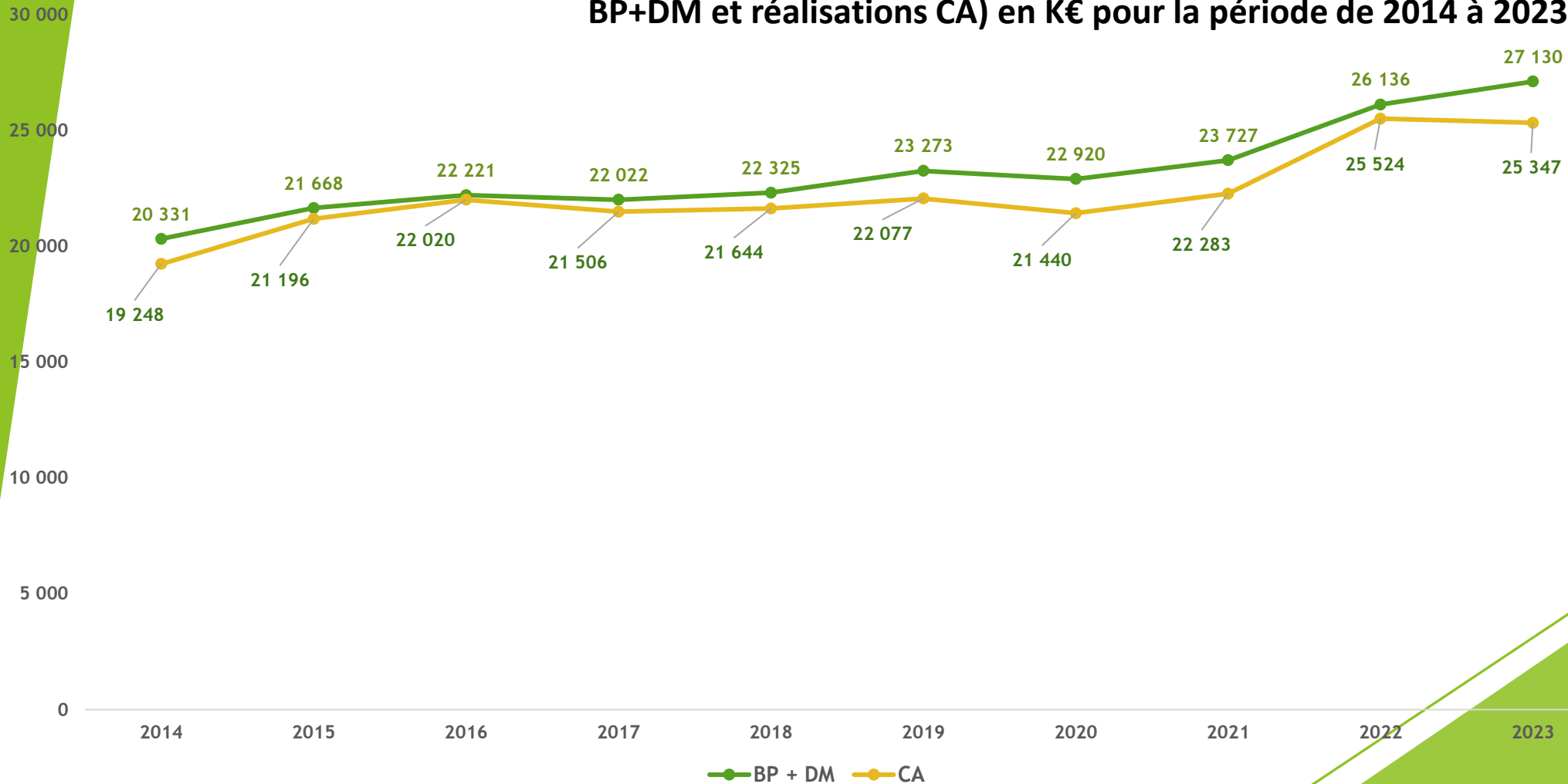


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (Prévisions BP+DM et réalisations CA) en K€ pour la période de 2014 à 2023



Le débat d'orientation budgétaire

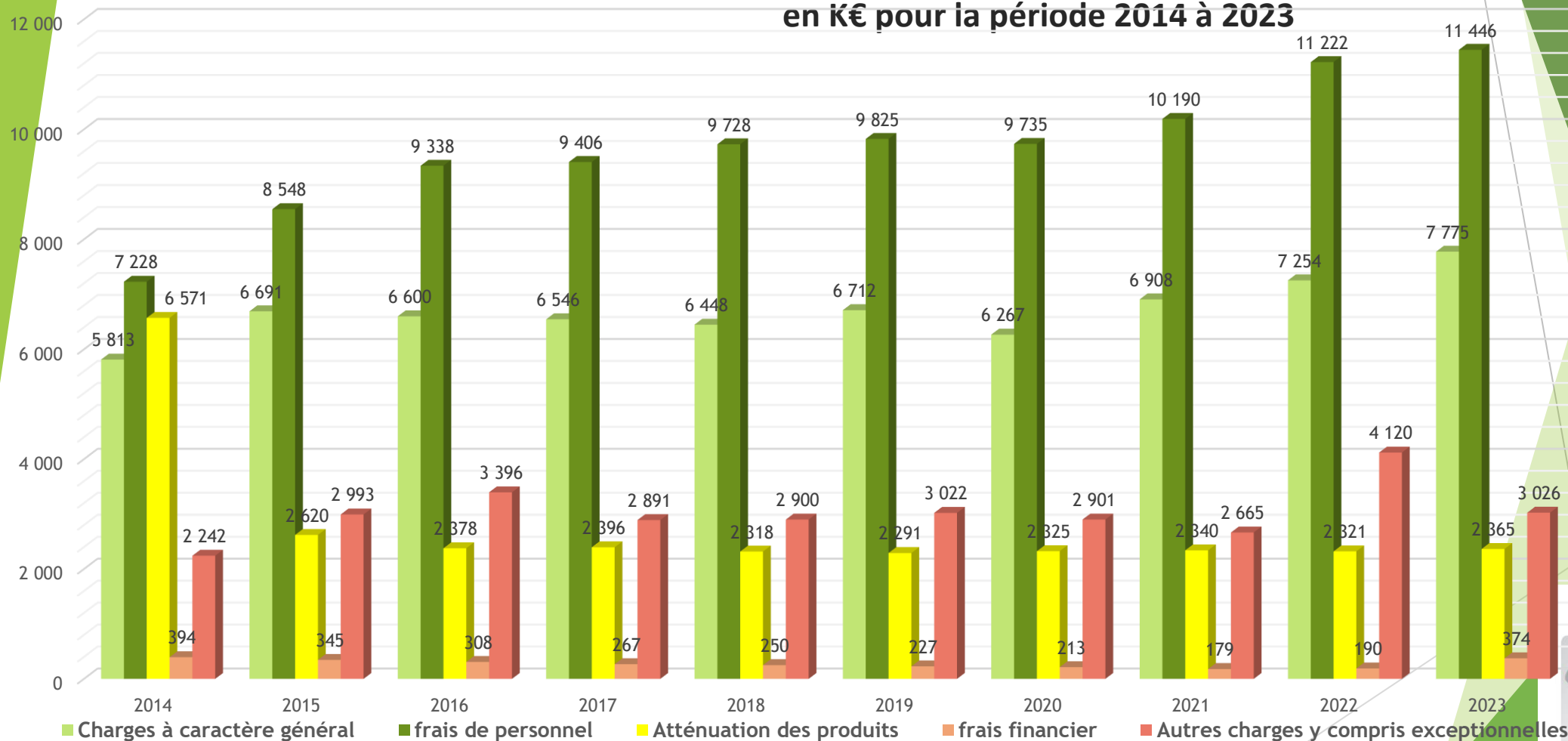


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire en K€ pour la période 2014 à 2023



Le débat d'orientation budgétaire

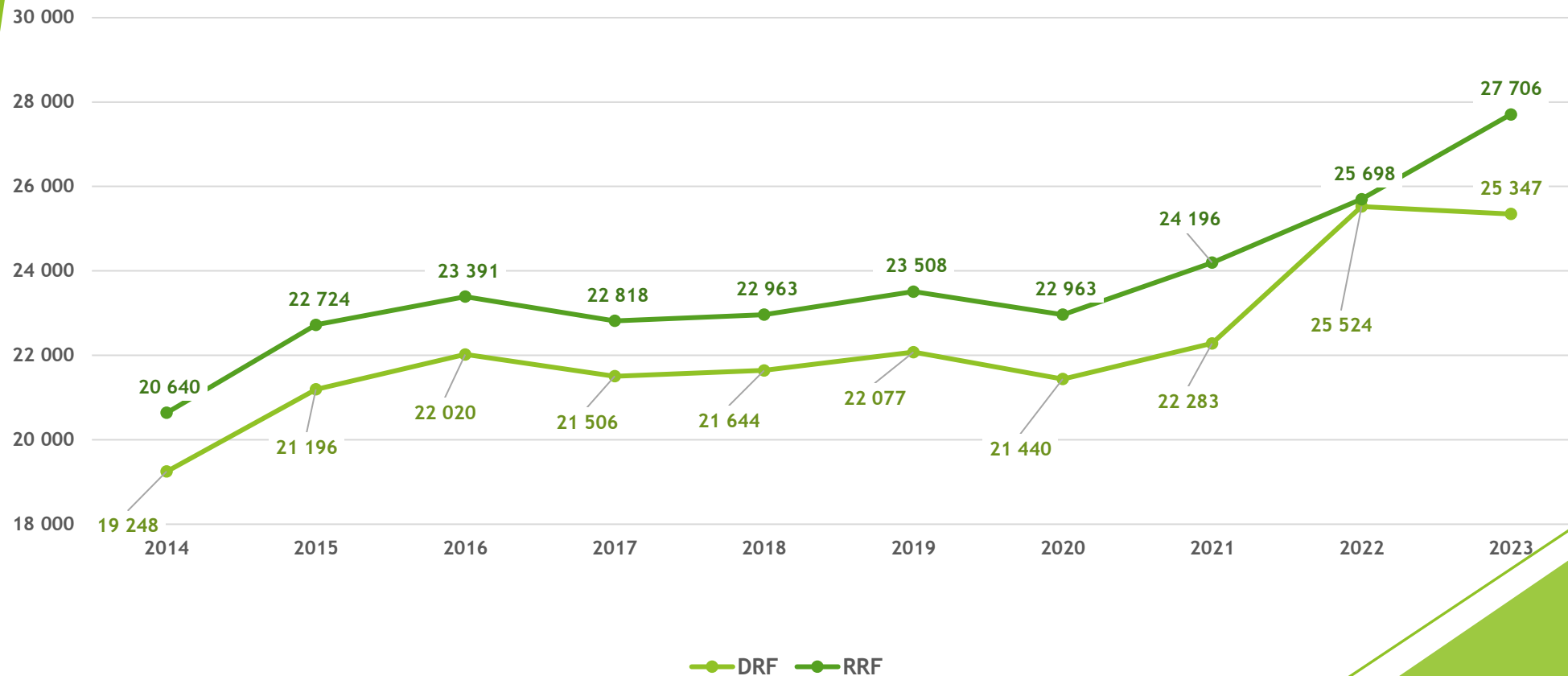


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement en K€
pour la période de 2014 à 2023



Le débat d'orientation budgétaire

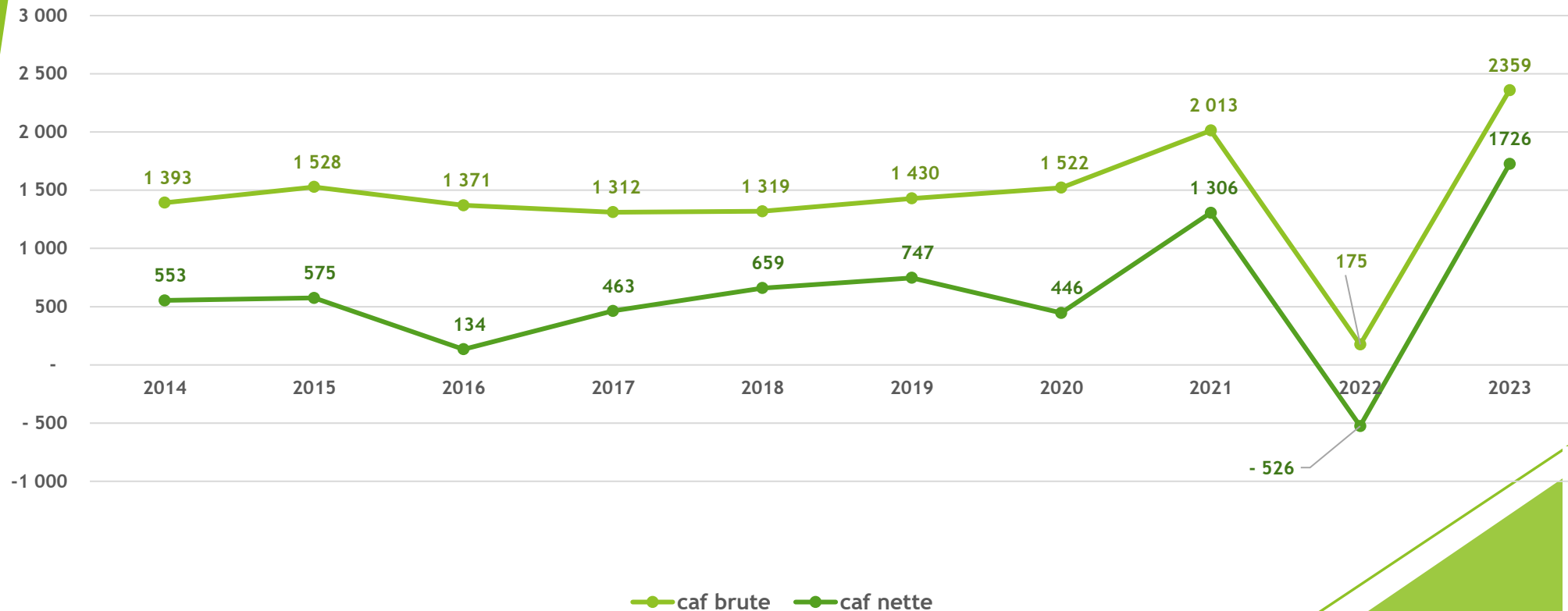


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution de la capacité d'autofinancement en K€ pour la période
2014 à 2023

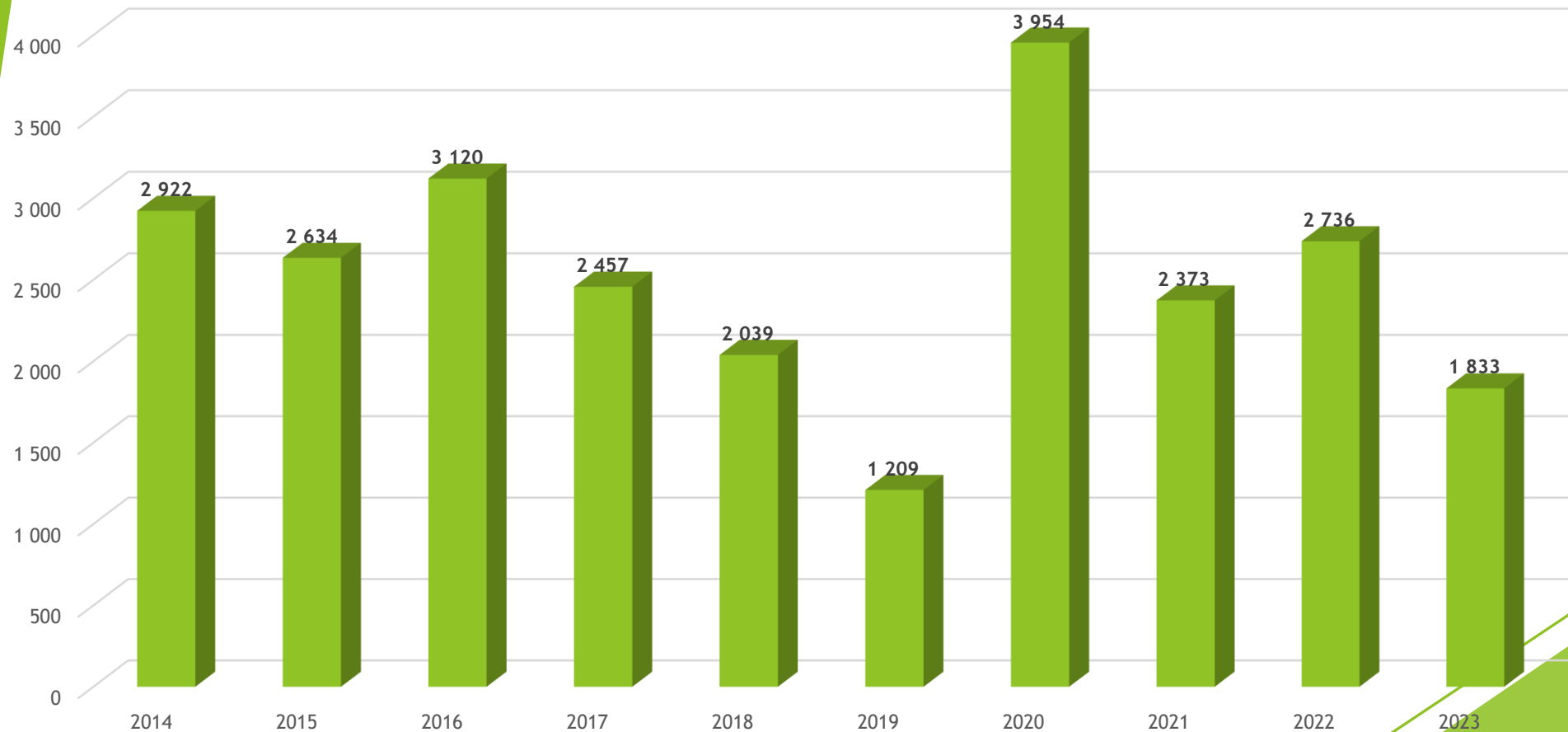


Le débat d'orientation budgétaire

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des recettes d'investissement en K€ pour la période 2014 à 2023



Le débat d'orientation budgétaire

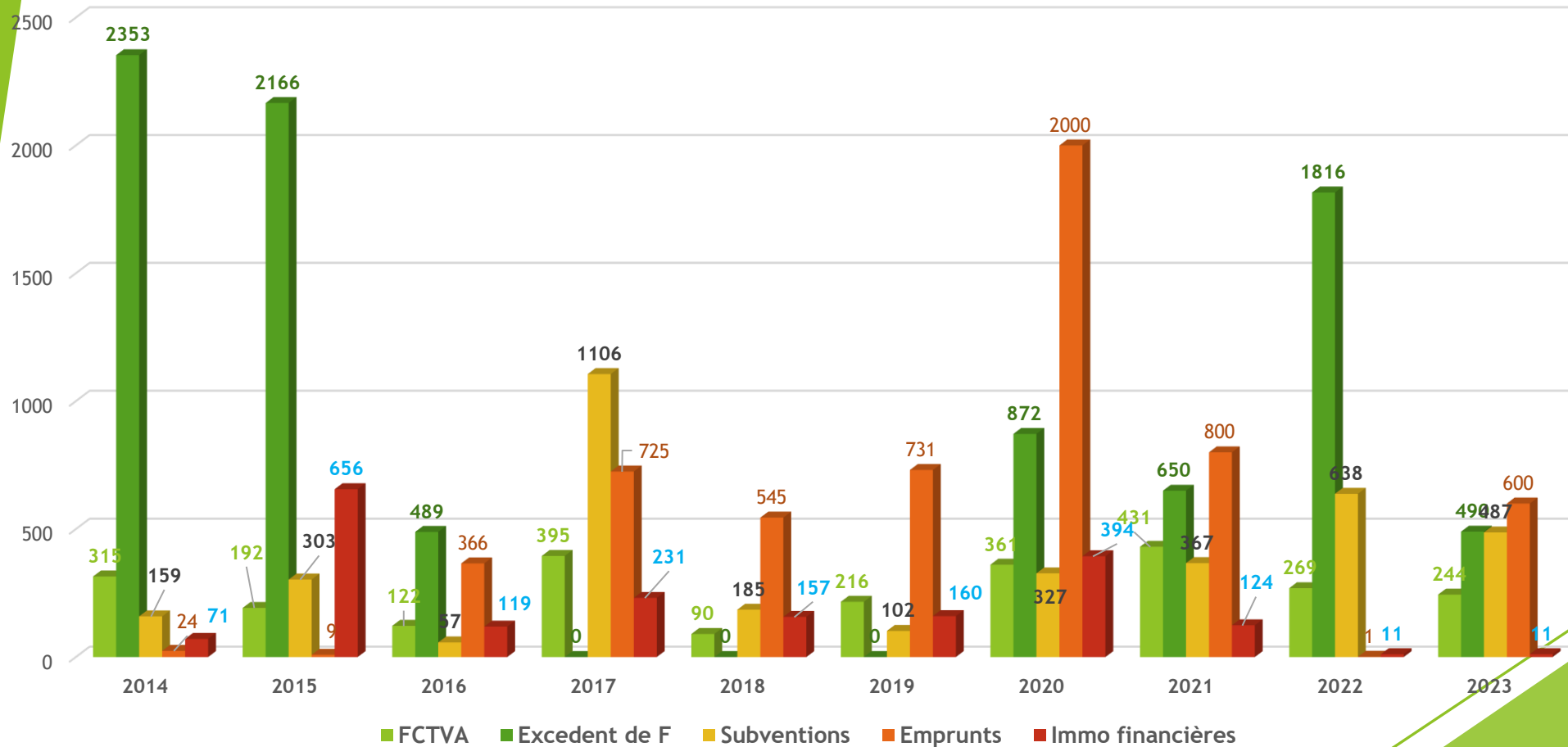


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des recettes d'investissement en K€ par chapitre pour la période 2014 à 2023



Le débat d'orientation budgétaire

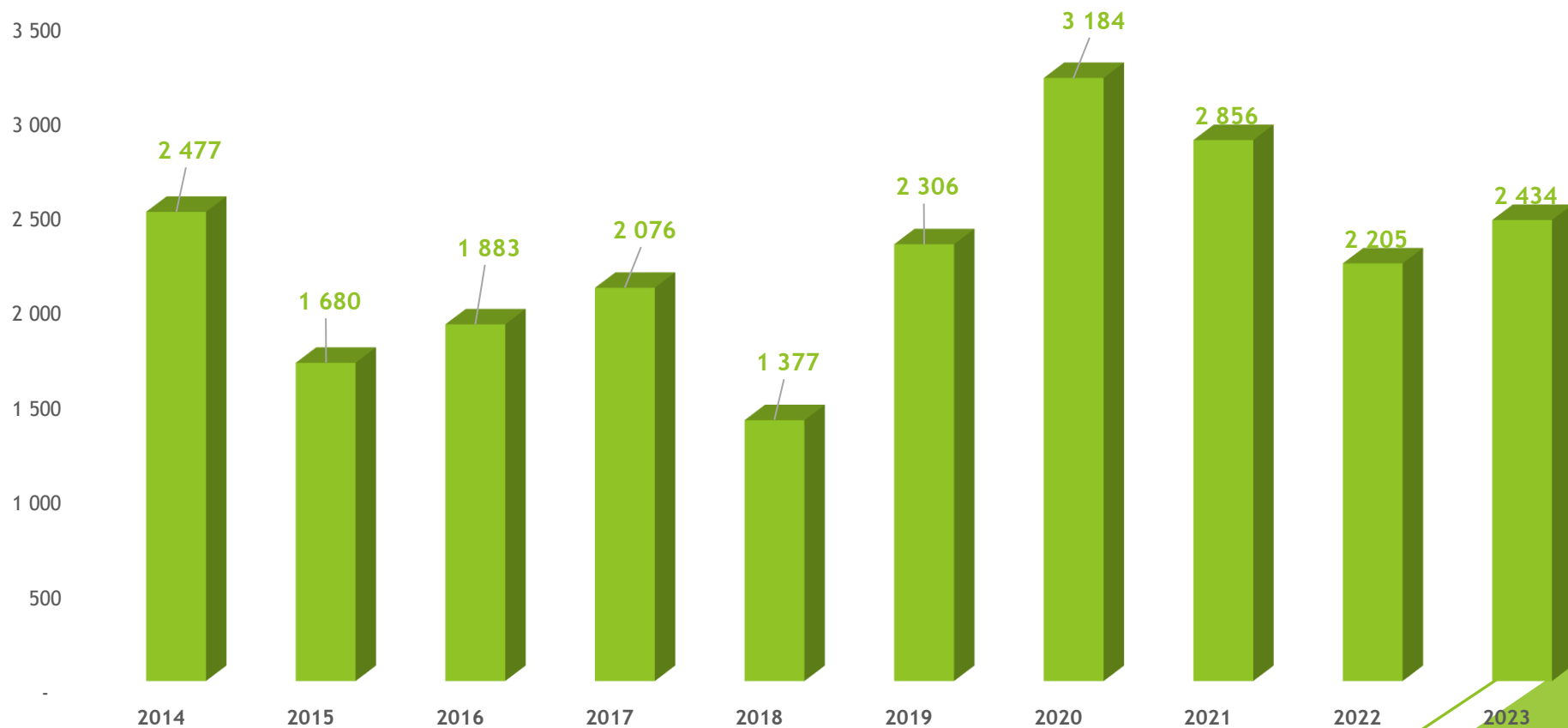


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des dépenses d'investissement en K€ pour la période
2014 à 2023



Le débat d'orientation budgétaire

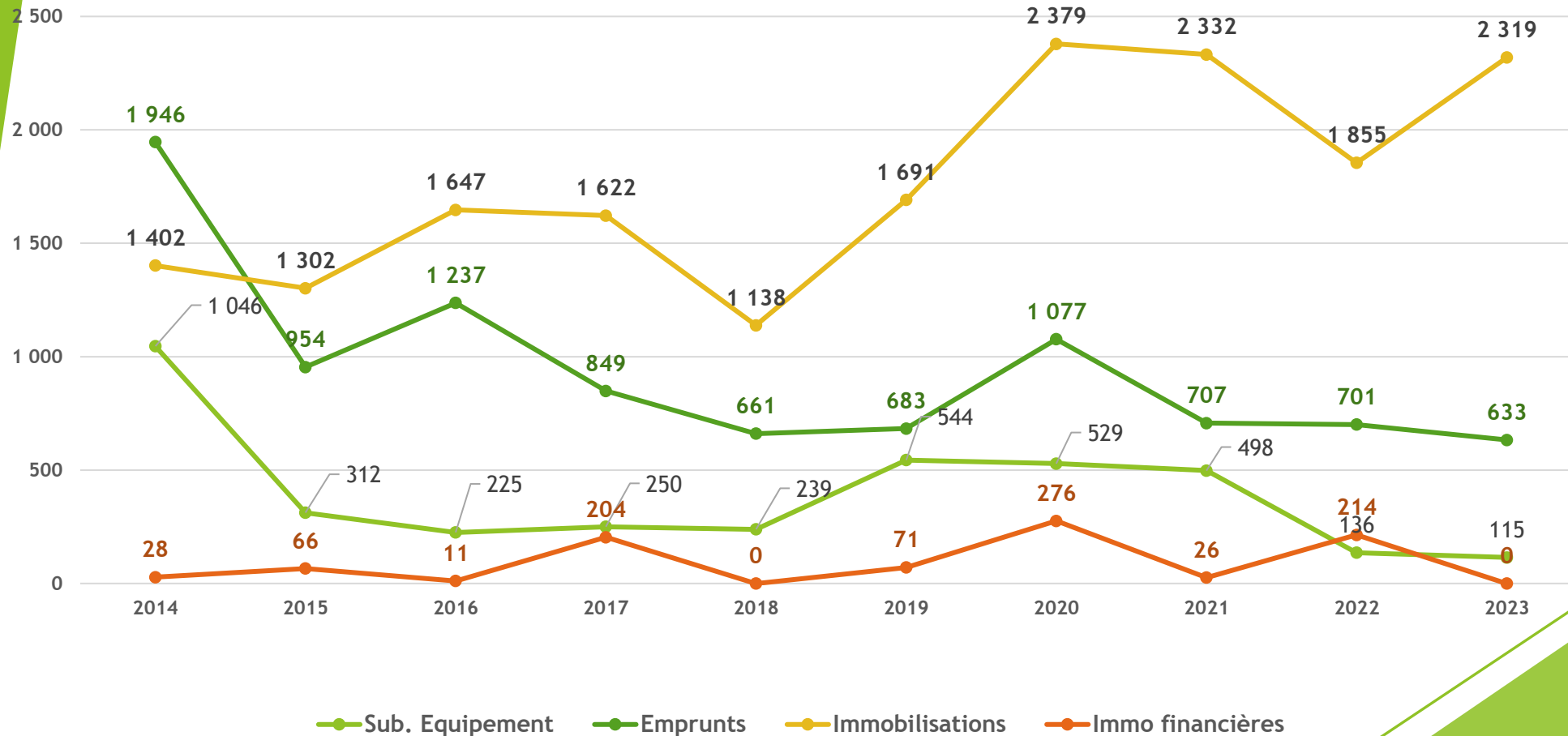


Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution des dépenses d'investissement en K€ par chapitre pour la période 2014 à 2023

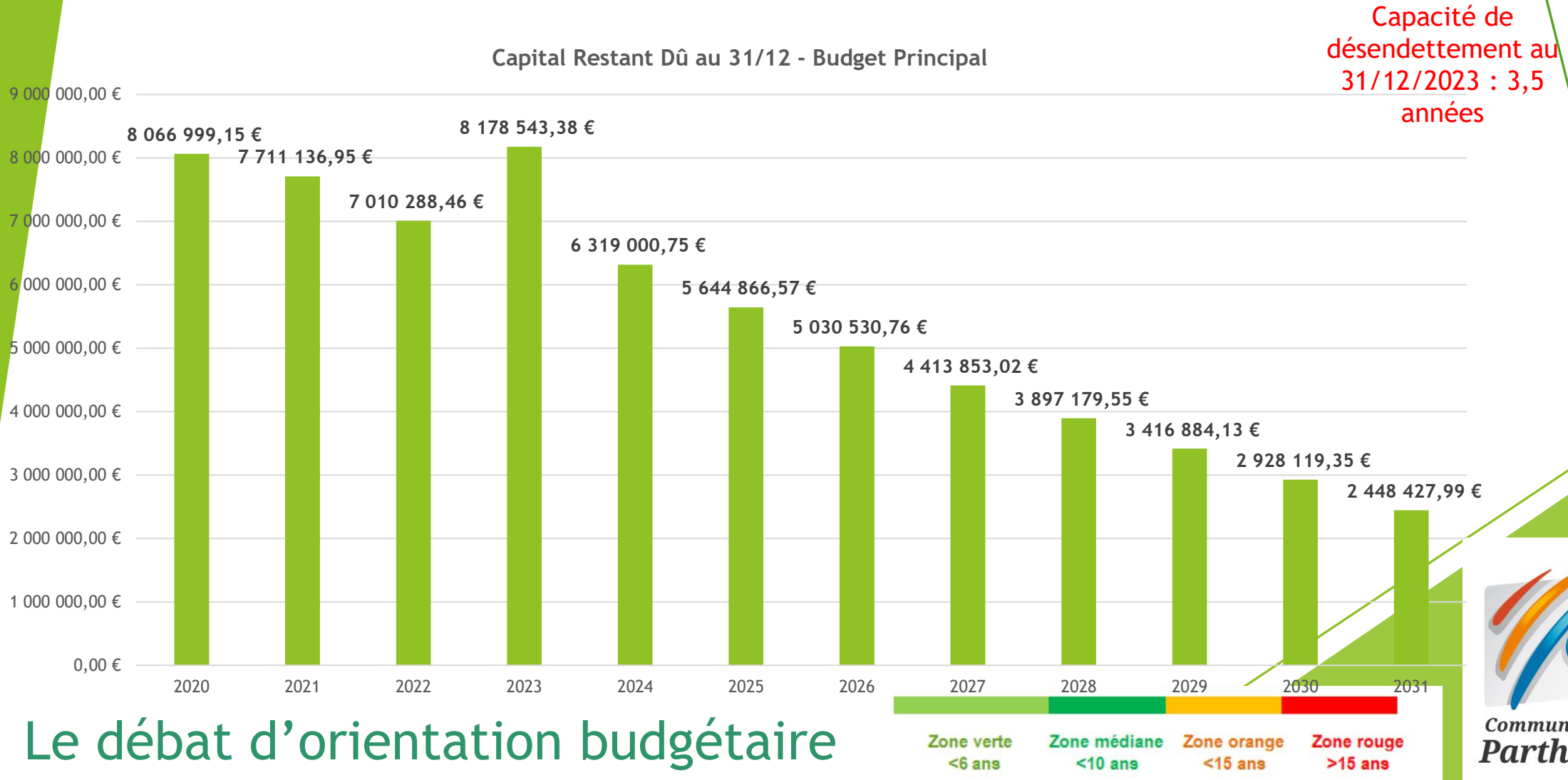


Le débat d'orientation budgétaire

2 - Le contexte budgétaire de la CCPG

Budget Principal

Evolution du Capital Restant dû en K€ de 2020 à 2031



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Budget Principal

Dépenses RF	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Simulation 2024
014 Atténuation de Produits	2 291	2 325	2 340	2 321	2 405	2 321	2 405
011 Charges à caractère général	6 712	6 267	6 908	7 254	8 038	7 775	9 232
012 Charges de Personnel	9 825	9 735	10 190	11 222	11 909	11 446	12 778
65 Autres charges de gestion	2 993	2 816	2 617	3 192	3 988	3 024	4 202
66 Charges financières	227	213	179	190	424	374	500
67 Charges exceptionnelles				927	4	2	10
TOTAL OPERATIONS REELLES	22 048	21 356	22 234	25 107	27 130	24 985	29 127

Proposition des dépenses liées aux demandes des services
AVANT arbitrage

Le débat d'orientation budgétaire

- 1 760k€



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Contraintes

Chapitre 011 - dépenses obligatoires incompressibles :

- OMDECH → + 550 000 € entre le BP 2023 et le BP 2024
→ Réalisation du BP 2023 à 99,98 %
- Assurance Dommages aux Biens → + 160 000 € de cotisations (conditions du nouveau marché lancée en 2023)
- Fluides → BP 2023 : 450 000 € inscrits au BP 2023 - réalisé : 767 760 €

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Contraintes

Chapitre 011 - dépenses obligatoires incompressibles : **5 517 534 €**

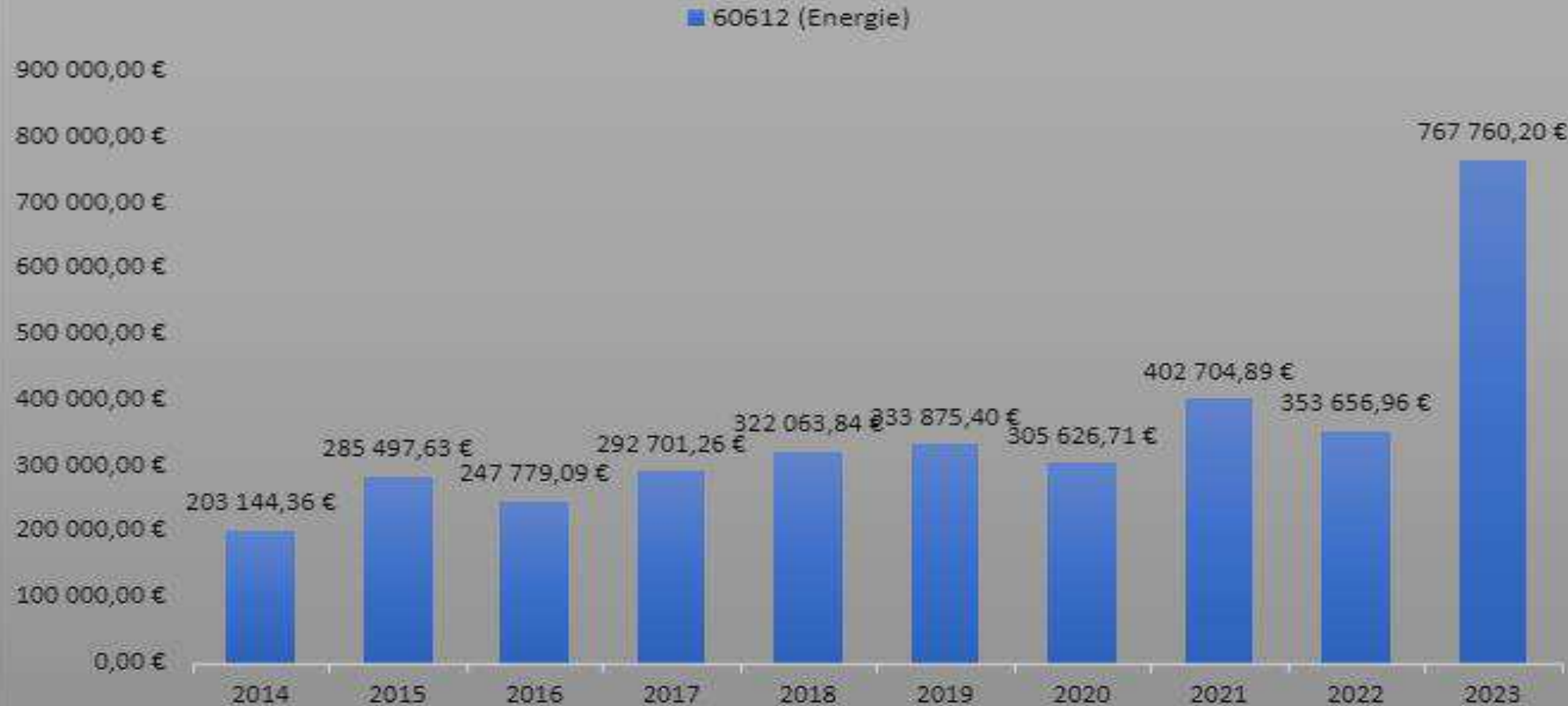
- OMDECH → 4 317 534 €
- Assurance Dommages aux Biens → 250 000 €
- Fluides → 950 000 €

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Budget Principal

Répartition énergie :
60 % électricité
40 % gaz

Poste de dépenses par année - CCPG



Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Contraintes

Chapitre 012

- Impact des 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents en postes : + 170 000 €
 - Assurance du personnel : + 70 000 € → réajustement de la part de l'assureur par rapport au contrat précédent
 - Créations de postes estimés : + 283 250 €
 - Rattrapage de la prime annuelle « 600 € » : + 40 000 €
- soit + 563 250 €

Point bénéfique : pas de versement auprès du FIPHFP (6 % pour les travailleurs handicapés)

Le débat d'orientation budgétaire

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Contraintes

Chapitre 012

- Augmentation par rapport au BP 2023 :
 - + 4,47 % sans prendre en compte les 5 points d'indice et les créations de postes
 - + 5,95 % en prenant en compte uniquement les 5 points d'indice
 - + 8,41 % en incluant les créations de postes

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Contraintes

Chapitre 65 - dépenses contraintes :

- OMDECH
- Subventions aux associations (demandes en cours - impacts des revalorisations - convention ALISFA)
- Participations aux budgets annexes ECO hors ZAE/ZAC

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Simulation 2024
013 Atténuations de charges	304	256	219	249	260	210	217
70 Produits des services	2 888	2 295	2 851	3 256	3 386	3 120	3 233
73 Impôts et taxes	15 035	15 348	16 225	16 777	17 622	18 223	18 979
74 Dotations et subventions	4 627	4 844	4 762	4 922	4 796	5 477	4 723
75 Autres produits de gestion courante	153	88	86	101	282	257	213
76 Produits financiers	28	26	2	2	2	1	1
77 Produits exceptionnels	472	105	150	392	0	0	0
TOTAL OPERATIONS REELLES	23 507	22 963	24 296	25 698	27 127	27 287	27 367

Simulation des recettes de fonctionnement avec une fiscalité sans modification des taux. On touche uniquement les bases à + 3,90 % et la TEOM proposé par le service Déchets **AVANT notification des bases prévisionnelles 2024**

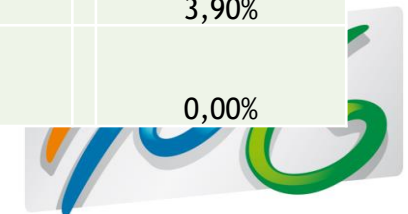


3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

La fiscalité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
THRS											
Taux	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%
Bases	38 283 658	40 862 645	39 192 152	39 313 981	39 743 885	40 386 210	40 899 000		2 755 075	4 192 251	4 355 749
Produit Brut	4 498 330	4 801 361	4 605 078	4 619 393	4 669 906	4 745 380	4 805 633	0	323 721	492 589	511 800
Lissage										-8 640	-8 977
Produit Net	4 498 330	4 801 361	4 605 078	4 619 393	4 669 906	4 745 380	4 805 633		323 721	483 949	502 824
Variation des bases		6,74%	-4,09%	0,31%	1,09%	1,62%	1,27%	-100,00%	#DIV/0!	52,16%	3,90%
Variation des taux											0,00%

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

La fiscalité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TFPB											
Taux	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	3,25%	3,25%	3,25%	3,25%
Bases	31 504 479	32 556 442	32 932 831	33 932 723	34 690 172	35 523 066	35 523 066	34 967 135	36 307 081	38 754 069	40 265 478
Produit Brut	551 328	569 738	576 325	593 823	607 078	621 654	621 654	1 136 432	1 179 980	1 259 507	1 308 628
Lissage										-73	
Coefficient correcteur											
Produit Net	551 328	569 738	576 325	593 823	607 078	621 654	621 654	1 136 432	1 179 980	1 259 434	1 308 628
Variation des bases		3,34%	1,16%	3,04%	2,23%	2,40%	0,00%	-1,56%	3,83%	6,74%	3,90%
Variation des taux								85,71%			0,00%
Variation du coefficient correcteur											
TFPNB											
Taux	13,34%	13,34%	13,34%	13,34%	13,34%	13,34%	13,34%	14,84%	14,84%	14,84%	14,84%
Bases	3 184 926	3 235 270	3 255 630	3 262 178	3 299 320	3 375 332	3 375 332	3 419 826	3 528 772	3 748 660	3 894 858
Produit Brut	424 869	431 585	434 301	435 175	440 129	450 269	450 269	507 502	523 670	556 301	577 997
Lissage										-27 479	
Produit Net	424 869	431 585	434 301	435 175	440 129	450 269	450 269	507 502	523 670	528 822	577 997
Variation des bases		1,58%	0,63%	0,20%	1,14%	2,30%	0,00%	1,32%	3,19%	6,23%	3,90%
Variation des taux											0,00%

Le débat d'orientation budgétaire

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

La fiscalité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TEOM zone 1											
Taux		15,08%	14,64%	14,12%	13,07%	11,97%	11,61%	12,04%	12,06%	11,60%	13,80%
Bases		8 286 422	8 203 906	8 260 322	8 405 145	8 598 000	8 725 166	8 725 166	8 795 247	9 650 357	10 186 331
Produit Brut		1 249 592	1 201 052	1 166 357	1 098 552	1 029 181	1 012 992	1 050 510	1 060 707	1 119 441	1 405 714
Lissage										993	1 200
Produit Net		1 249 592	1 201 052	1 166 357	1 098 552	1 029 181	1 012 992	1 050 510	1 060 707	1 120 434	1 406 914
	Variation des bases		-1,00%	0,69%	1,75%	2,29%	1,48%	0,00%	0,80%	9,72%	5,55%
	Variation des taux		-2,92%	-3,55%	-7,44%	-8,42%	-3,01%	3,70%	0,17%		18,97%
TEOM zone 2											
Taux		9,31%	9,47%	9,71%	9,78%	9,89%	10,03%	10,83%	10,79%	10,38%	10,15%
Bases		23 091 778	23 233 332	23 259 933	23 691 234	24 119 591	24 520 088	24 520 088	24 720 613	27 124 431	28 114 693
Produit Brut		2 149 845	2 200 197	2 258 539	2 317 003	2 385 428	2 459 365	2 655 526	2 667 354	2 815 516	2 853 641
Lissage										-274	-500
Produit Net		2 149 845	2 200 197	2 258 539	2 317 003	2 385 428	2 459 365	2 655 526	2 667 354	2 815 242	2 853 141
	Variation des bases		0,61%	0,11%	1,85%	1,81%	1,66%	0,00%	0,82%	9,72%	3,65%
	Variation des taux		1,72%	2,53%	0,72%	1,12%	1,42%	7,98%	-0,37%		-2,22%
	Total perçu	0	3 399 437	3 401 248	3 424 897	3 415 555	3 414 608	3 472 357	3 706 036	3 935 676	4 260 055

Le débat d'orientation budgétaire

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Les hypothèses de travail afin d'obtenir un équilibre et permettre de dégager une CAF suffisante pour la réalisation des projets portés par la CCPG jusqu'à la fin de la mandature

Revoir les prévisions des services avec un minimum de 300 000 € d'économie en tenant des contraintes indiquées précédemment

Travailler sur l'augmentation de la fiscalité « ménage » - THRS - TFPB - TFPNB

Travailler sur l'augmentation modérée de fiscalité « entreprises » avec la CFE

Prendre en compte le coût réel du service Déchets et définir l'augmentation de la fiscalité associée (création d'un budget annexe en 2025)

Objectif de CAF Brute à 1 500 K€

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Rappel de la Commission Générale le 06 juillet 2023

Pas de remise en cause de la compétence « Scolaire » en matière de charges bâtementaires

Pas d'incidence sur les attributions de compensations

Consensus sur une augmentation de la fiscalité de la CCPG en 2024 pour maintenir le programme d'investissement

Maintenir une trajectoire pour disposer une CAF Brute pérenne pour 2026 (cf. évaluation du cabinet EXFILO entre 1,2 à 1,7 M€)

Le débat d'orientation budgétaire



3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Objectifs BP 2024 : CAF brute 1,5 M -

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement par rapport aux estimations des services
- Augmentation des recettes de fiscalité
- Axes de travail :
 - Analyse du coût des fluides (-200 k€ estimés)
 - Réduction des charges financières (-200k€)
 - Analyse de l'évolution de la masse salariale avec identification de l'impact des créations nettes, y compris sur le CIAS et confirmation avec les directions des créations de postes (- 150 k€)
 - Analyse du coût des services déchets et fiscalité associée
 - Identification de l'impact de l'augmentation des charges de gestion liée à la convention ALISFA (métiers de la petite enfance) (en cours - fin mars)
 - Clarification des orientations du PPI (planification d'opération et plan de financement associés)

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Les hypothèses de travail

- Augmenter les taux de fiscalité TEOM et viser l'harmonisation entre les 2 zones

	2023	2024	2024
TEOM zone 1			
Taux	11,60%	13,80%	13,80 %
Bases	9 650 357	10 186 331	10 186 331
Produit Brut	1 119 441	1 405 714	1 405 714
Lissage	993	1 247	1 247
Produit Net	1 120 434	1 406 961	1 406 961
<i>Variation des bases</i>	<i>9,72%</i>	<i>5,55%</i>	<i>5,55%</i>
TEOM zone 2			
Taux	10,38%	10,15%	11,99%
Bases	27 124 431	28 114 693	28 114 693
Produit Brut	2 815 516	2 853 641	3 370 952
Lissage	-274	- 278	- 328
Produit Net	2 815 242	2 853 363	3 370 624
<i>Variation des bases</i>	<i>9,72%</i>	<i>3,65%</i>	<i>3,65%</i>
Total perçu	3 935 676	4 260 324	4 777 584

Taux proposés par le service Déchets
Bases suivant état
1259 TEOM 2024

Le débat d'orientation budgétaire

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Les hypothèses de travail

- Augmenter les taux de fiscalité « ménage » : TH Résidences Secondaires et Logements Vacants

	2023	2024	2024	2024	2024	2024	2024
TH Résidences Secondaires							
Taux	11,75%	11,75%	12,34%	13,51%	13,98%	14,64%	17,35%
Bases	4 210 979	3 697 000	3 697 000	3 697 000	3 697 000	3 697 000	3 697 000
Produit Brut	494 790	434 398	456 117	499 557	516 803	541 259	641 431
Lissage	-8 640	1 725	1 725	1 725	1 725	1 725	1 725
Produit Net	486 150	436 123	457 842	501 282	518 528	542 984	643 156
<i>Variation des bases</i>	<i>52,84%</i>	<i>- 12,21 %</i>	<i>- 12,21 %</i>	<i>- 12,21 %</i>	<i>- 12,21 %</i>	<i>- 12,21 %</i>	<i>- 12,21 %</i>

Base prévisionnelle 2024 suivant état 1259-2024 notifié le 12/03/2024

Le débat d'orientation budgétaire

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Les hypothèses de travail

- Augmenter les taux de fiscalité « ménage » : TFPB, TFPNB

	2023	2024	2024	2024	2024	2024	2024
Tfoncier Bâti							
Taux	3,25%	3,25%	3,41%	3,74 %	3,87%	4,05%	4,80%
Bases	38 859 736	40 408 000	40 408 000	40 408 000	40 408 000	40 408 000	40 408 000
Produit Brut	1 262 941	1 313 260	1 378 923	1 510 249	1 562 385	1 636 585	1 939 554
Lissage	-73	0	0	0	0	0	0
Produit Net	1 262 868	1 313 260	1 378 923	1 510 249	1 562 385	1 636 585	1 939 554
<i>Variation des bases</i>	<i>7,03 %</i>	<i>3,98%</i>	<i>3,98%</i>	<i>3,98%</i>	<i>3,98%</i>	<i>3,98%</i>	<i>3,98%</i>
Tfoncier Non Bâti							
Taux	14,84%	14,84%	15,58%	17,07%	17,66%	18,49%	21,91%
Bases	3 780 205	3 928 000	3 928 000	3 928 000	3 928 000	3 928 000	3 928 000
Produit Brut	560 982	582 915	612 061	670 352	693 494	726 312	860 616
Lissage	-27 479	-18 435	-19 357	-20 279	-21 932	-22 970	-27 217
Produit Net	533 503	564 480	592 704	650 073	671 562	703 342	833 399
<i>Variation des bases</i>	<i>7,13 %</i>	<i>3,91%</i>	<i>3,91%</i>	<i>3,91%</i>	<i>3,91%</i>	<i>3,91%</i>	<i>3,91%</i>

Base prévisionnelle 2024 suivant état 1259-2024 notifié le 12/03/2024

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Les hypothèses de travail

- Augmenter les taux de fiscalité « ménage » : TH, TFB, TFNB

	2024	2024	2024	2024	2024	2024
Taux d'augmentation	0 %	5 %	15 %	18,97 %	24,62 %	47,69 %
TOTAL PRODUIT TH + TFB + TFNB	2 313 863 €	2 429 469 €	2 661 605 €	2 752 475 €	2 882 911 €	3 416 109 €
Différence par rapport au produit perçu 2023	31 341 €	146 947 €	379 083 €	469 953 €	600 389 €	1 133 587 €

Base prévisionnelle 2024 suivant état 1259-2024 notifié le 12/03/2024

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Les hypothèses de travail

- Augmenter les taux de fiscalité CFE (entreprises)

	2023	2024	2024	2024	2024	2024	2024
CFE Unique ou de zone							
Taux	25,30%	25,30%	26,26%	26,57%	27,00%	27,83%	28,34%
Bases	8 285 638	8 438 000	8 438 000	8 438 000	8 438 000	8 438 000	8 438 000
Produit Brut	2 096 266	2 134 814	2 215 819	2 241 977	2 278 260	2 348 265	2 391 329
Lissage	-4 983						
Produit Net	2 091 283	2 134 814	2 215 819	2 241 977	2 278 260	2 348 295	2 391 329
<i>Variation des bases</i>	<i>7,76%</i>	<i>1,84%</i>	<i>1,84%</i>	<i>1,84%</i>	<i>1,84%</i>	<i>1,84%</i>	<i>1,84%</i>

Base prévisionnelle 2024 suivant état 1259-2024 notifié le 12/03/2024

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Les hypothèses de travail

- Augmenter les taux de fiscalité « ménage » + la CFE (entreprises)

	2024	2024	2024	2024	2024	2024
Taux d'augmentation TH / TFB / TFNB	0 %	5 %	15 %	18,97 %	24,62 %	47,69 %
Taux d'augmentation CFE	0 %	3,79 %	5,02 %	6,72 %	10 %	12,02 %
Total perçu	4 448 677	4 645 288	4 903 581	5 030 735	5 231 207	5 807 438
Différence par rapport au produit perçu en 2023	75 796	274 836	529 776	665 044	867 992	1 451 341

Base prévisionnelle 2024 suivant état 1259-2024 notifié le 12/03/2024

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Les Budgets Annexes

Les budgets à vocation économiques :

- Budget annexe « Activités économiques opérations soumises à T.V.A »
- Budget annexe « Restaurant et Marché de Bellevue »
- Budget annexe « Hébergement collectif » à Coutières
- Budget annexe « Maison de l'Emploi et des Entreprises » sur Parthenay
- Budget annexe « Restaurant de Bois Pouvreau » à Ménigoute

Ces budgets ont vocation à être fusionnés en 2025.

Budget annexe Energie Photovoltaïque sur le patrimoine de la Collectivité

L'ensemble des dépenses (études, travaux) et des recettes liées aux panneaux photovoltaïques

Les budgets de zones :

- Budget annexe « ZAE la Peyratte »
- Budget annexe « ZAC Bressandière » sur Châtillon-Sur-Thouet
- Budget annexe « ZAE Bressandière » sur Châtillon-Sur-Thouet
- Budget annexe « ZAE Patis Bouillon » sur Châtillon-Sur-Thouet
- Budget annexe « ZAE Bellevue » à Secondigny

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Le PPI

Le débat d'orientation budgétaire



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

3 - Les orientations budgétaires de la CCPG

Axes de travail à long terme

- Clarification du suivi du fonctionnement et des orientations budgétaires des services communs
- Stratégie de maîtrise des fluides
- Dialogue de gestion avec les associations
- Réflexion sur la tarification
- Réflexion sur l'offre de service déchets et fiscalité associée
- Prospective financière au-delà du mandat et clarification du PPI au-delà du mandat
- Formalisation d'un SDIE et d'un plan d'investissement et d'entretien des écoles au-delà du mandat
- Stratégie active foncière et d'optimisation patrimoniale

Merci de votre attention

Le débat d'orientation budgétaire

